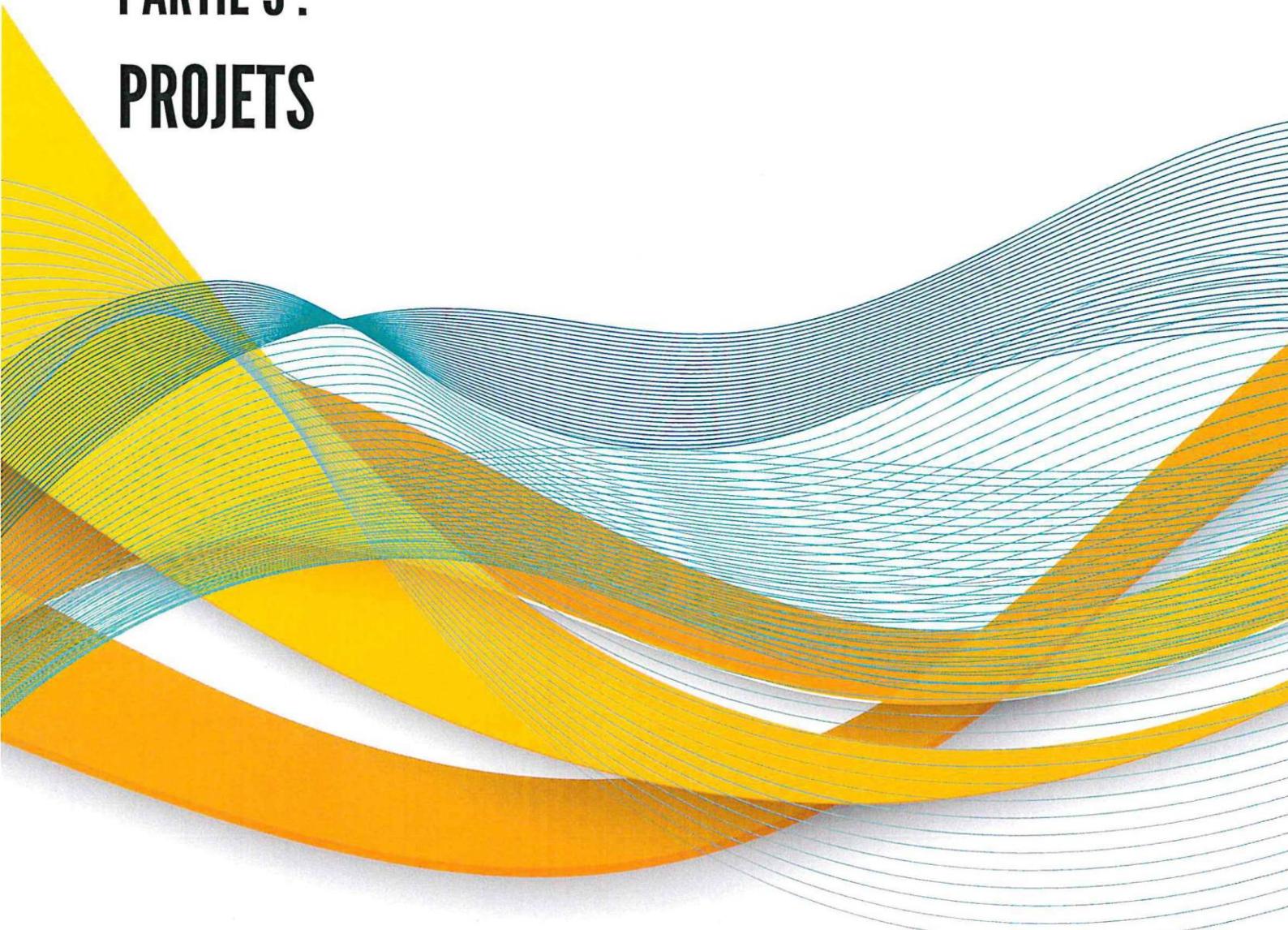




# PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

## PARTIE 5 : PROJETS



# Table des matières

---

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l'opération de développement rural...</b>	<b>4</b>
Un territoire attractif et convivial .....	4
Une commune en transition.....	6
Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé.....	7
<b>2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 ans.....</b>	<b>8</b>
Projets matériels .....	8
Projets immatériels .....	8
<b>3. Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans.....</b>	<b>9</b>
Projets matériels .....	9
Projets immatériels .....	9
<b>4. Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans.....</b>	<b>10</b>
Projets matériels .....	10
Projets immatériels .....	10

## **Liste des projets :** (cliquez sur le nom du projet pour accéder à la fiche correspondante)

---

### **1. Lot 0 - Projets et actions initiés ou en cours pendant l'opération de développement rural**

#### **Un territoire attractif et convivial**

- Création d'une crèche communale
- Aménagement d'une halle sur la place de Onhaye
- Rénovation de l'école de Sommière
- Accueil de la Maison Médicale dans un bâtiment communal
- Rassemblement des Conseils Communaux des Enfants de Wallonie
- Projet de la Roulotte Rouge
- Amélioration de la couverture Wifi

#### **Une commune en transition**

- Réflexion sur la mise en oeuvre d'un Parc Naturel de la Molignée
- Adhésion à la plateforme CoRenove
- Placement de bornes de recharge électrique
- Mise en oeuvre des actions inscrites dans le PAEDC
- Visites chez des citoyens pour donner des conseils énergétiques
- Introduction de projets dans le cadre du PIC-PIMACI
- Adhésion communale à la démarche « Zéro Déchet »
- Organisation de donneries
- Organisation de marchés du terroir
- Relance du Groupe-Sentiers

#### **Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé**

- Participation aux divers appels à projet BiodiverCité
- Réalisation d'un chantier participatif
- Raccordement d'une fontaine à eau au réseau

### **2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 ans**

#### **Projets matériels**

- M-1.01 : Aménagement (et embellissement) de petits espaces de convivialité dans différents villages
- M-1.02 : Aménagements sécuritaires et identitaires des entrées de village
- M-1.03 : Aménagement de la place d'Ostemerée
- M-1.04 : Construction d'une maison rurale à Onhaye
- M-1.05 : Création d'un atelier rural

#### **Projets immatériels**

- I-1.01 : Mise en place d'outils urbanistiques dont prioritairement un schéma de développement communal

## 3. Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans

### Projets matériels

- M-2.01 : Création d'une infrastructure d'hébergements et de services adaptée pour séniors
- M-2.02 : Valorisation du petit patrimoine local
- M-2.03 : Soutien à la commercialisation des produits locaux
- M-2.04 : Développement de liaisons de mobilité douce sécurisées

### Projets immatériels

- I-2.01 : Valorisation de la bibliothèque de Falaën en véritable pôle culturel
- I-2.02 : Incitation au logement kangourou ou à la création d'habitations intergénérationnelles
- I-2.03 : Préservation de la biodiversité et de l'environnement au sein des villages et aux alentours
- I-2.04 : Développement d'un tourisme vert et de l'accueil touristique
- I-2.05 : Mise en oeuvre d'une stratégie en matière d'énergie propre

## 4. Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans

### Projets matériels

- M-3.01 : Mise en place d'infrastructures pour les cyclistes
- M-3.02 : Installation de posters géants dans les villages
- M-3.03 : Aménagement d'un parking de covoiturage
- M-3.04 : Aménagement d'un espace de co-working
- M-3.05 : Valorisation de la place d'Onhaye
- M-3.06 : Création de logements tremplins
- M-3.07 : Mise à disposition d'un local à Serville, Anthée et Sommière
- M-3.08 : Aménagement de l'intermarché en maison de village
- M-3.09 : Construction d'une passerelle enjambant la vallée de la Molignée
- M-3.10 : Aménagement d'un parking pour camions

### Projets immatériels

- I-3.01 : Economie et valorisation des déchets
- I-3.02 : Création de groupements associatifs et d'un comité
- I-3.03 : Fleurissement des villages
- I-3.04 : Mise en place d'un service de brico-dépannage
- I-3.05 : Création d'une épicerie participative
- I-3.06 : Création d'un starter-pack pour les nouveaux habitants
- I-3.07 : Développement des formations et de l'encadrement scolaire
- I-3.08 : Création d'un poulailler partagé
- I-3.09 : Création d'une charte de la ruralité
- I-3.10 : Faciliter l'intégration de l'habitat léger
- I-3.11 : Création d'une ADL

# Introduction

---

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description du projet ;
- Justification du projet ;
- Lien à la stratégie ;
- Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société ;
- Localisation et statut ;
- Parties prenantes et porteurs de projets ;
- Programme de réalisation ;
- Estimation globale du coût ;
- Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus) ;
- Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition
- Annexes.

# 1. Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l’opération de développement rural

Le lot 0 est un ensemble de projets mis en œuvre par la commune de Onhaye durant la phase d’élaboration du PCDR, en lien avec les préoccupations exprimées par les habitants de la commune notamment lors des réunions d’information-consultation.

Le lot 0 comptabilise 22 projets et actions. Ils sont listés ci-après en relation avec les axes stratégiques définis par la CLDR

## Un territoire attractif et convivial

- **Création d’une crèche communale.** Idéalement située en plein cœur du village de Onhaye, juste derrière la maison médicale et la maison communale, la nouvelle crèche permettra d'accueillir 28 enfants. Le projet est estimé à 1,6 million € et financé grâce au Plan Cigogne de la Région Wallonne. Une attention toute particulière est portée à la question énergétique (isolation, panneaux photovoltaïques, etc.) et un parking de 16 emplacements, dont 2 PMR, est aussi prévu. La construction débutera début 2024 et devra se terminer pour fin 2025.
- **Aménagement d'une halle sur la place de Onhaye.** Via l'appel à projet Cœur de Village, la commune a obtenu un subside pour la construction d'une halle sur la place communale Collignon à Onhaye. Le budget est de l'ordre de 800.000 €. L'objectif est de créer un véritable lieu de rencontre et de rendre la place plus verte et plus piétonne. C'est un espace ouvert, mais couvert de +/- 450m² accueillera des sanitaires et un espace bar. Le lieu servira pour les festivités comme la Saint-Walhère, le marché hebdomadaire, pour le marché mensuel de produits du terroir et d'autres activités

- **Rénovation de l'école de Sommière.**

L'annexe à l'arrière de l'école communale de Sommière sera totalement démolie pour faire place à un bâtiment neuf et moderne qui accueillera deux classes de maternelle. Les travaux devraient débuter en août 2024 et la nouvelle aile devrait être opérationnelle pour juin 2026. Le budget est de 461.000 euros, dont 300.000 euros de subsides européens. Un autre projet concerne le bâtiment principal de l'école avec des travaux de rénovation. Le dossier vient d'être introduit pour l'obtention des subsides.



- **Accueil de la Maison Médicale dans un bâtiment communal.** La Maison Médicale walhéroise propose, à travers son équipe pluridisciplinaire, une approche globale de la santé via des soins curatifs et préventifs. L'équipe se compose de médecins généralistes, un kinésithérapeute, des infirmiers en soins à domicile, un(e) psychologue, une secrétaire et une gestionnaire. L'équipe accueillera prochainement un(e) pédicure, un(e) diététicien(ne) et un(e) logopède.

- **Rassemblement des Conseils Communaux des Enfants de Wallonie.** Cet évènement a regroupé pas moins de 500 enfants et s'est tenu le 23/04/2023 à Onhaye.

- **Projet de la Roulotte Rouge :** Lancé dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, il s'agit d'un outil d'animation qui parcourt les différents villages de l'entité. Il contient des jeux de société, des jeux en bois pour les enfants. Il sert aussi de point de rencontre.



- **Amélioration de la couverture Wifi** (Miavoye, Serville et Roy).

## Une commune en transition

- **Réflexion sur la mise en œuvre d'un Parc Naturel de la Molignée.** Les communes d'Anhée, Florennes, Mettet et Onhaye veulent créer un parc naturel dans la Vallée de la Molignée. Ce parc s'étendrait sur une superficie totale de 38.373 ha et engloberait près de 35.000 habitants. A côté d'un objectif de préservation du patrimoine naturel et paysage, le parc aura aussi pour mission d'accueillir et d'informer le public et les visiteurs sur cette richesse, et ce dans un souci de développement durable incluant également des enjeux sociaux et économiques. Une convention de faisabilité a été établie avec le BEP afin de lancer le dossier de candidature auprès de la Région wallonne.  
Notons que le projet de GAL Haute-Meuse qui regroupaient les communes de Dinant, Onhaye, Anhée, Hastière, Yvoir et Houyet n'a pas été retenu parmi les 21 GAL sélectionnés par la Wallonie.
- **Adhésion à la plateforme CoRenove.** CoRenove est une coopérative qui permet aux citoyens wallons, quels que soient leurs moyens, d'agir positivement sur leur bâtiment, pour réduire les factures d'énergie et l'impact sur le climat.
- **Placement de bornes de recharge électrique** (4 emplacements définis).
- **Mise en œuvre des actions inscrites dans le PAEDC.** Dans ce cadre, un comité de pilotage a été mis en place et une coordinatrice a été engagée.
- **Visites chez des citoyens pour donner des conseils énergétiques**, en collaboration avec le Conseiller en énergie et le CPAS. Des subsides ont permis de fournir du petit matériel à certains citoyens afin de réduire leur consommation énergétique.
- **Introduction de projets dans le cadre du PIC-PIMACI.**
- **Adhésion communale à la démarche « Zéro Déchet ».**
- **Organisation de donneries** (de printemps, de Noël et sportive) dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.
- **Organisation de marchés du terroir** (7 éditions par an) sur la place Henri Collignon.
- **Relance du Groupe-Sentiers** depuis 2022 et qui est devenu une antenne du Syndicat d'Initiatives.

## **Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé**

- Participation aux divers appels à projet BiodiverCité lancés depuis la mise en place de cette opération.
- Réalisation d'un chantier participatif visant la plantation de haies à Sommière.
- Raccordement d'une fontaine à eau au réseau pour le service ouvrier.

## **2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 ans**

---

### **Projets matériels**

- M-1.01 : Aménagement (et embellissement) de petits espaces de convivialité dans différents villages
- M-1.02 : Aménagements sécuritaires et identitaires des entrées de village
- M-1.03 : Aménagement de la place d'Ostemerée
- M-1.04 : Construction d'une maison rurale à Onhaye
- M-1.05 : Création d'un atelier rural

### **Projets immatériels**

- I-1.01 : Mise en place d'outils urbanistiques dont prioritairement un schéma de développement communal

<b>Aménagement (et embellissement) de petits espaces de convivialité dans différents villages</b>	Fiche n° M-1.01
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Aménager et embellir de petits espaces de convivialité au sein de différents villages de la commune	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## Aménagement (et embellissement) de petits espaces de convivialité dans différents villages

### 1. Description du projet

Six espaces sont identifiés par la CLDR pour l'aménagement de petits espaces de convivialité au sein de la commune de Onhaye, et plus précisément à : Serville, Falaën, Sommière, Weillen, et Gérin.

Ces lieux sont actuellement des parkings, des espaces enherbés ou encore d'anciens terrains de sport.

#### Objectifs du projet :

L'objectif du projet est de créer ou d'embellir des espaces de loisirs devenant ainsi un support de cohésion sociale au sein des villages ciblés.

#### Situation projetée :

De manière générale ces espaces se veulent simples et sobres avec des matériaux types pavés, vieilles pierres, etc, en accord avec le contexte environnant. Certains d'entre eux peuvent également être un support à la biodiversité.

**À Serville**, le projet prévoit un espace de détente autour du cours d'eau, « le Flavion ». Il est important ici que les interventions soient légères et ne dénaturent pas le lieu qui est déjà très typique actuellement.

Une petite aire de pique-nique est prévue pour les promeneurs qui passent par le village. Mais aussi, une petite plage afin de donner un accès à l'eau aux habitants et un espace solarium/ de détente le long du cours d'eau.

**À Falaën**, l'ancien terrain de balle pelote est maintenu afin d'y optimiser le stationnement. De plus, autour de ce dernier, un espace convivial composé d'une aire de jeux et de pique-nique y est développé.

**À Sommière**, une grande partie du site est également maintenue en parking. Les deux terrains de pétanques présents sur le site sont déplacés vers l'Est du site d'étude. Un réaménagement est prévu autour afin d'y retrouver quelques bancs, une aire de pique-nique, et une petite halle.

**À Weillen**, plusieurs petits espaces de jeux sont présents au milieu du site, l'intention ici est de repartir de cette centralité afin de réaménager le reste du site. Le projet prévoit de créer une aire pique-nique/barbecue, une aire de détente, de créer un espace plus plane au Sud Est afin d'y déplacer le terrain de foot mais aussi afin d'y accueillir un chapiteau occasionnellement et enfin de créer des

buttes pédagogiques avec les terres de remblais à la place actuel du terrain de foot. Des cheminements reliant les différents pôles de l'espace sont également prévus.

En rassemblant les activités, le projet permet de créer un espace multi-usage.

Quant à la végétation elle est maintenue et renforcée par plusieurs massifs bas plantés.

Enfin, le chemin d'usage entre cet espace et la salle des fêtes est maintenu et soutenu grâce à des plantations basses.

**À Gérin**, 2 espaces de convivialités y sont aménagés. En effet, l'un concerne la placette en face de la salle de fête rue « Su l'Wez » et l'autre concerne le petit espace enherbé sur lequel se trouve une petite chapelle.

Pour la placette 2 options différentes sont considérées : l'une avec du mobilier déplaçable et l'autre avec du mobilier fixe. En effet, cette placette accueille une fois par année le chapiteau de la fête du village. L'option avec le mobilier déplaçable permettrait de maintenir cette occasion, en revanche en termes d'aménagement les choix sont plus limités. L'option du réaménagement fixe ne garantit plus d'accueillir ce chapiteau.

Dans les 2 options, la placette est réaménagée et remodernisée avec un autre revêtement de type pavé. Une partie de celle-ci est utilisée comme parking tandis que le reste est libéré des véhicules afin de conserver un réel espace réservé aux piétons.

Un nouveau panier de basket prend le même emplacement que l'ancien.

Des bancs sont également prévus.

Enfin, concernant la végétation l'option modulable implique d'avoir exclusivement des plantations en pot tandis que l'autre permet d'avoir des espaces plantés au sol.

## 2. Justification du projet

Lors des consultations villageoises, les participants ont mis en avant l'esprit de village et la convivialité présente dans le village de la commune.

Cependant, les habitants craignent que les villages de la commune deviennent des villages dortoirs. En effet, on constate un manque de plaines de jeux pour les enfants, de lieux de rencontres et l'absence d'activités récurrentes dans certains villages comme à Gérin, où il n'y a plus d'école, plus de gens à l'église et plus de basket, ce qui créé un manque de convivialité et de liens intergénérationnels.

L'aménagement et l'embellissement de petits espaces de convivialité dans différents villages va permettre de préserver la convivialité présente dans les villages et d'améliorer le cadre de vie des walhérois. Il apportera également une plus-value au niveau touristique.

Ce projet permettra à la commune de tendre vers ses objectifs donner à la jeunesse l'opportunité de développer son autonomie et la solidarité, de stimuler la convivialité et de confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.1. Donner à la jeunesse l'opportunité de développer son autonomie et la solidarité
1.3. Stimuler la convivialité et développer la culture
<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.4. Confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024) :** Être une commune qui offre un cadre de vie agréable et renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble.
- **Plan de cohésion social :** Favoriser le tissage de liens.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Aménagement d'espace favorisant les rencontres et les échanges
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Préservation du cadre environnemental
<b>ÉCONOMIE</b>	Tourisme diffus et intégré

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	<b>Objectif 15 – Vie terrestre :</b> <b>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b> – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.

## 5. Localisation et statut

- **Localisation :** Rue Gilbert-Cléda, **Serville**
- **Statut de propriété :** Communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone agricole et zone d'habitat à caractère rural
  
- **Localisation :** Try des Bruyère, **Falaën**
- **Statut de propriété :** Communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural
  
- **Localisation :** Rue de la Spêche, **Sommière**
- **Statut de propriété :** Communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural
  
- **Localisation :** Rue Abbé V. Cuvelier 2, **Weillen**
- **Statut de propriété :** Communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole
  
- **Localisation :** Croisement rue des Brebis et Route d'Onhaye, **Gérin**
- **Statut de propriété :** Communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural
  
- **Localisation :** Su-l'Wez, **Gérin**
- **Statut de propriété :** Communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune d'Onhaye
- **Partenaires :** /
- **Sources de financement :** DGARNE-DDR

## 7. Programme de réalisation

### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

Des besoins ont été exprimés quant au manque d'espaces support à la cohésion sociale au sein des villages. Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond aux besoins de préserver la convivialité et permettra de pallier à l'absence d'espace public dans ces villages.

### **Etat du dossier :**

- En CLDR les membres ont identifiés les lieux où créer/embellir ces espaces
- Rencontre avec la CLDR afin de déterminer les besoins pour chaque espace
- Esquisse d'aménagement

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

Serville :

- Aménagement d'une petite plage et reprofilage de la berge
- Installation de 2 tables pique-nique
- Installation de 6 sièges solarium

Falaën :

- Remise en état du cabanon actuellement vétuste
- Aménagement d'une aire de barbecue
- Installations de 6 tables de pique-nique
- Plantations de plusieurs massifs bas
- Aménagement d'une aire de jeux ayant un revêtement en copeaux de bois
- Installation de 3 bancs et de 2 poubelles

Sommière :

- Aménagement et semis des zones enherbées
- Remise à neuf et déplacement des terrains de pétanque
- Aménagement d'une aire pique-nique et installation de 3 tables pique-nique
- Installation de 2 bancs
- Aménagement d'une petite hall
- Aménagement de cheminements en pavés
- Aménagement d'un accès escaliers au site

Weillen :

- Aménagement d'une aire pique-nique/ barbecue avec kiosque
- Installations de 3 tables piques niques et braséro avec 6 petits sièges en troncs d'arbre
- Aménagement d'un espace de détente avec installation de 5 hamacs
- Mouvement des terres en vue d'y accueillir le nouvel espace foot et 2 nouveaux goals
- Aménagement buttes pédagogiques avec les terres de remblais
- Plantation de plusieurs massifs bas
- Plantation d'arbres

Gérin Place Su l'Wez :

- Changement de revêtement – aménagements de pavés sur l'entièreté de la place
- Aménagement d'un espace parking
- Plantation de massifs bas – ou plantations en pot
- Installation d'un nouveau panier de basket
- Installation de 2 bancs

Gérin – Chapelle :

- Installation d'une zone de jeux ayant un revêtement en copeaux de bois
- Installation de cheminement en pavés

- Installation d'une clôture en ganivelle autour du site
- Installation de plusieurs bancs
- Plantation de massifs bas

#### Planification :

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

#### Démarches administratives à réaliser :

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

#### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagement, et garantir la propreté des lieux.

#### **8. Estimation globale du coût**

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Serville	33.300 €	DGARNE – DDR Catégorie 2 – Espaces publics de convivialité - 60 % (plafond à 400.000 €)
Falaën	116.680 €	
Sommière	129.732 €	
Weillen	107.615,70 €	
Gérin – Su l'Wez	255.430,60 €	
Gérin - Chapelle	80.153,15 €	
<b>Total HTVA</b>	<b>722.911,45 €</b>	
<b>TVA (21 %)</b>	<b>151.811,40 €</b>	Solde pris en charge par la commune
<b>Total TTC</b>	<b>874.722 €</b>	

Projet rémunérateur : Non

#### **9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

##### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des aménagements	6	Commune d'Onhaye

##### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Excellente	Enquête de la commune d'Onhaye
Fréquentation des espaces de convivialité	15 personnes par jour	Commune d'Onhaye Compteur intelligent

**10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]****Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :****Contraintes naturelles existantes :**

Le ruissellement des eaux pluviales pour tous les sites d'études et le Flavion dans le cas de Serville

**Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :**

**Serville** : Zone agricole et zone d'habitat à caractère rural, pas de contraintes spécifiques identifiée.

**Falaën** : Habitat à caractère rural, pas de contraintes spécifiques identifiée.

**Sommière** : Habitat à caractère rural, pas de contraintes spécifiques identifiée.

**Weillen** : Zone agricole et zone d'habitat à caractère rural, pas de contraintes spécifiques identifiée.

**Gérin place** : Habitat à caractère rural, pas de contraintes spécifiques identifiée.

**Gérin Chapelle** : Habitat à caractère rural, pas de contraintes spécifiques identifiée.

**Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :****- Eléments quantitatifs généraux du dossier :**

- Superficie totale de la parcelle

- **Serville** : 1997m<sup>2</sup>

- **Falaën** : 3858m<sup>2</sup>

- **Sommière** : 2305m<sup>2</sup>

- **Weillen** : 4631m<sup>2</sup>

- **Gérin place** : 875m<sup>2</sup>

- **Gérin Chapelle** : 553m<sup>2</sup>

- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle :

- **Serville** : 1997m<sup>2</sup>

- **Falaën** : 3858m<sup>2</sup>

- **Sommière** : 2305m<sup>2</sup>

- **Weillen** : 4631m<sup>2</sup>

- **Gérin place** : 875m<sup>2</sup>

- **Gérin Chapelle** : 526m<sup>2</sup>

- Superficie finale non bâtie sur la parcelle :

- **Serville** : 1997m<sup>2</sup>

- **Falaën** : 3858m<sup>2</sup>

- **Sommière** : 2305m<sup>2</sup>

- **Weillen** : 4631m<sup>2</sup>

- **Gérin place** : 875m<sup>2</sup>

- **Gérin Chapelle** : 526m<sup>2</sup>

**- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**

- Dispositifs en place : /
- Mesures envisagées : privilégié matériaux infiltrants dans l'ensemble des sites d'études

#### **Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Exemples de points d'attention :
  - Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
  - Isolation des bâtiments : /
  - Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
  - Citerne d'eau de pluie : /
  - Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
  - Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
  - Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

#### **Mesure en faveur de la sobriété du projet :**

- Exemples de points d'attention :
  - Coûts/m<sup>2</sup> :
  - Coûts/personnes impactées : (3267 hab au sein de la commune d'Onhaye)
  - Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
  - Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants et touche plusieurs entités villageoises

#### **Mesure en faveur de la biodiversité :**

Au sein de tous les sites la végétation y est soit intégré, ou densifié

#### **Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre :**

- Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) :
  - **Serville** : /
  - **Falaën** : 671m<sup>2</sup> (ancien terrain de balle pelote)
  - **Sommière** : 40m<sup>2</sup>
  - **Weillen** : 30m<sup>2</sup>
  - **Gérin place** : /
  - **Gérin Chapelle** : 30m<sup>2</sup>
- 
- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazon, ...) :
  - **Serville** : /
  - **Falaën** : /
  - **Sommière** : cheminements
  - **Weillen** : cheminements
  - **Gérin place** : 875m<sup>2</sup>
  - **Gérin Chapelle** : cheminements

**Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Chaque site prévoit une accessibilité PMR.

**Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Exemples de points d'attention :

- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations et aux riverains de maintenir et de renforcer les activités existantes

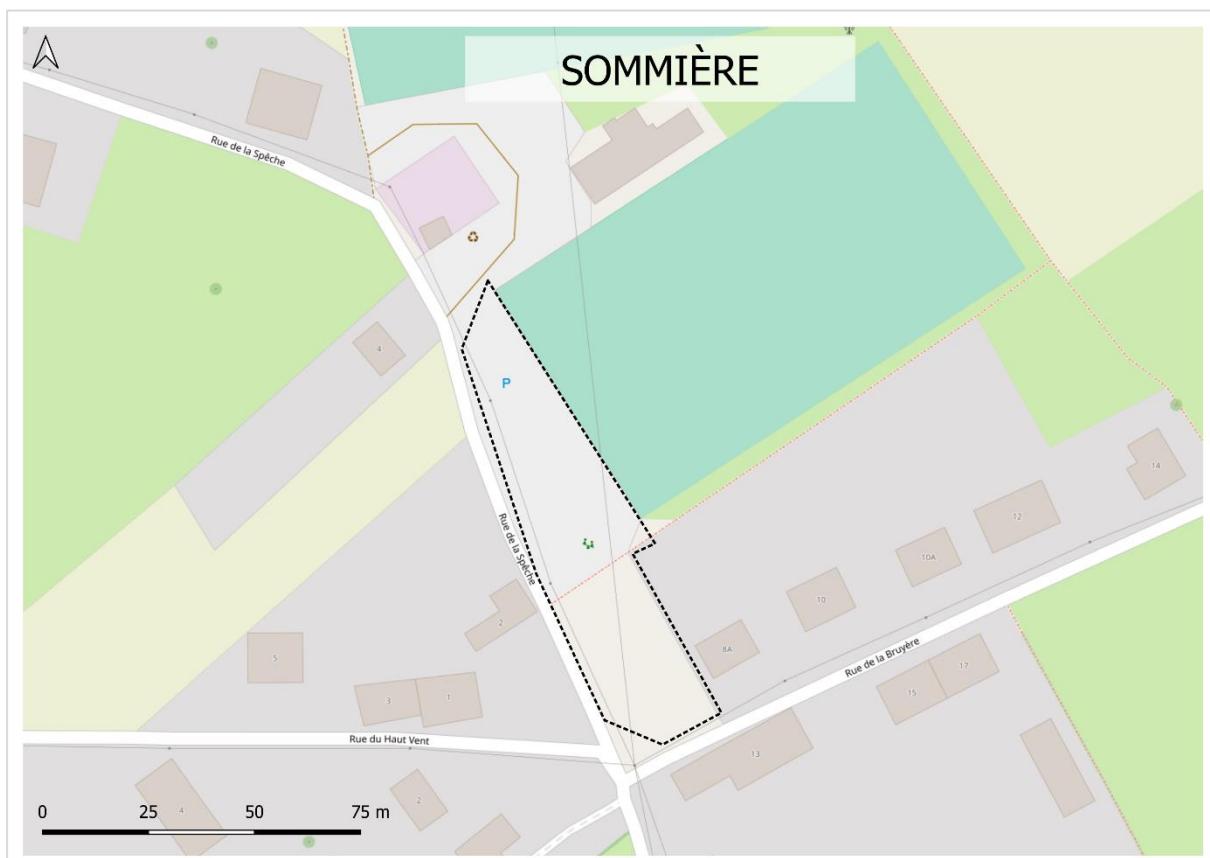
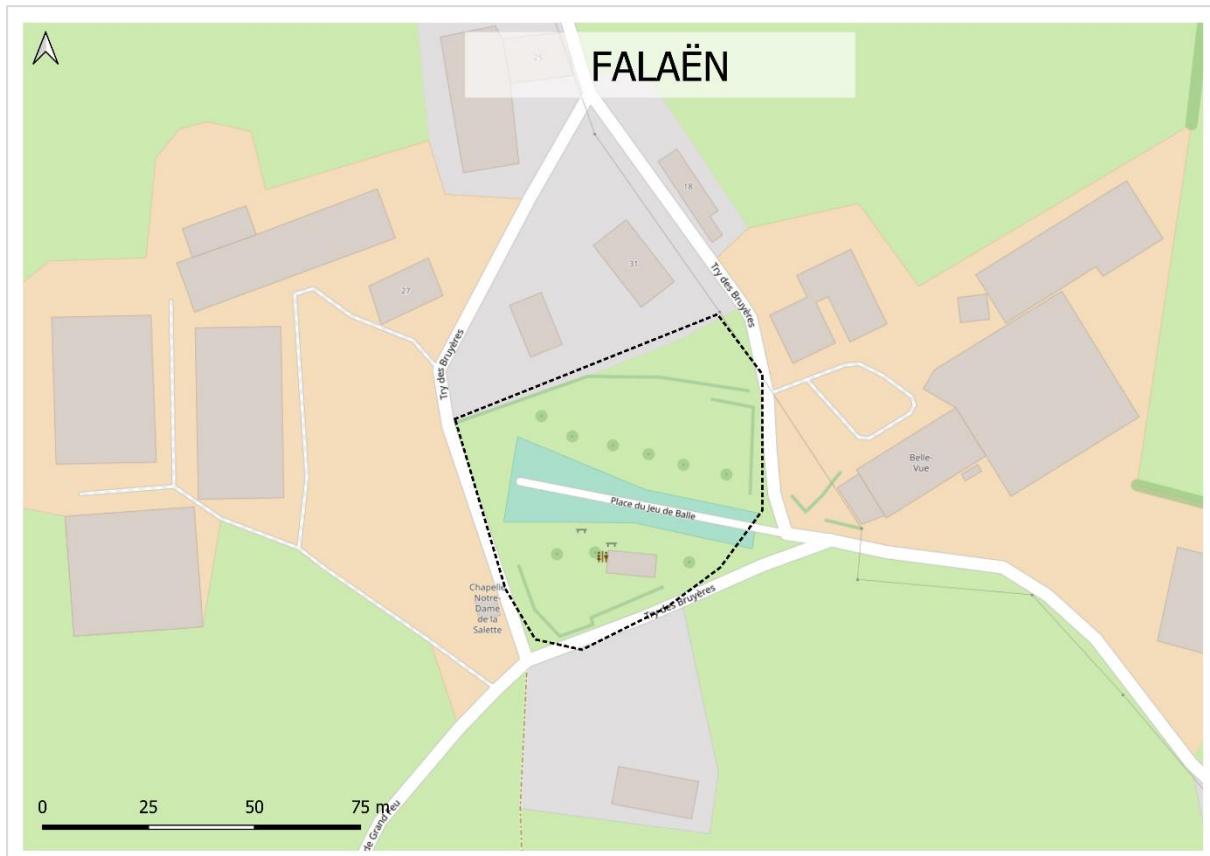
**Intégration du projet dans l'environnement :**

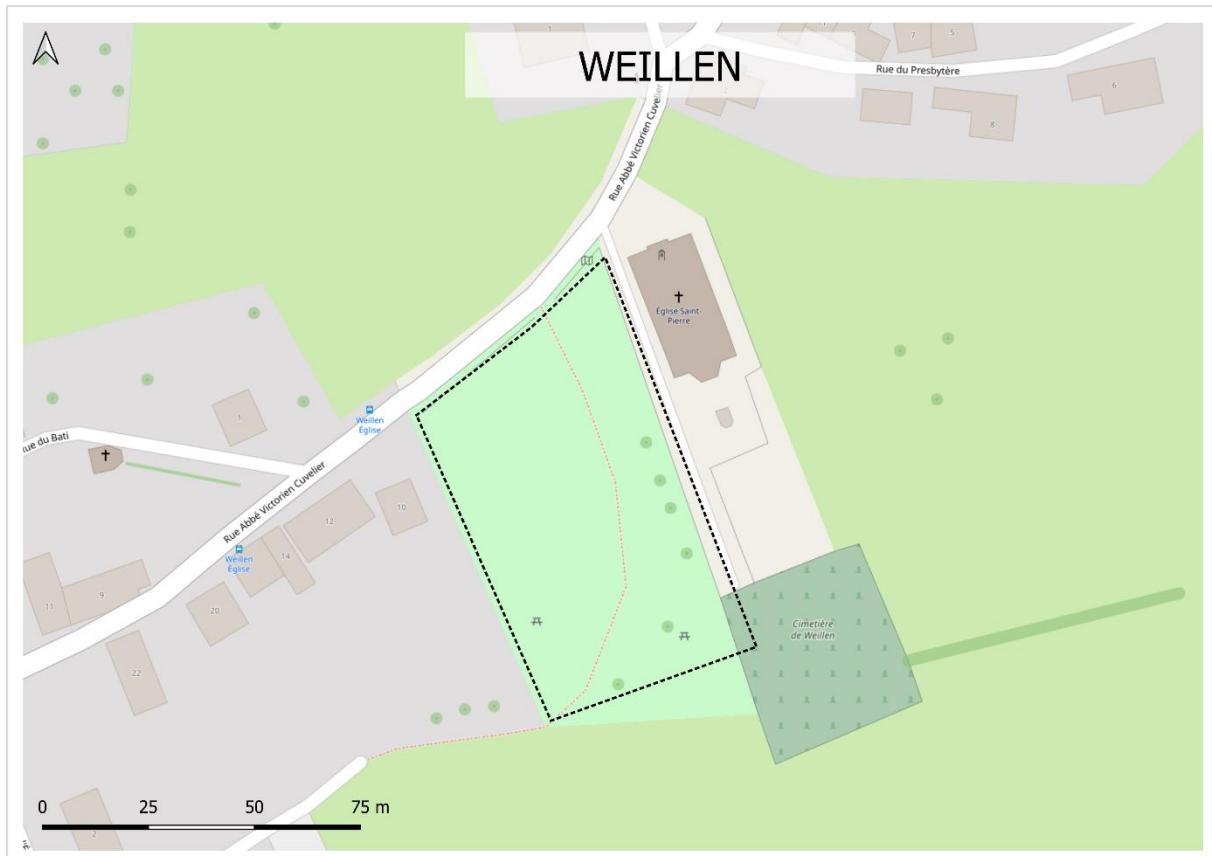
Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ? positif – restructuration des différents espaces

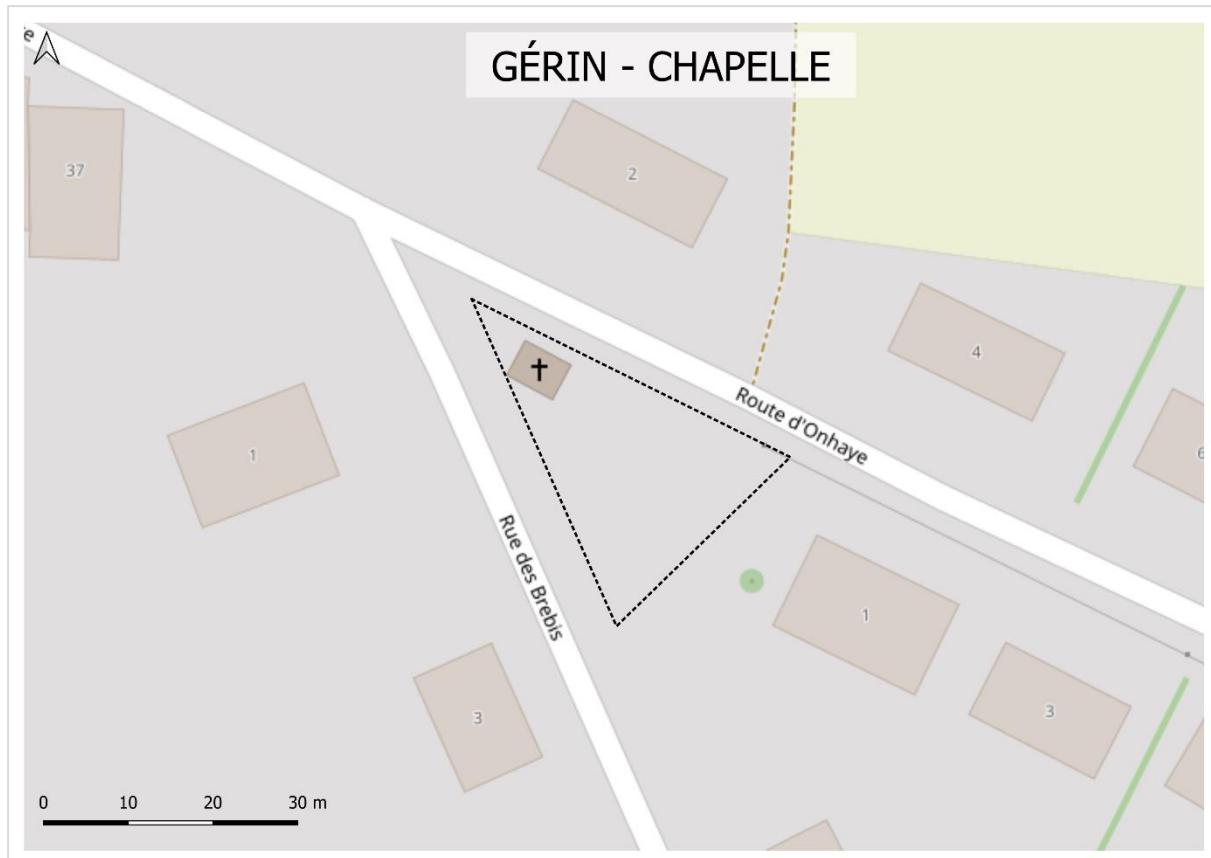
Impact sur le voisinage ? tous les projets sont pensés dans un souci d'intégrité au contexte environnant

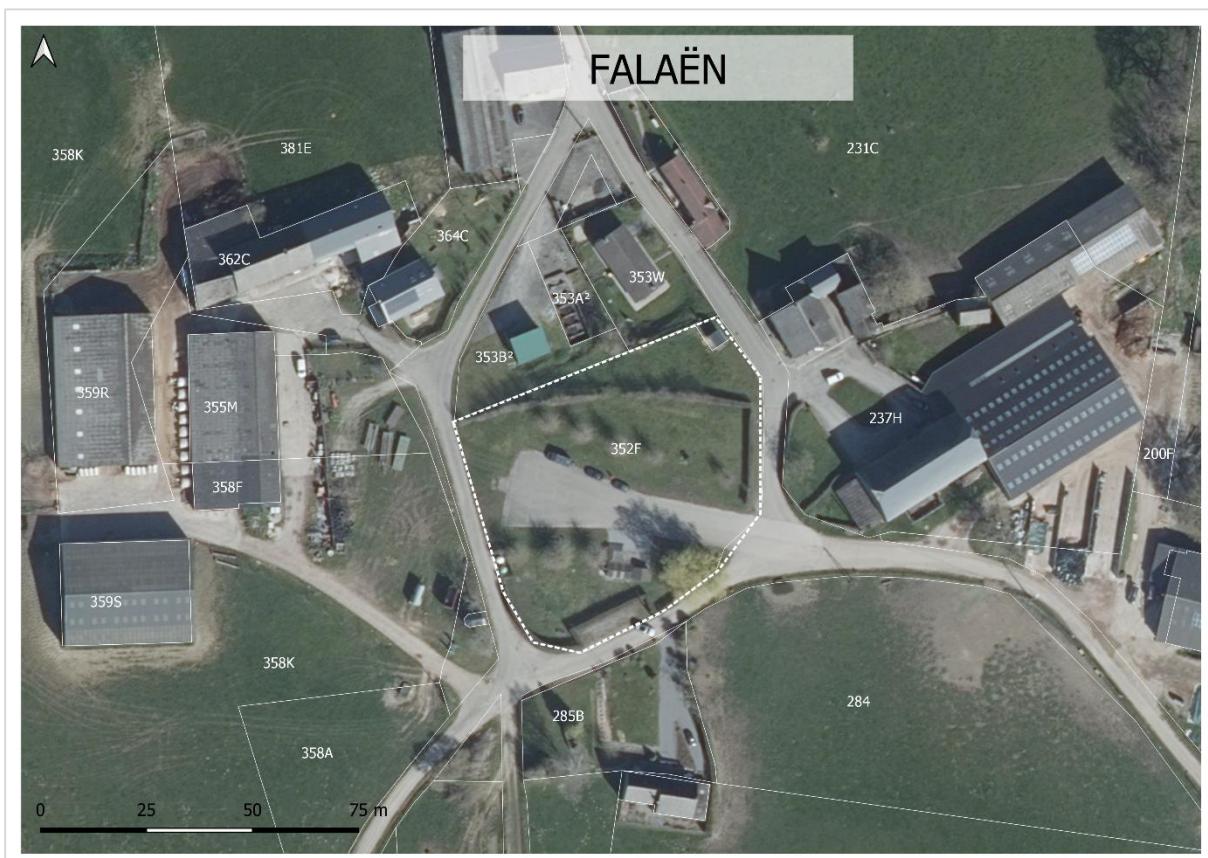
Mesures envisagées ? Mise en place de végétation, changements de revêtement, etc.

**11. Annexes****Annexe 1 : Plan de situation**

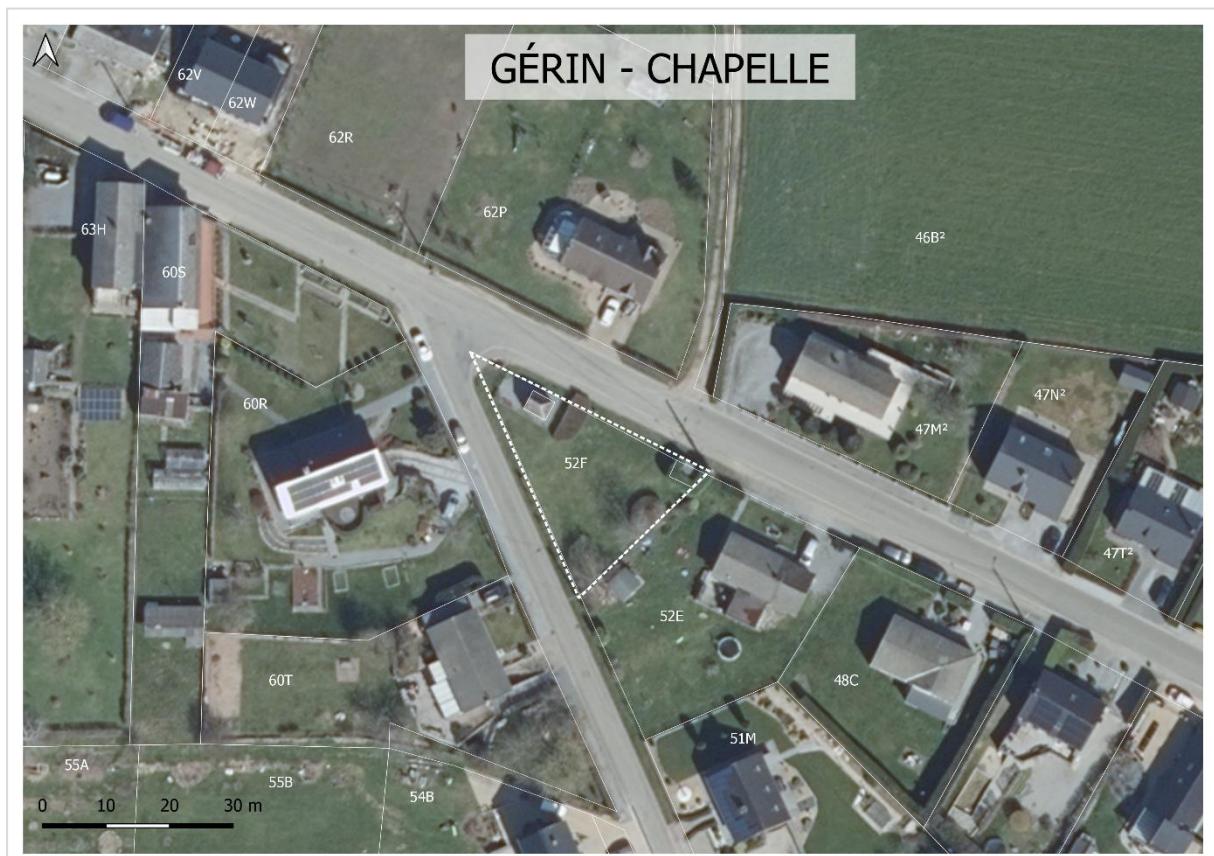


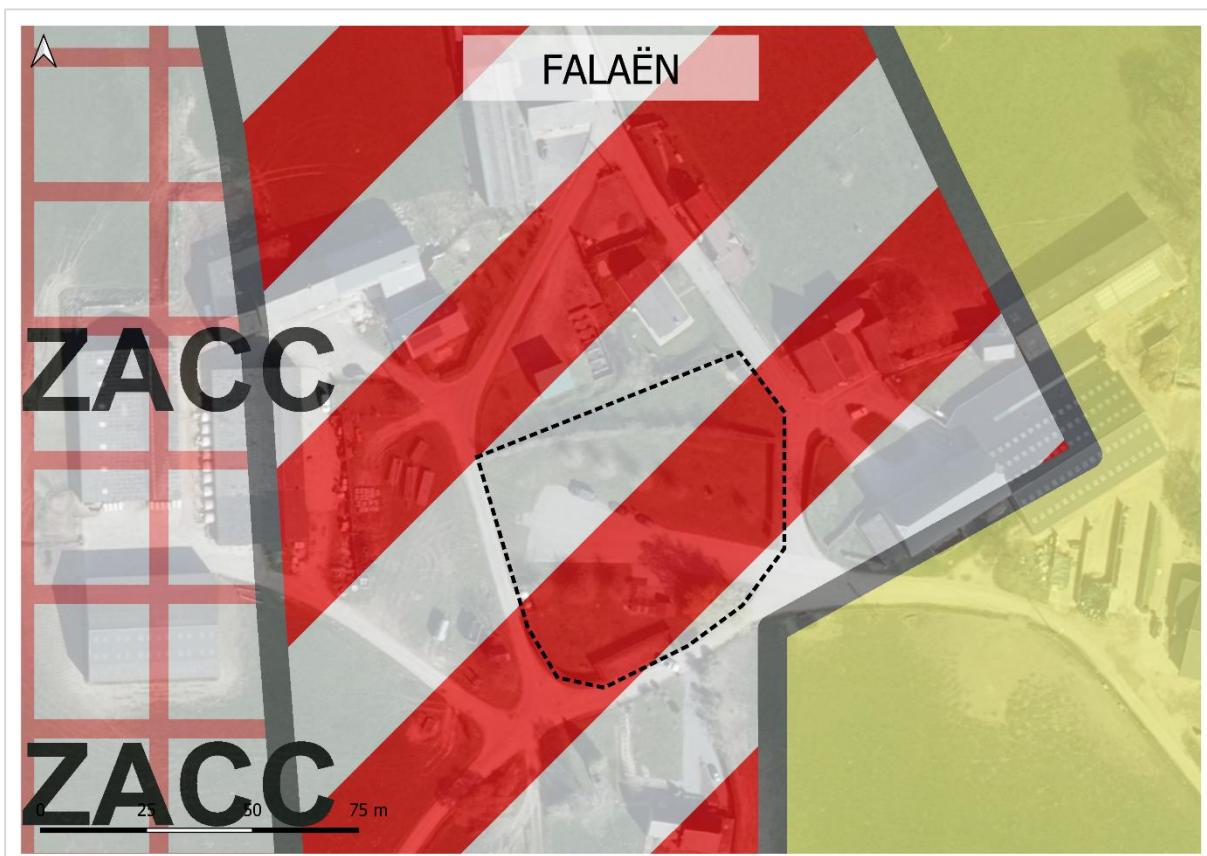
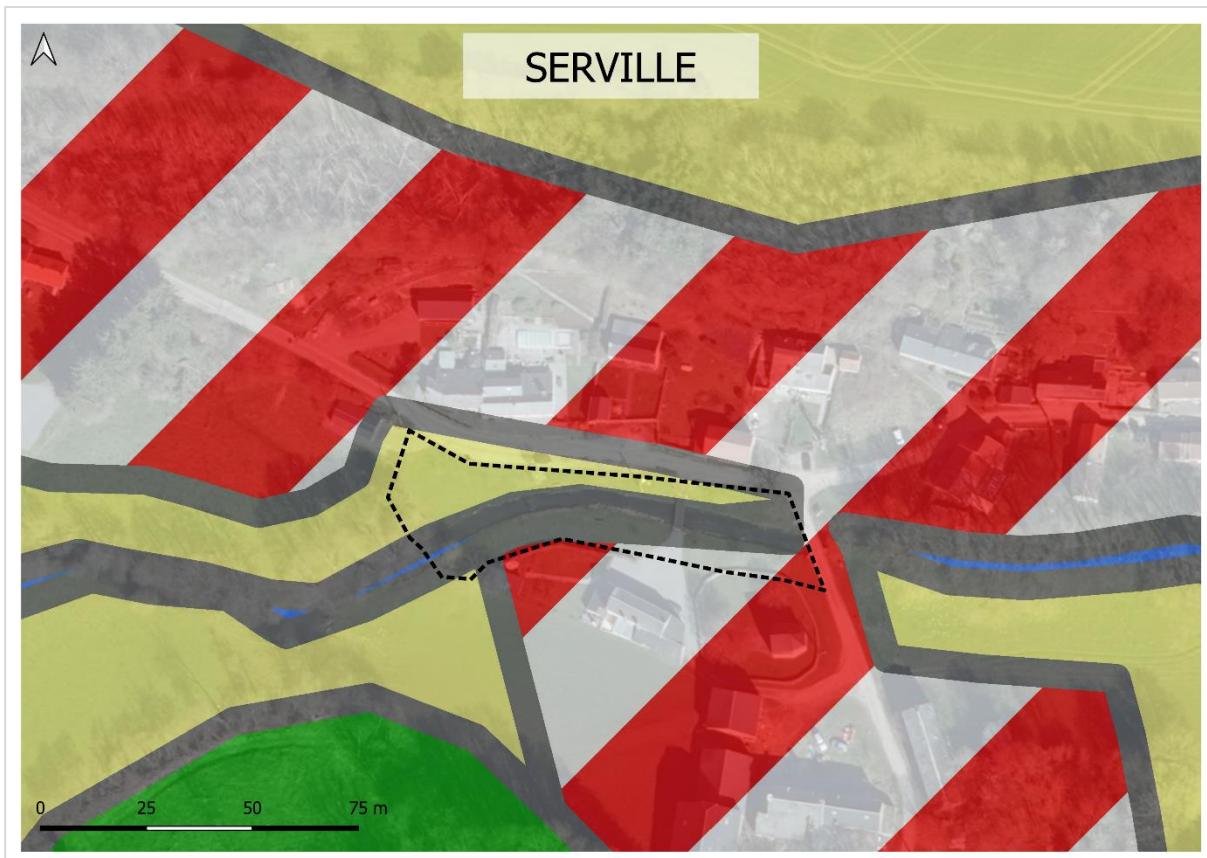


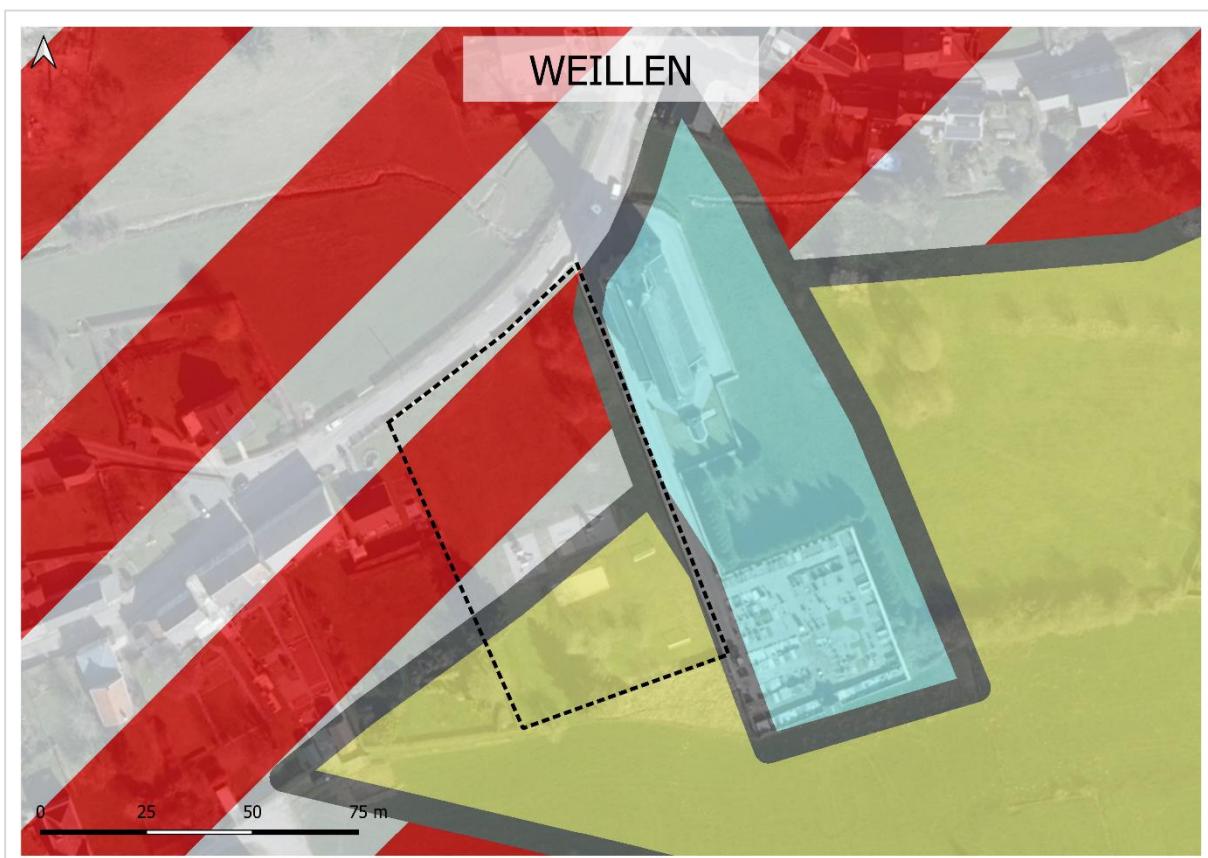
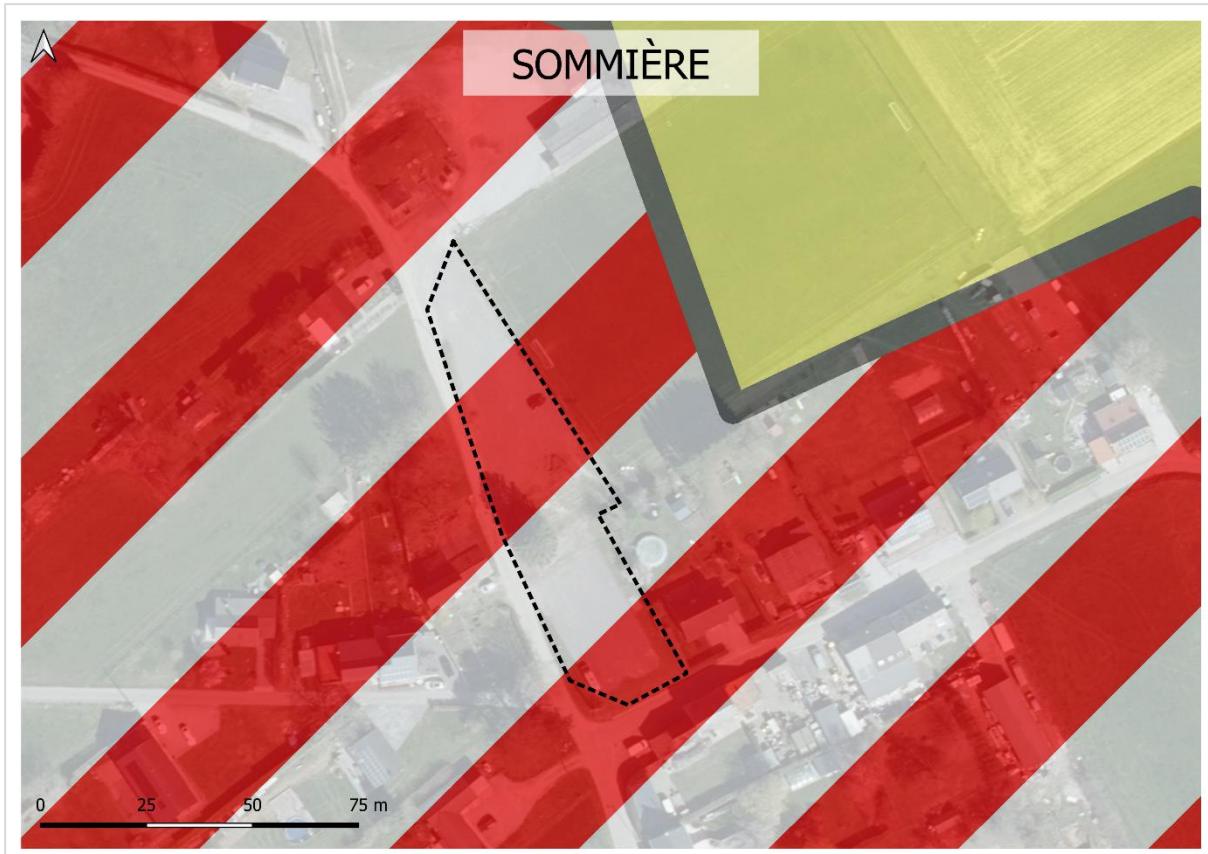


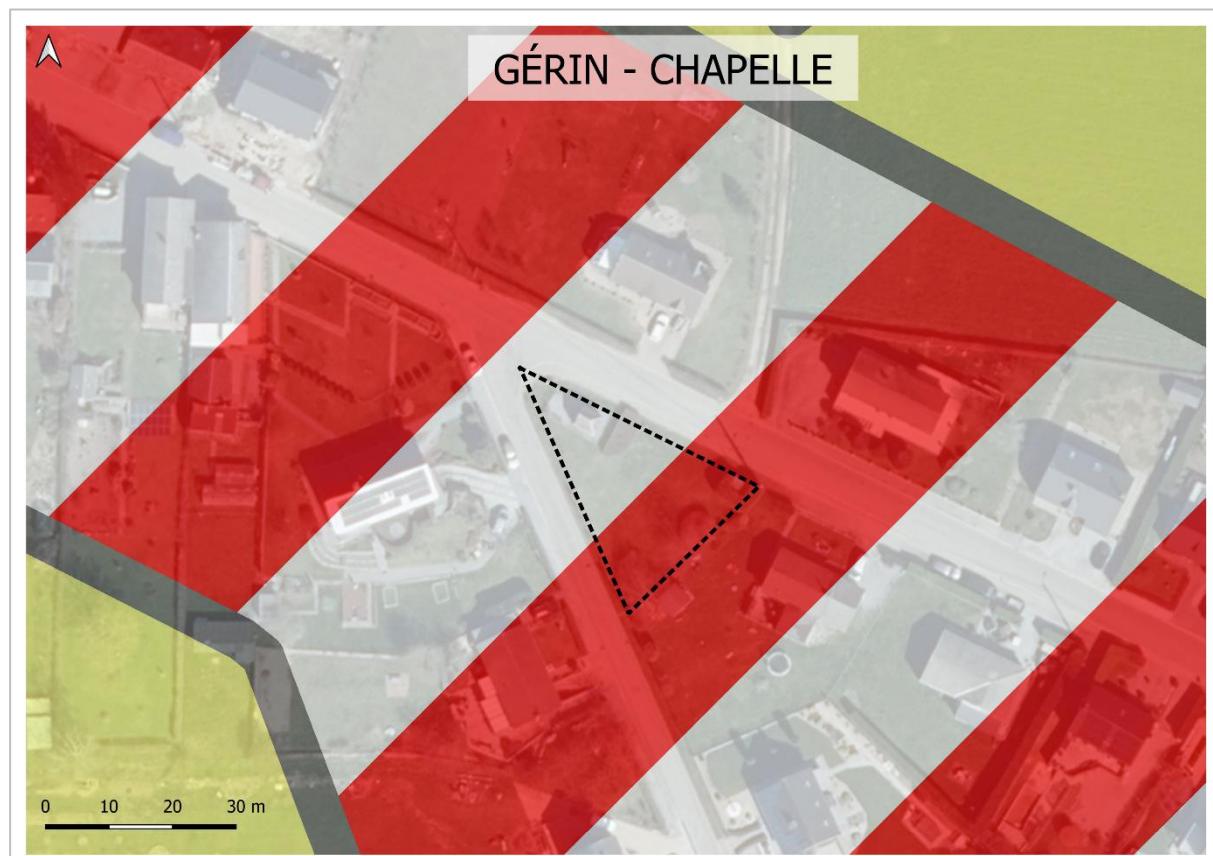
**Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral**





**Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur**





**Annexe 3 : Reportage photographique et Annexe 4 État des lieux****Serville**

**Falaën**



## Sommière



## Weillin





## Place de Gérin

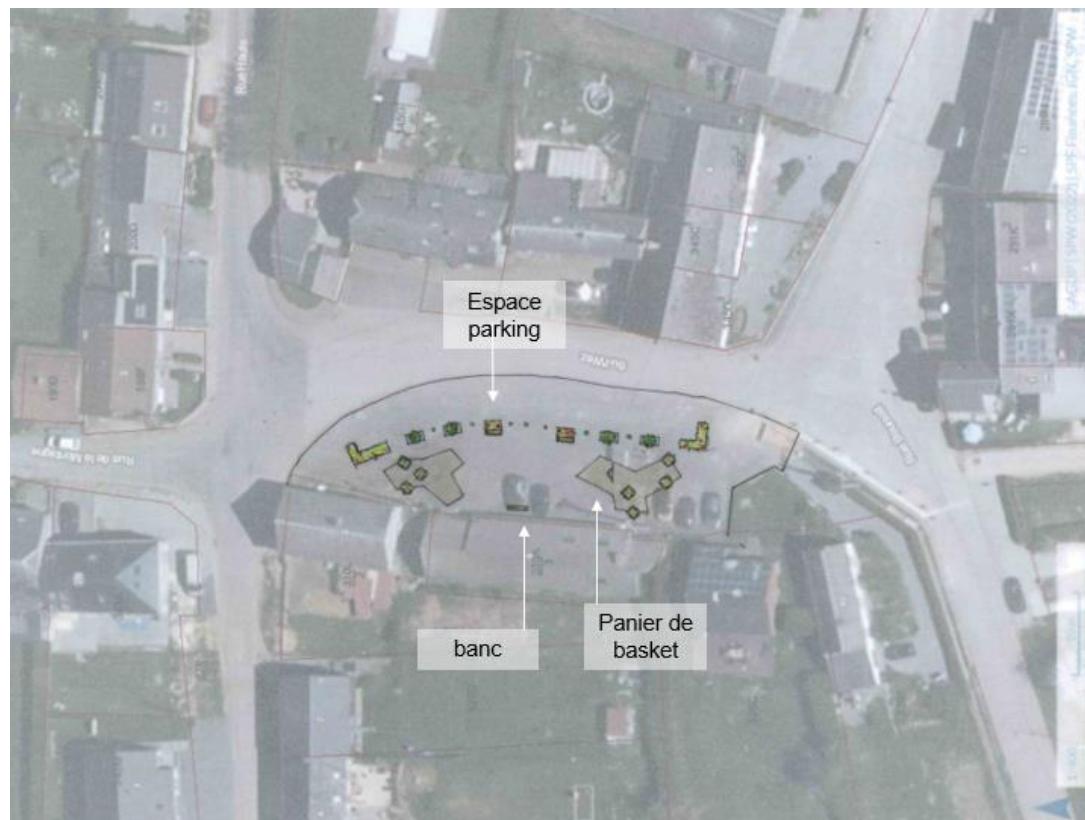


## Chapelle de Gérin



**Annexe 5 : Esquisses****Serville****Falaën**

**Sommière****Weillen**

**Gérin – placette aménagement fixe****Gérin – placette aménagement modulable**

**Gérin – chapelle****Annexe 6 : Projets de même fonction**

D'autres petits espaces de convivialité existent sur le territoire communal mais les villages concernés en sont dépourvus, d'où la demande des citoyens.

## Annexe 7 – Estimatifs détaillés

PCDR de Onhaye



Aménagement Serville

Estimatif Fiche mars 2024

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>				
Création d'une plage	1,00	fft	5.910,00	5.910,00
Mobilier urbain	1,00	fft	22.840,00	22.840,00
Divers	1,00	fft	1.800,00	1.800,00
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>30.550,00</b>
<b>CALCUL DES FRAIS</b>				
<b>Honoraires</b>				
Auteur de projet	8,00%			2.444,00
Coordinateur sécurité santé	1,00%			305,50
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>2.749,50</b>
<b>Total HTVA</b>				<b>33.299,50</b>
<b>TVA</b>		21%		<b>6.992,90</b>
<b>Total TVAC</b>				<b>40.292,40</b>

PCDR de Onhaye



Aménagement Falaën

Estimatif Fiche de mars 2024

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>				
Travaux préparatoires	1,00	fft	4.700,00	4.700,00
Elements linéaires	1,00	fft	9.550,00	9.550,00
Revêtements	1,00	fft	19.045,00	19.045,00
Plantations	1,00	fft	15.350,00	15.350,00
Mobilier urbain	1,00	fft	12.900,00	12.900,00
Modules de jeux	1,00	fft	42.000,00	42.000,00
Divers	1,00	fft	3.500,00	3.500,00
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>107.045,00</b>
<b>CALCUL DES FRAIS</b>				
<b>Honoraires</b>				
Auteur de projet	8,00%			8.563,60
Coordinateur sécurité santé	1,00%			1.070,45
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>9.634,05</b>
<b>Total HTVA</b>				<b>116.679,05</b>
<b>TVA</b>		21%		<b>24.502,60</b>
<b>Total TVAC</b>				<b>141.181,65</b>

PCDR de Onhaye



**Aménagement Sommière**  
**Estimatif Fiche de mars 2024**

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>				
Travaux préparatoires	1,00	fft	10.800,00	10.800,00
Elements linéaires	1,00	fft	16.500,00	16.500,00
Egouttage	1,00	fft	4.200,00	4.200,00
Revêtements	1,00	fft	9.000,00	9.000,00
Plantations	1,00	fft	10.800,00	10.800,00
Mobilier urbain	1,00	fft	17.920,00	17.920,00
Abri	1,00	fft	42.000,00	42.000,00
Divers	1,00	fft	7.800,00	7.800,00
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>119.020,00</b>
<b>CALCUL DES FRAIS</b>				
Honoraires				
		Auteur de projet	8,00%	9.521,60
		Coordinateur sécurité santé	1,00%	1.190,20
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>10.711,80</b>
<b>Total HTVA</b>				<b>129.731,80</b>
<b>TVA</b>			21%	<b>27.243,68</b>

PCDR de Onhaye



**Aménagement weillen**  
**Estimatif Fiche de mars 2024**

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>				
Travaux préparatoires	1,00	fft	4.200,00	4.200,00
Revêtements	1,00	fft	11.000,00	11.000,00
Plantations	1,00	fft	22.950,00	22.950,00
Mobilier urbain	1,00	fft	7.080,00	7.080,00
Kiosque	1,00	fft	50.000,00	50.000,00
Divers	1,00	fft	3.500,00	3.500,00
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>98.730,00</b>
<b>CALCUL DES FRAIS</b>				
Honoraires				
		Auteur de projet	8,00%	7.898,40
		Coordinateur sécurité santé	1,00%	987,30
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>8.885,70</b>
<b>Total HTVA</b>				<b>107.615,70</b>
<b>TVA</b>			21%	<b>22.599,30</b>
<b>Total TVAC</b>				<b>130.215,00</b>

PCDR de Onhaye



Aménagement gérin

Estimatif Fiche de mars 2024

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>				

Travaux préparatoires	1,00	fft	27.420,00	27.420,00
Elements linéaires	1,00	fft	650,00	650,00
Egouttage	1,00	fft	6.500,00	6.500,00
Revêtements	1,00	fft	148.770,00	148.770,00
Mobilier urbain y compris pantation	1,00	fft	44.500,00	44.500,00
Divers	1,00	fft	6.500,00	6.500,00
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>234.340,00</b>

**CALCUL DES FRAIS**

Honoraires			
	Auteur de projet	8,00%	18.747,20
	Coordinateur sécurité santé	1,00%	2.343,40
<b>TOTAL HTVA</b>			<b>21.090,60</b>

<b>Total HTVA</b>	<b>255.430,60</b>
<b>TVA</b>	<b>53.640,43</b>

<b>Total TVAC</b>	<b>309.071,03</b>
-------------------	-------------------

PCDR de Onhaye



Aménagement Gérin - plaine de jeux

Estimatif Fiche de mars 2024

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>				

Travaux préparatoires	1,00	fft	4.520,00	4.520,00
Elements linéaires	1,00	fft	11.460,00	11.460,00
Revêtements	1,00	fft	19.335,00	19.335,00
Plantations	1,00	fft	2.320,00	2.320,00
Mobilier urbain	1,00	fft	8.400,00	8.400,00
Module de jeux	1,00	fft	25.000,00	25.000,00
Divers	1,00	fft	2.500,00	2.500,00
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>73.535,00</b>

**CALCUL DES FRAIS**

Honoraires			
	Auteur de projet	8,00%	5.882,80
	Coordinateur sécurité santé	1,00%	735,35
<b>TOTAL HTVA</b>			<b>6.618,15</b>

<b>Total HTVA</b>	<b>80.153,15</b>
<b>TVA</b>	<b>16.832,16</b>

<b>Total TVAC</b>	<b>96.985,31</b>
-------------------	------------------

<b>Aménagement sécuritaires et identitaires des entrées de villages</b>	Fiche n° M-1.02
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 1
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Aménager les entrées de villages afin de sécuriser les voiries communales et les déplacements piétons	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## Aménagements sécuritaires et identitaires des entrées de villages

### 1. Description du projet

#### Principes généraux :

Le projet consiste à aménager et sécuriser les entrées de villages de la commune identifiés par la CLDR, notamment ; Onhaye, Falaën, Weillen et Rostenne.

Ces aménagements pourront se traduire sous diverses formes telles que des interventions au niveau de la voirie et de ses abords, plantations, signalétiques, etc. Dans tous les cas, le projet prendra en compte les objectifs suivants :

#### Valorisation des noyaux villageois

Ces points d'entrée doivent constituer une invitation aux touristes ou aux visiteurs de passage de découvrir l'intérieur de la zone villageoise et ses éventuelles spécificités. Pour ce faire, des espaces comportant de petites zones de stationnement, de pique-nique mais également des panneaux informant sur le village et sur le reste de la commune pourraient être installés à chaque porte d'entrée.

Ces zones pourraient par exemple également constituer un point de départ pour des balades au sein du village. Les aspects paysagers sont bien évidemment très importants, les autorités compétentes devront être particulièrement attentives aux types d'aménagements ou de constructions à réaliser au niveau de ces endroits stratégiques.

#### Amélioration de la sécurité routière

Outre leur rôle en termes « d'images », les portes d'entrées revêtent également d'une importance capitale en ce qui concerne la mobilité et plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité. En effet, la porte d'entrée doit être suffisamment visible et marquée que pour informer les automobilistes qu'ils entrent dans une zone urbaine et pour les inciter à ralentir.

#### Renforcement de l'identité communale

Le projet vise également le renforcement de l'identité villageoise et communale. Une réflexion pourrait être menée afin de déterminer :

- Pour chaque noyau villageois, un élément identitaire propre
- Un élément fédérateur pour l'ensemble de la commune
- Une charte graphique pour les panneaux et les éléments du mobilier à appliquer dans l'ensemble de l'entité
- Une charte d'aménagement pour les portes d'entrées afin d'assurer une cohérence dans leur traitement

Le projet devra prendre en compte la typologie des voiries ( gabarit, voirie communale ou régionale, etc.) et les entrées concernées (commune, village, hameau, etc). Deux catégories principales d'entrées ont été identifiées pour lesquelles les aménagements pourront être dupliqués ou adaptés.

- Niveau 1 : Voiries communales principales reliant la commune aux villages des alentours. Celles-ci sont des voiries doubles bandes ayant une assiette d'au moins 7mètres.
- Niveau 2 : Voiries communales principales reliant les villages entre eux. Celles-ci sont des voiries à double sens mais plus étroites que les précédentes.
- Niveau 3 : Voiries communales reliant un hameau aux villages des alentours. Celles-ci sont des voiries à double sens, traversant des plus petites entités bâties que les précédentes.

Le tableau ci-dessous reprend dans les grandes lignes les différents aménagements pouvant être prévus en fonction de la catégorie d'entrée. Attention, ce tableau n'a qu'une valeur indicative, chaque aménagement devra bien évidemment être réfléchi au cas par cas en fonction de la largeur des bandes de circulation, de l'emprise de la voirie, de la charge de trafic, du type de trafic (charroi agricole, charroi lourd, etc.), de la configuration des lieux, du paysage, etc.

Niveau 1 Commune	Niveau 2 Village	Niveau 3 Hameau
Information & identité communale		
Implantation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- panneau de bienvenue (entité et village concerné) et/ou ;</li> <li>- Panneau d'information globale sur l'entité et le village concerné.</li> <li>- Aménagements bacs de plantation</li> </ul>	Implantation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- panneau de bienvenue (entité et village concerné) et/ou ;</li> <li>- Panneau d'information globale sur l'entité et le village concerné.</li> <li>- Aménagements bacs de plantation</li> </ul>	Implantation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- panneau de bienvenue (entité et village concerné) et/ou ;</li> <li>- Aménagements bacs de plantation</li> </ul>

Les supports d'information ne devront pas se limiter aux entrées de villages.

Il est primordial de concevoir et de respecter une charte graphique commune. Les supports d'informations pourront prendre de multiples formes (petits totem, bornes, etc).

Ces panneaux reprendraient différentes thématiques comme les caractéristiques du village concerné (histoire locale, les curiosité, départ de promenades, commerces, etc.) et des renseignements plus globaux sur l'entité.

Niveau 1 Commune	Niveau 2 Village	Niveau 3 Hameau
Sécurisation/Création d'effet de porte		
Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, de plateaux, plantations, rétrécissements de voirie, de	Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, de plateaux, plantations, rétrécissements de voirie, de	Aménagements plus légers tels que différenciation du revêtement, bac de plantation, marquage de stries dans le revêtement, etc. afin de créer un effet ralentisseur et un effet de porte d'entrée

modifications de teinte ou de matériaux, etc.	modifications de teinte ou de matériaux, etc.	
<b>Niveau 1</b> Commune	<b>Niveau 2</b> Village	<b>Niveau 3</b> Hameau
<b>Eclairage</b>		
Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire	Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire	Pas d'éclairage nécessaire
Cet éclairage permettrait idéalement de mettre en lumière les informations contenues dans les panneaux d'information ou également les éléments fédérateurs choisis pour chaque noyau villageois.		

#### Remarque importante :

- **Une attention particulière sera apportée au charroi agricole afin que les aménagements soient compatibles avec ce dernier.**

#### Exemples d'aménagement d'entrée de village par niveau de voirie :

Pour illustrer les possibilités d'aménagements, huit cas concrets ont été choisi en concertation avec les participants de la CLDR. Il s'agit :

##### **Niveau 1 :**

- **À Onhaye**
  - o En direction de Weillen dans la rue Abbaye
  - o En direction de Hastière-Lavaux, un dispositif est déjà présent mais la rue nécessite un second aménagement afin de dissuader les automobilistes venant par le bas du village

##### **Niveau 2 :**

- **À Falaën**
  - o En direction de Sosoye, à l'entrée du noyau bâti au niveau du carrefour rue Hermeton
  - o En direction de Weillen, rue du Château ferme
  - o En direction de Flavion, rue de Chession déjà un mais il faudrait un deuxième entre la chapelle et le centre du village
- **À Weillen**
  - o En direction de Onhaye dans la rue des marronniers

##### **Niveau 3 :**

- **À Rostenne**
  - o En direction de Bouvignes-Sur-Meuse, à l'entrée du noyau bâti rue de Rostenne
  - o En direction de Sommière, à l'entrée du noyau bâti rue de Rostenne

## 2. Justification du projet

Les entrées de village jouent un rôle fondamental dans la perception du territoire dans la mesure où elles constituent le premier espace, la première « image » que l'on perçoit du lieu en venant de l'extérieur. Les portes d'entrées constituent en effet généralement une vitrine du dynamisme économique ou culturel des noyaux urbains ce qui renforce leur intérêt stratégique.

Le réaménagement des entrées de villages de l'entité prenant en compte à la fois des critères d'ordre sécuritaire, identitaire, touristique et économique se justifient pleinement à Onhaye. En effet, rappelons que l'entité, malgré ces atouts évidents, souffre de l'absence d'une image forte et d'un manque de visibilité. Ceci est notamment le fait de la topographie et d'un manque cruel de signalisation routière.

Ce projet a donc pour ambition de répondre aux attentes formulées par la population de voir son cadre de vie embelli et d'aménagé de manière conviviale et sécurisée afin de ralentir la circulation.

Les villages retenus pour ce projet sont traversés par des voiries de liaison importantes au sein de la commune. Quant aux localisations des entrées, elles sont identifiées en collaboration avec la CLDR.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

### 3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé

3.3 Etablir une vision à long terme de sécurisation des voiries et des cœurs de villages, en tenant compte des spécificités de chacun

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Etre une commune qui offre un cadre de vie agréable et être une commune qui veille à la sécurité des citoyens.

## 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	?
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Amélioration du cadre de vie des habitants
<b>ÉCONOMIE</b>	Développement de l'attractivité de la commune

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	---

## 5. Localisation et statut

- Localisation :

**À Onhaye**

- En direction de Weillen dans la rue Abbaye
- En direction de Hastière-Lavaux, un dispositif est déjà présent mais la rue nécessite un second aménagement afin de dissuader les automobilistes venant par le bas du village

- Statut de propriété : Voiries communales

- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole

- Localisation :

**À Falaën**

- En direction de Sosoye, à l'entrée du noyau bâti au niveau du carrefour rue Hermeton
- En direction de Weillen, rue du Château ferme
- En direction de Flavion, rue de Chession déjà un mais il faudrait un deuxième entre la chapelle et le centre du village

- Statut de propriété : Voiries communales

- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

- Localisation :

**À Weillen**

- En direction de Onhaye dans la rue des marronniers

- Statut de propriété : Voiries communales

- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

- Localisation :

**À Rostenne**

- En direction de Bouvignes-Sur-Meuse, à l'entrée du noyau bâti rue de Rostenne
- En direction de Sommière, à l'entrée du noyau bâti rue de Rostenne

- Statut de propriété : Voiries communales

- Statut au plan de secteur : Zone agricole

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune de Onhaye

- Partenaires : Zone de police, CLDR, habitants, Office du tourisme SPW, SI.

- Sources de financement : DGRARNE-DR, appels à projets spécifiques

## 7. Programme de réalisation

### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

Des besoins ont été exprimés quant au manque de sécurité au sein des villages. Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond aux besoins de sécuriser et valoriser les villages.

### **État du dossier :**

- En CLDR les membres ont identifiés les lieux où créer/embellir ces espaces
- Rencontre avec la CLDR afin de déterminer les besoins pour chaque espace

### **Programme des travaux et/ou aménagements :**

- Réalisation d'une étude par un bureau destiné à réaliser l'inventaire précis des entrées de villages et établir une charte graphique (support d'information) et une charte d'aménagement pour les entrées de village en concertation avec la population ;
- Attribuer des priorités pour la réalisation suivant une liste multicritère (sécurité, caractère accidentogène du lieu, lieu fortement fréquenté ou non, passage de modes doux, charroi agricole, etc) ;
- Recherche de subsides pour la réalisation ;
- Rédaction des CSC ;
- Phasage et mise en œuvre

### **Planification :**

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

### **Démarches administratives à réaliser :**

Réunion de travail avec la zone de police.

Obtention des permis nécessaires à la bonne réalisation du projet.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements.

## 8. Estimation globale du coût

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Aménagements des 6 entrées de village de niveau 1 et 2	255.000€	DGARNE-DDR Catégorie 5 – Autres espaces publics – 60 % (plafond à 300.000 €)
Aménagements des 2 entrées de village de niveau 3	10.000€	
Honoraires	12.000€	
<b>Total HTVA</b>	<b>277.000€</b>	
<b>TVA (21 %)</b>	<b>58.170€</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>335.170€</b>	Solde pris en charge par la commune

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des aménagements	8	Commune d'Onhaye

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution du nombre d'excès de vitesse suite aux aménagements	Diminution de 50 %	Placement de radars (préventifs) par la police avant et après la réalisation des aménagements sur une période de 15 jours
Enquête de satisfaction sur la commune	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites des aménagements	Commune de Onhaye

## 10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]

### Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :

La mise en valeur se fera dans un esprit d'aménagement vert et durable. L'objectif étant de mettre en valeur les entrées de village, les aménagements seront qualitatifs et intégrés au milieu rural, caractérisant le territoire communal. Le symbole identitaire fera référence au patrimoine et/ou à l'histoire locale.

### Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
  - o Superficie totale de la parcelle
  - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle :
  - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle :

- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
  - o Dispositifs en place : /
  - o Mesures envisagées : /

#### **Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Une attention particulière sera apportée au choix des matériaux pour les aménagements.
- Les dispositifs mis en place ne devraient pas entraîner de problématique particulière au niveau des ressources naturelles. En effet, il s'agit d'interventions ponctuelles et légères.

#### **Mesure en faveur de la sobriété du projet :**

- Conformément à la volonté de la CLDR, le nombre d'entrées village a été rationnalisé pour cibler les localisations les plus pertinentes.
- Les aménagements proposés sont volontairement sobres avec des éléments identitaires qui se veulent légers et intégrés au contexte local.
- Les aménagements sécuritaires sont quant à eux choisis pour leur rapport coût/résultat.

#### **Mesure en faveur de la biodiversité :**

- Les plantations accompagnant l'aménagement des entrées de village seront choisies parmi les essences locales et en visant à amener une plus-value au niveau de la biodiversité.

#### **Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Le projet n'a pas de réel impact sur ces points particuliers.

#### **Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Exemples de points d'attention :

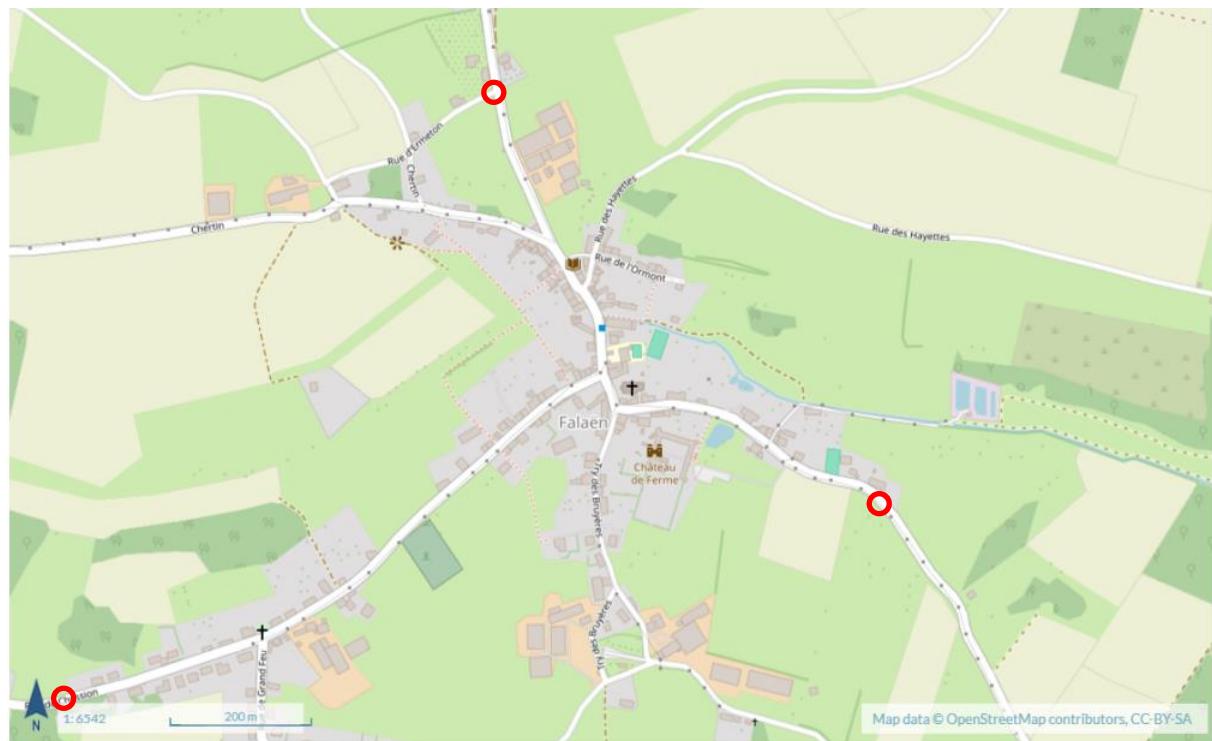
- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations et aux riverains de maintenir et de renforcer les activités existantes

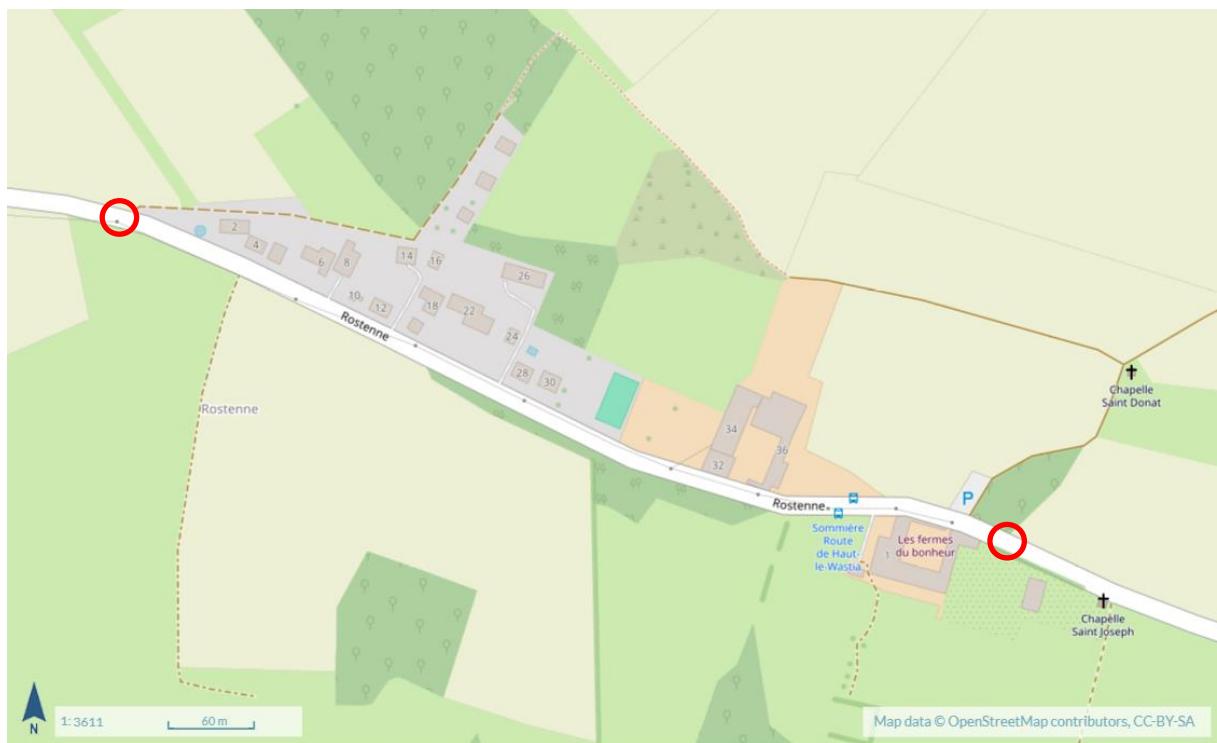
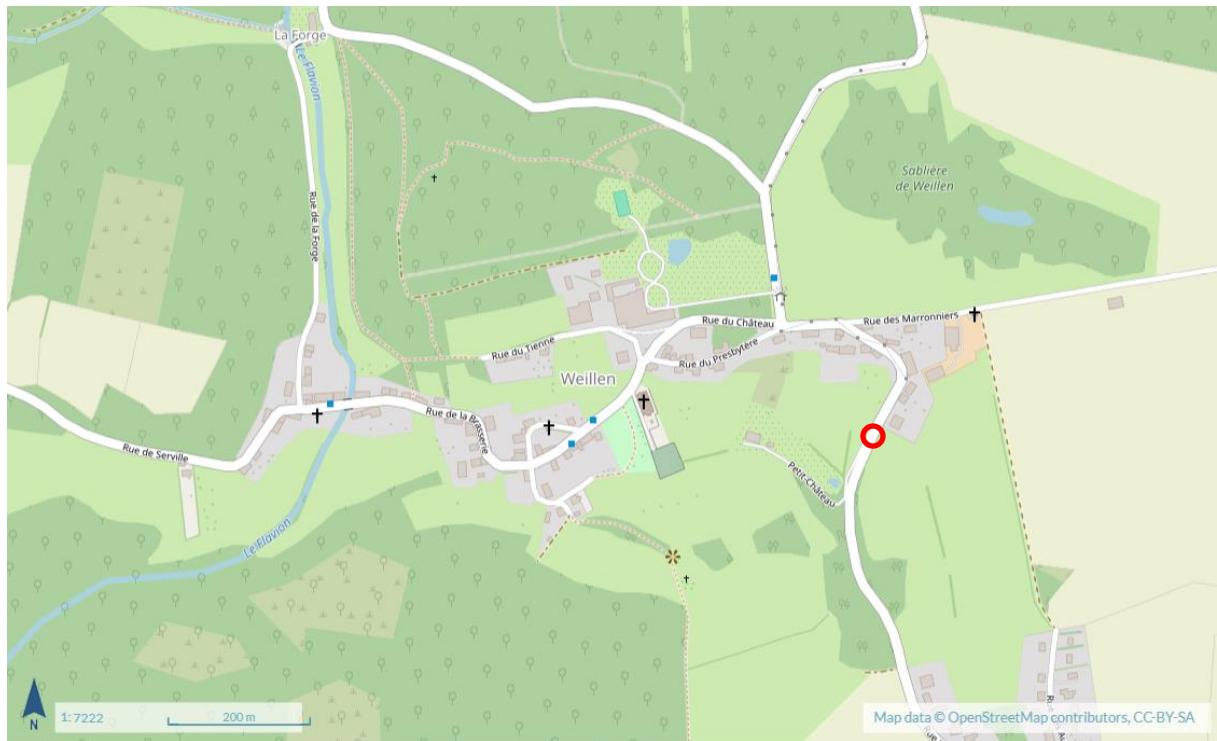
#### **Intégration du projet dans l'environnement :**

- **Impact positif ou négatif du projet sur le paysage :** mise en valeur des paysages aux entrées des villages
- **Impact sur le voisinage :** aucun impact spécifique à mentionner au niveau du voisinage
- **Mesures envisagées :** la mise en place de dispositifs harmonieux permettra leur bonne intégration dans l'environnement

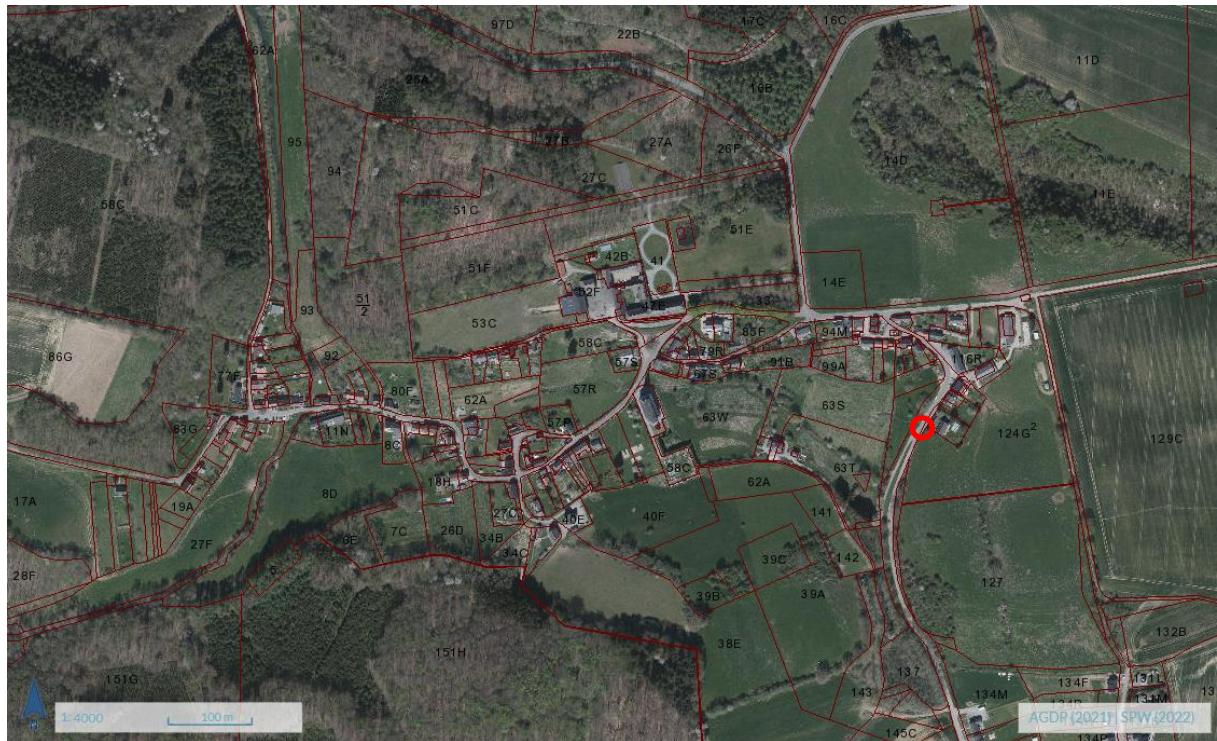
## 11. Annexes

## Annexe 1 : Plan de situation





**Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral**



**Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur**



**Annexe 3 : Reportage photographique et Annexe 4 État des lieux**

**Annexe 5 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune**

Bien que certains aménagements de sécurité et/ou de signalétique ont été réalisés, il n'y a pas de projet existant structuré selon les différents niveaux avec la prise en compte systématique des aspects identitaires et sécuritaires, comme c'est le cas de ce projet.

<b>Aménagement de la place d'Ostemerée</b>	Fiche n° M-1.03
(a) Commune : Onhaye	
(b) Nom du village ou de l'entité : Ostemerée	
(c) Descriptif : Aménager la place d'Ostemerée pour la rendre plus conviviale et sécurisée	

## Aménagement de la place d'Ostemerée

### 1. Description du projet

#### Situation existante :

Ostemerée est un petit hameau avec déjà une identité ancrée se situant dans la commune d'Onhaye.

La voirie qui traverse le hameau n'est actuellement pas calibrer ce qui la rend très large. De ce fait, les riverains se stationnement de manière anarchique en face de chez eux. Cet espace est entièrement minéral et est actuellement recouvert d'asphalte.

Concernant la gestion des eaux pluviales, il n'est pas rare qu'elles ruissellent par forte pluie sur la voirie et s'écoulent jusqu'aux habitations en contre bas.

#### Objectifs :

Les riverains souhaiteraient réaménager l'excès de voirie en un espace de rencontre végétalisé tout en gardant leurs accès à leurs maisons, garages, haies et stationnement devant leurs habitations.

Ils voudraient aussi qu'une réflexion soit effectué à propos de la gestion des eaux pluviales.

#### Projet :

Le projet prévoit de recalibrer la voirie afin de déterminer l'espace dédié aux véhicules de l'espace dédié aux piétons.

L'actuel excès de voirie est réaménager en un espace partagé imposant donc une vitesse de 30 km/h.

Cet espace permettra de recréer un cœur de village tout en garantissant l'accès aux différents garages des riverains. Afin de maintenir et d'affirmer l'identité du hameau, plusieurs zones de plantations seront aménagées. L'intention de l'aménagement est d'avoir un lieu apparenté à un jardin dans lequel les riverains peuvent se retrouver. Plusieurs bancs intégrés aux zones de plantation seront prévus.

Aussi, pour créer une continuité végétale, l'allée des tilleuls plantée rue Saint-Pierre sera prolongée via la plantation de nouveaux arbres sur l'ensemble de la traversée.

Une aire de pique-nique sera également aménagée à l'Ouest du hameau.

Enfin les pompes à eaux seront revalorisées via un changement de revêtement.

## 2. Justification du projet

Lors des consultations villageoises, les participants ont mis en évidence la place trop importante dédiée à la voiture sur la place d'Ostemerée ainsi que le manque de convivialité, le manque de végétation et le manque de mise en valeur du petit patrimoine.

En effet, la place d'Ostemerée est un espace ouvert en tarmac où la route et les places de parking ne sont pas délimitées et calibrées. Elle manque d'aménagements type trottoir pour séparer les usagers lents des véhicules ainsi que de places de parking délimitées.

Le hameau manque également d'espace de convivialité dans lequel les riverains peuvent se rencontrer et se détendre.

Concernant le mobilier, il est peu présent sur le site d'étude. Notons tout de même la présence de deux pompes d'eau. Celles-ci se trouvent en bordure de voirie dissimuler par de la signalétique ou de la végétation. Ces pompes font partie de l'histoire du hameau mais ne sont malheureusement pas mise en valeur.

Enfin une dernière problématique concernant la gestion des eaux pluviales a été identifié par les riverains. En effet, lors d'intempéries, il n'est pas rare que l'eau ruissellent sur la voirie s'infiltrant dans les maisons en contre-bas.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

1. Un territoire attractif et convivial
1.1. Donner à la jeunesse l'opportunité de développer son autonomie et la solidarité
1.3. Stimuler la convivialité et développer la culture
2. Une commune en transition
2.3. Mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales
3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé
3.3 Etablir une vision à long terme de sécurisation des voiries et des coeurs de villages, en tenant compte des spécificités de chacun
3.4. Confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable, renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble et être une commune qui veille à la sécurité des citoyens.
- **Plan de cohésion social** : Favoriser le tissage de liens.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Espace de convivialité favorisant les rencontres et échanges entre les habitants
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Végétalisation de la place
<b>ÉCONOMIE</b>	Le projet n'a pas d'impact sur l'économie

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :



##### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation :** Place de la Liberté à Ostemerée.
- **Statut de propriété :** Communale
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune d'Onhaye
- **Partenaires :** /
- **Pistes de financement :** DGARNE-DR

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

De multiples besoins ont été exprimés quant à l'usage de l'espace public : convivialité, sécurité, patrimoine, etc. Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond à ces nombreux besoins et permettra de pallier à l'absence d'espace public de convivialité dans le hameau.

##### État du dossier :

- Rencontre avec les habitants afin de déterminer les besoins
- Esquisse d'aménagement

##### Programme des travaux et/ou aménagements :

- Recalibrage de la voirie afin de déterminer l'esp. voitures/esp.piétons
- Aménagement d'un trottoir continu sur l'ensemble du tronçon d'étude côté « épicerie »
- Aménagement d'un espace partagé en pavés

- Aménagement et plantation de massifs bas de graminées et de vivaces
- Plantation d'arbres à intervalle régulier sans gêner les accès aux habitations sur l'ensemble de la traversée
- Aménagement aux abords des pompes à eau
- Aménagement d'une aire de pique-nique

#### **Planification :**

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

#### **Démarches administratives à réaliser :**

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, et garantir la propreté des lieux.

#### **8. Estimation globale du coût**

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux préparatoires	53.175 €	
Revêtements	258.000 €	
Plantations	19.000 €	
Élément linéaire	61.525 €	
Mobilier urbain	18.500 €	
Divers	9.500 €	
<b>Total HTVA</b>	<b>419.700 €</b>	DGARNE – DDR Catégorie 2 – Espaces publics de convivialité - 60 % (plafond à 400.000 €)
Honoraires	37.773 €	
<b>Total HTVA</b>	<b>457.473 €</b>	
<b>TVA (21 %)</b>	<b>96.069 €</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>553.542,33 €</b>	Solde pris en charge par la commune

Projet rémunérateur : Non

#### **9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

#### **Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de l'aménagement	1	Commune d'Onhaye

#### **Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Excellente	Commune d'Onhaye

**10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]****A. Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :**

Contraintes naturelles existantes :

Le ruissellement des eaux pluviales

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

Habitat à caractère rural, pas de contraintes spécifiques identifiée.

**B. Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :****- Eléments quantitatifs généraux du dossier :**

- Superficie totale de la parcelle : 298.5m
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

**- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**

- Dispositifs en place : quelques filets d'eau et avaloir
- Mesures envisagées :  
Aménagement filets d'eau sur l'ensemble de la traversée et en aval un espace parking en dalle gazon sera réaménagé pour infiltrer l'eau avant qu'elle n'arrive aux habitations

**C. Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :****- Exemples de points d'attention :**

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments : /
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : /
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

**D. Mesure en faveur de la sobriété du projet :****- Exemples de points d'attention :**

- Coûts/m :
- Coûts/personnes impactées : (3267 hab au sein de la commune d'Onhaye)
- Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
- Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants suivi d'une très forte utilisation et fréquentation

**E. Mesure en faveur de la biodiversité :**

Le projet prévoit de planter plusieurs arbres afin de créer une continuité végétale.

Des zones de plantations sont également prévues au sein du projet.

**- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre :**

- Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) :
- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazon, ...) :

**F. Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Le projet prévoit de sécuriser la voirie en ayant un espace pour les automobilistes et un espace pour les piétons. L'aménagement de l'espace partagé est accessible au PMR.

**G. Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Exemples de points d'attention :

- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations et aux riverains de maintenir et de renforcer les activités existantes

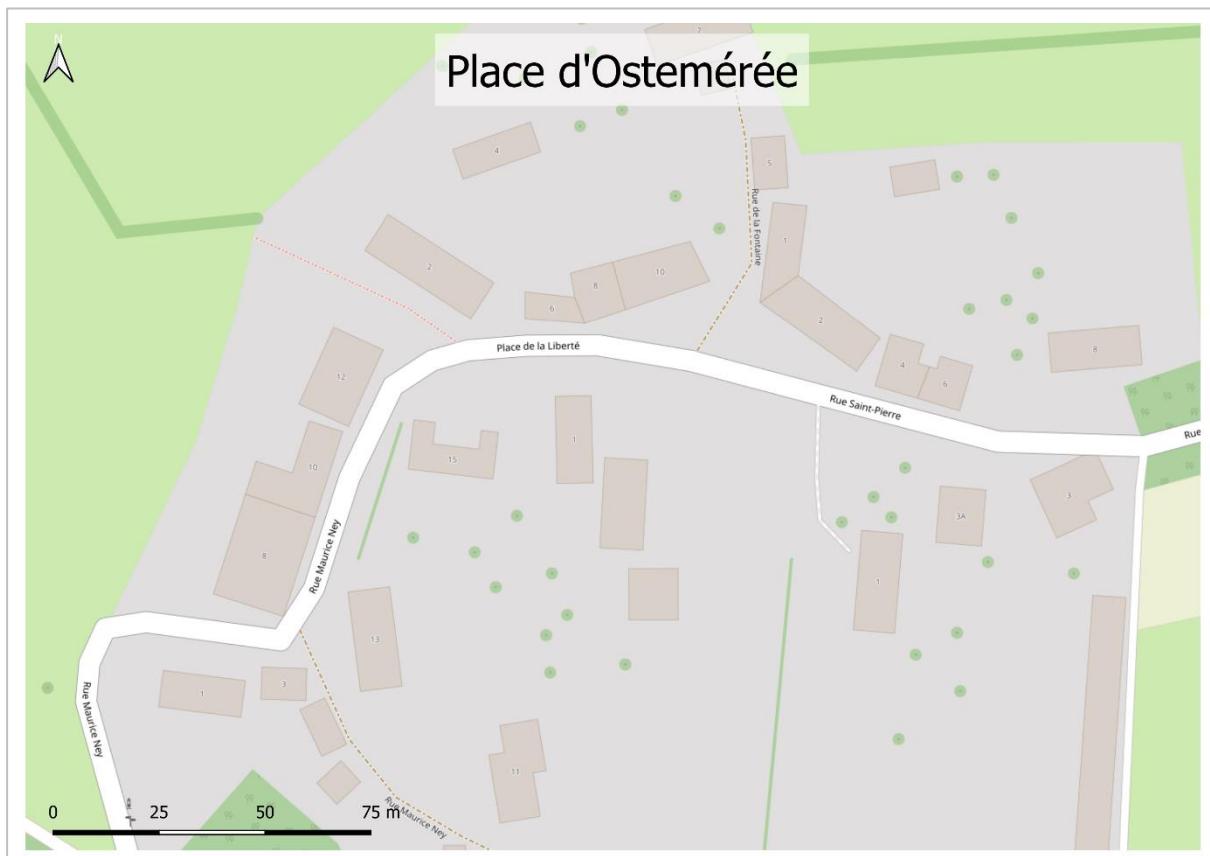
**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ? positif – contraste avec l'actuel voirie imperméable et très large et amélioration de l'intégration de la traversée dans son contexte environnant.

Impact sur le voisinage ? positif

Impact positif – sécurisation de la circulation piétonne et aménagement d'un nouvel espace de convivialité

Mesures envisagées ? intégration végétation, aménagement lieux de rencontres, changements de matériaux

**11. Annexes****Annexe 1 : Plan de situation**

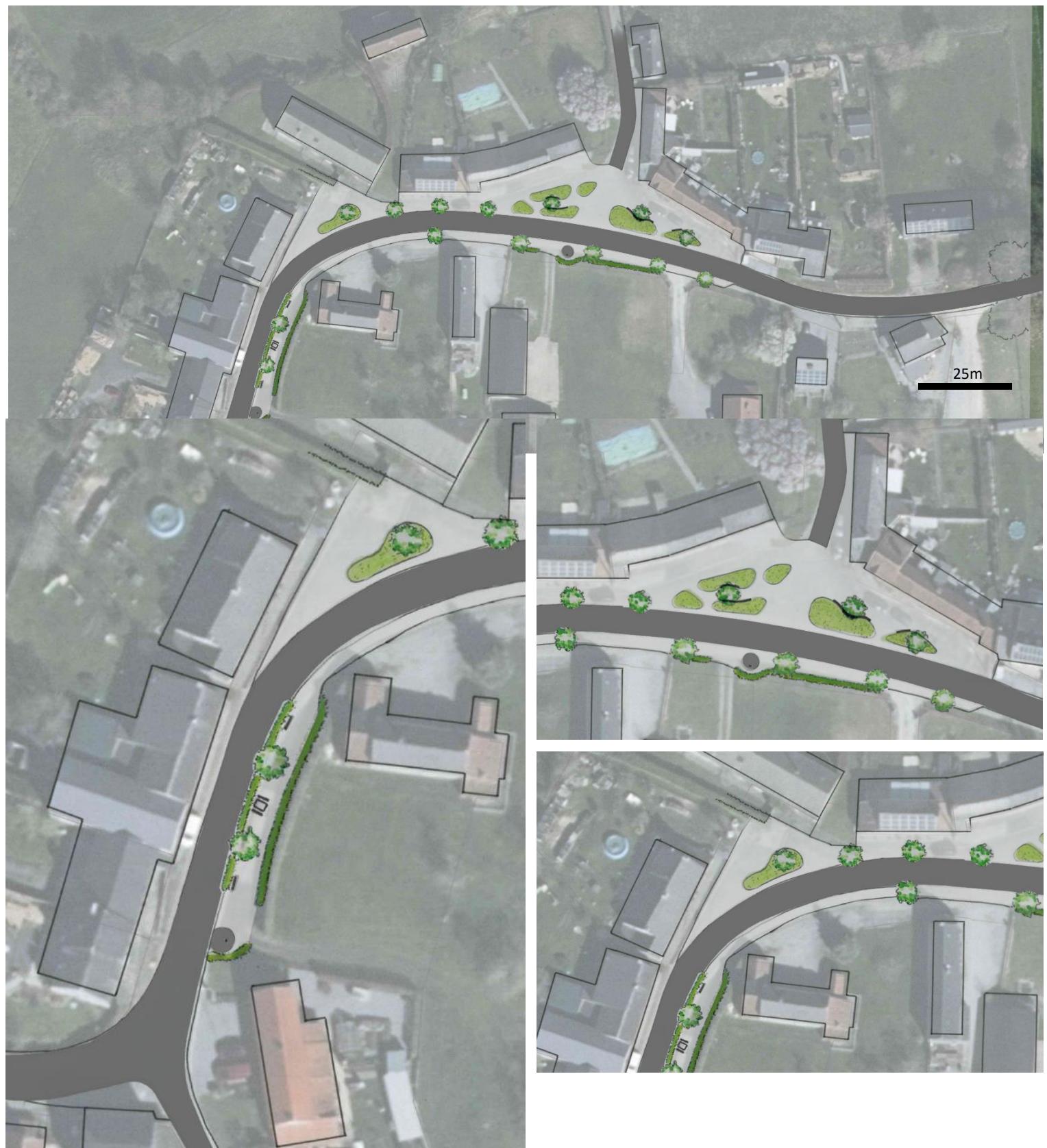
**Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral**

**Annexe 3 : Périmètre d'intervention sur plan de secteur**

**Annexe 4 et 5 : Reportage photographique et État des lieux**





**Annexe 6 : Esquisses**

**Annexe 7 : Projets de même fonction**

Sans objet

Des aménagements d'espaces publics ont été réalisés à différents endroits de la commune mais aucun ne concerne Ostemerée.

<b>Construction d'une maison rurale à Onhaye</b>	Fiche n° M-1.04
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Onhaye	
(c) <b>Descriptif</b> : Construction d'une maison de village à Onhaye (avec une salle de grande capacité).	

## Construction d'une maison rurale à Onhaye

### 1. Description du projet

Le projet consiste à construire une maison rurale à Onhaye de grande capacité. Cette maison rurale sera une infrastructure communale polyvalente, destinée à accueillir des activités associatives, sociales, culturelles ou festives, initiées par des habitants et/ou des associations locales. De nombreuses activités ont déjà été listées par les citoyens :

- Projection de film
- Pièce de théâtre
- Anniversaire et mariage
- Soirée 3 x 20
- Fête scolaire
- Gym douce
- CEB
- Activités organisées par la bibliothèque
- ...

La maison rurale sera accessible à tous avec comme rôle : améliorer la cohésion sociale et développer les activités culturelles. Elle sera composée d'un sas d'entrée, d'une cuisine professionnelle de +/- 30m<sup>2</sup>, d'un bar et de sa réserve, de sanitaires et d'une grande salle de +/- 350 m<sup>2</sup> pouvant accueillir plus de 300 personnes assises avec plusieurs espaces de rangement.

Cette salle peut être adaptée en salle de théâtre ou d'espace de projection via l'intégration de gradins amovibles et de l'installation d'un projecteur. Une attention particulière sera portée à l'isolation phonique et acoustique.

Le projet sera accompagné d'une extension au niveau de la buvette du football à l'étage en vue de recréer de nouveaux vestiaires et une salle de réunion. Les deux projets se veulent distincts l'un de l'autre dans leur accès et leur gestion mais leur proximité permettra une belle complémentarité (vestiaires utilisés occasionnellement comme loges pour les artistes des pièces de théâtre, etc.).

Le projet se voudra exemplaire en matière environnementale et énergétique. Il sera notamment raccordé aux citernes d'eau de pluie existantes, bien isolé et ventilé et équipé de panneaux solaires photovoltaïques, voire éventuellement de panneaux solaires thermiques. Au niveau du chauffage, même si les techniques doivent encore être précisées, une pompe à chaleur sera envisagée en priorité. Le confort thermique du bâtiment fera l'objet d'une approche particulière.

Enfin, les abords seront aménagés avec notamment un accès PMR et du stationnement vélo. Le stationnement sera prioritairement réalisé via le parking existant (complémentarité avec les infrastructures du football). Toutefois, du parking complémentaire sera également réalisé sur la bande du terrain en contre-bas.

## 2. Justification du projet

La mise en œuvre de ce projet permet de répondre à plusieurs enjeux au niveau communal.

Tout d'abord, le diagnostic a mis en évidence un essoufflement de la vie associative avec un manque de croissance du nombre de bénévoles et un manque de visibilité des associations et de leurs activités. De plus, un manque de lieux de rencontre pour les associations et d'un lieu de stockage a été souligné.

Les citoyens ont également pointé du doigt le manque d'espaces de convivialité et le manque de liens entre les différentes générations.

Ensuite, il a été mis en évidence un manque d'infrastructure à destination des jeunes. En effet, le manque de locaux pour les jeunes et de lieux de rencontre ou de rassemblement impacte les jeunes entre 15 et 25 ans. Il a aussi été pointé du doigt un manque d'activités comme des stages organisés pendant les vacances.

Enfin, lors des consultations villageoises, les participants ont mis en évidence le manque d'une salle de grande capacité à Onhaye, ainsi que le manque d'activités culturelles.

En effet, il n'y a pas de salle de grande capacité sur la commune d'Onhaye. De plus, les activités culturelles sont inexistantes fautes d'avoir un lieu adéquat pour les accueillir. C'est pourquoi, les membres de la CLDR ont demandé la construction d'une infrastructure communale polyvalente, destinée à accueillir des activités associatives, sociales, festives et culturelles, initié par des habitants ou des associations locales.

Ce projet a également pour but de maintenir et améliorer la cohésion sociale entre les habitants des villages.

Ce projet permettra à la commune de tendre vers ses objectifs de donner à la jeunesse l'opportunité de développer son autonomie et la solidarité, de stimuler la convivialité et de développer la culture.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.1. Donner à la jeunesse l'opportunité de développer son autonomie et la solidarité
1.2. Développer des services adaptés à tous et notamment aux séniors
1.3. Stimuler la convivialité et développer la culture
<b>2. Une commune en transition</b>
2.4 Développer une stratégie communale en matière de transition, d'énergie propre et de réduction des consommations
<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.2 : Favoriser la cohérence urbanistique et le caractère rural des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal :** Etre une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualité de vie, culture, sport, vie associative et renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble et être une commune qui soutient les familles les plus fragiles.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Création d'un lieu de rencontre et d'échange
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Toit et parking végétalisés
<b>ÉCONOMIE</b>	Le projet n'a pas d'impact sur l'économie

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	--

### 5. Localisation et statut

- **Localisation :** Rue du Forbot n° 34 à Onhaye
- **Statut de propriété :** Propriété communale
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune d'Onhaye
- **Partenaires :** Club de foot, associations
- **Sources de financement :** DGARNE-DDR, Infrasports et FWB

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond aux besoins d'une salle de grande capacité, il permettra d'améliorer la cohésion sociale et de développer des activités culturelles à Onhaye.

### État du dossier :

Réunion pour identifier les besoins

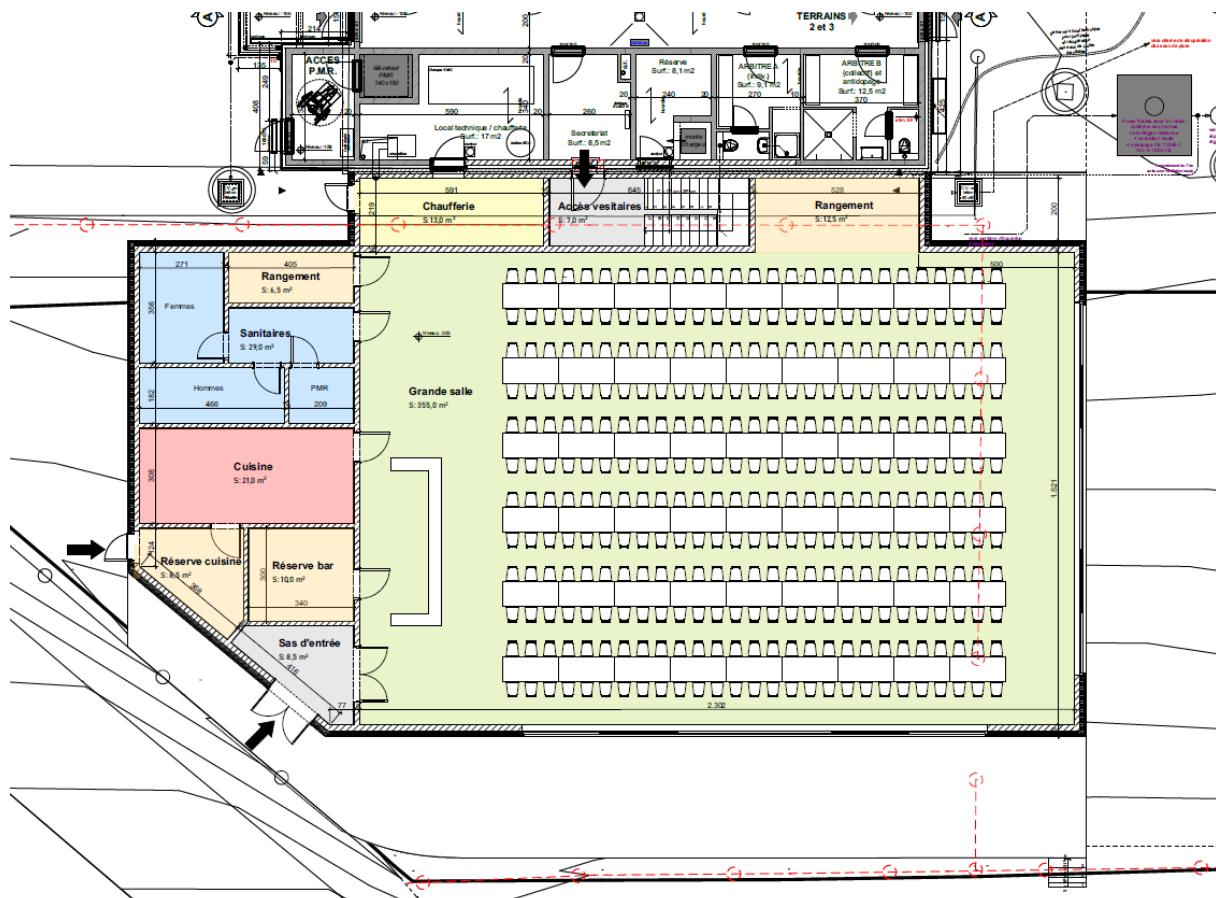
Esquisse réalisée

### Programme des travaux et/ou aménagements :

Il s'agit d'une nouvelle construction annexée au bâtiment existant.

La planification des travaux sera à réaliser par l'auteur de projet désigné. L'auteur de PCDR a envisagé l'esquisse suivante d'après les besoins des utilisateurs interrogés :

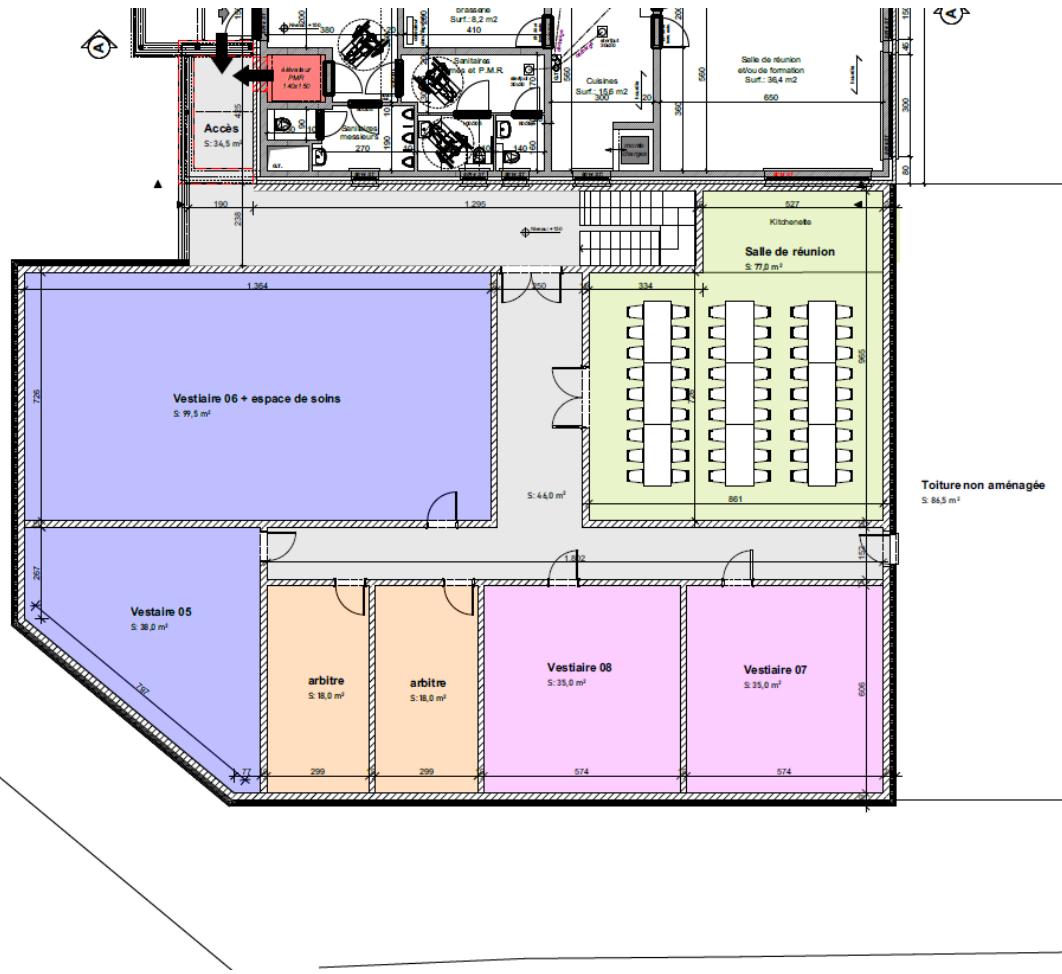
### Rez-de-Chaussée :



Création d'un accès direct depuis le bâtiment existant vers la nouvelle construction par le local secrétariat. Cela permet de connecter les vestiaires existants du Rez-de-Chaussée aux nouveaux vestiaires prévus à l'étage.

Le Rez-de-Chaussée est composé d'une grande salle de village pouvant accueillir 300 places assises, une cuisine professionnelle, des réserves et rangements, des sanitaires... Tout ce qui est nécessaire au besoin de la fonction de maison rurale et qui la rend complètement indépendante de l'infrastructure footballistique dans sa gestion.

#### Etage :



Extension de la buvette existante, offrant de nouveaux vestiaires permettant d'accueillir 350 jeunes, d'un espace soin et d'une salle de réunion d'une capacité de 35 places assises. L'accès aux vestiaires se fait indépendamment de la maison de village qui se trouve au Rez-de-Chaussée.

#### Planification :

- Désignation d'un auteur de projet et solutions temporaires pour maintenir les associations en activité durant les travaux (conteneurs...).
- Démarches administratives.
- Réalisation des travaux.

#### Démarches administratives à réaliser :

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Achat d'un morceau de parcelle situé en zone d'habitat à caractère rural pour le parking à l'arrière de la salle.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Il faudra veiller à la bonne communication des évènements organisés ainsi qu'à une gestion appropriée de la maison rurale pour une mise à disposition à un maximum d'utilisateurs.

**8. Estimation globale du coût**

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux	2.587.500,00	1. DGARNE-DDR
Honoraires	250.162,50	Catégorie 1 – Bâtiments de services - 80 % (plafond à 680.000 €)
<b>Total HTVA</b>	<b>2.837.662,50</b>	
<b>TVA (21 %)</b>	<b>595.909,13</b>	
 <b>Total TTC</b>	 <b>3.433.571,63</b>	2. INFRASPORTS 3. FWB -> Solde pris en charge par la commune

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Construction de la maison rurale	1	Commune d'Onhaye

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Activités culturelles organisées	12/an	Commune d'Onhaye
Occupation de la salle polyvalente	8 x par mois.	Commune d'Onhaye

**10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]**

**Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :**

**Contraintes naturelles existantes :**

Aucune contrainte naturelle n'a été identifiée.

**Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :**

Zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.

Pas de contrainte spécifique identifiée.

**Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
  - o Superficie totale de la parcelle : +/- 8337 m<sup>2</sup>
  - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : +/- 7737 m<sup>2</sup>
  - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : +/- 7037 m<sup>2</sup>
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**

Le réseau et système d'égouttage n'a pas encore été investigué à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

**Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- o Utilisation des énergies renouvelables : panneaux solaires photovoltaïques et éventuellement thermiques
- o Isolation des bâtiments : isolation par l'intérieur
- o Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- o Citerne d'eau de pluie : possibilité de raccordement aux citernes d'eau pluie existantes
- o Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : possibilité de mise en place d'une pompe à chaleur
- o Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- o Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

De manière générale, à ce stade du projet (fiche/ Esquisse), ces éléments n'ont pas encore été étudiés de manière précise mais feront bien entendu l'objet d'une attention et d'une préoccupation particulière lors des phases futures (dès l'avant-projet) Il sera à charge de l'auteur de projet de les définir.

**Mesure en faveur de la sobriété du projet :**

Le projet est au stade d'esquisse. Il sera à charge de l'auteur de projet de définir une composition et des matériaux sobres.

**Mesure en faveur de la biodiversité :**

Le projet est au stade d'esquisse. Il sera à charge de l'auteur de projet d'en tenir rigueur.

**Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Le projet tient compte de l'accès et d'un aménagement adapté pour les personnes à mobilité réduite.

**Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Exemples de points d'attention :

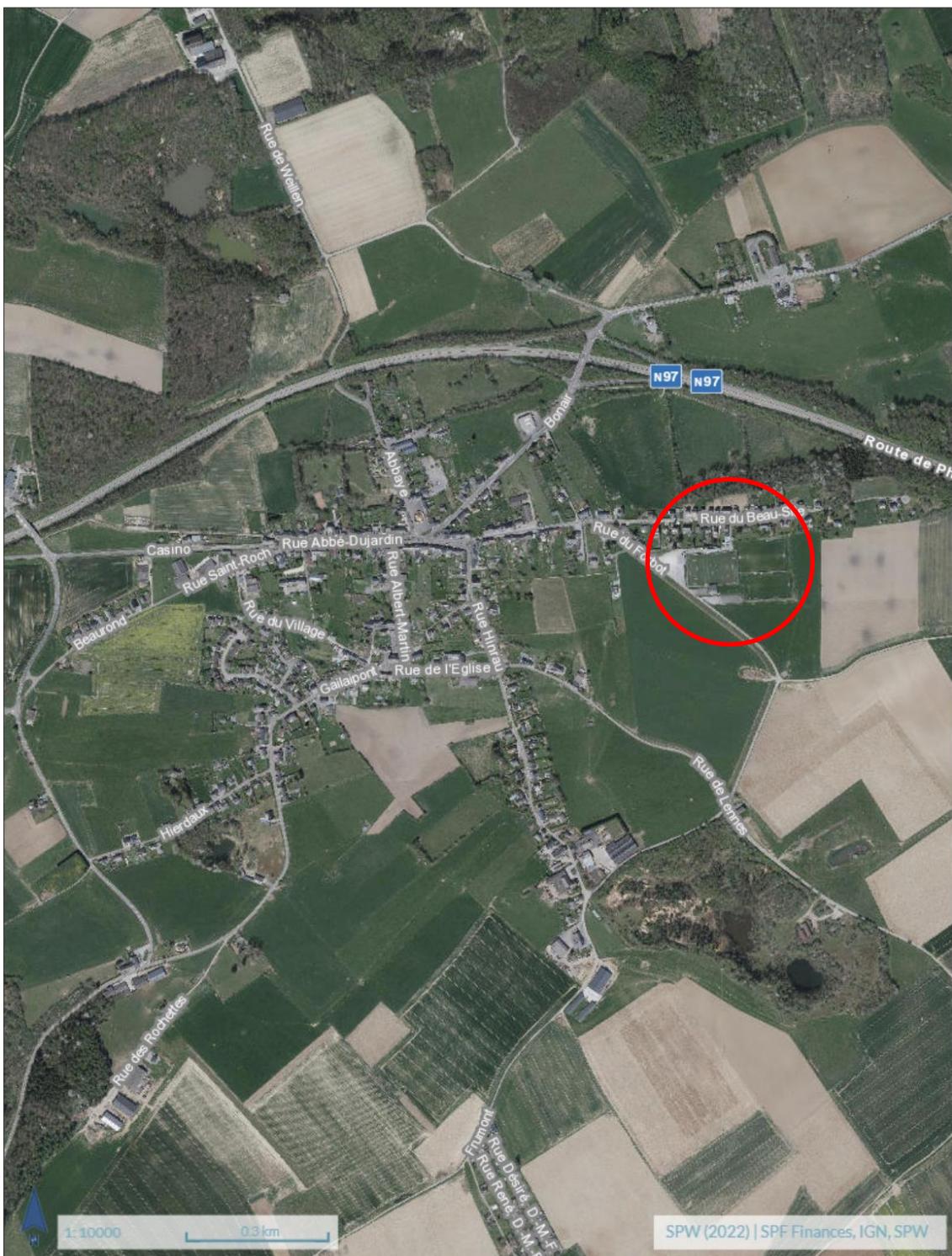
- o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : Non défini à ce jour
- o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

**Intégration du projet dans l'environnement :**

- **Impact positif ou négatif du projet sur le paysage :** Le projet est une extension d'un bâtiment existant et se situe hors du centre d'Onhaye.
- **Impact sur le voisinage :** Néant.
- **Mesures envisagées :** /

## 11. Annexes

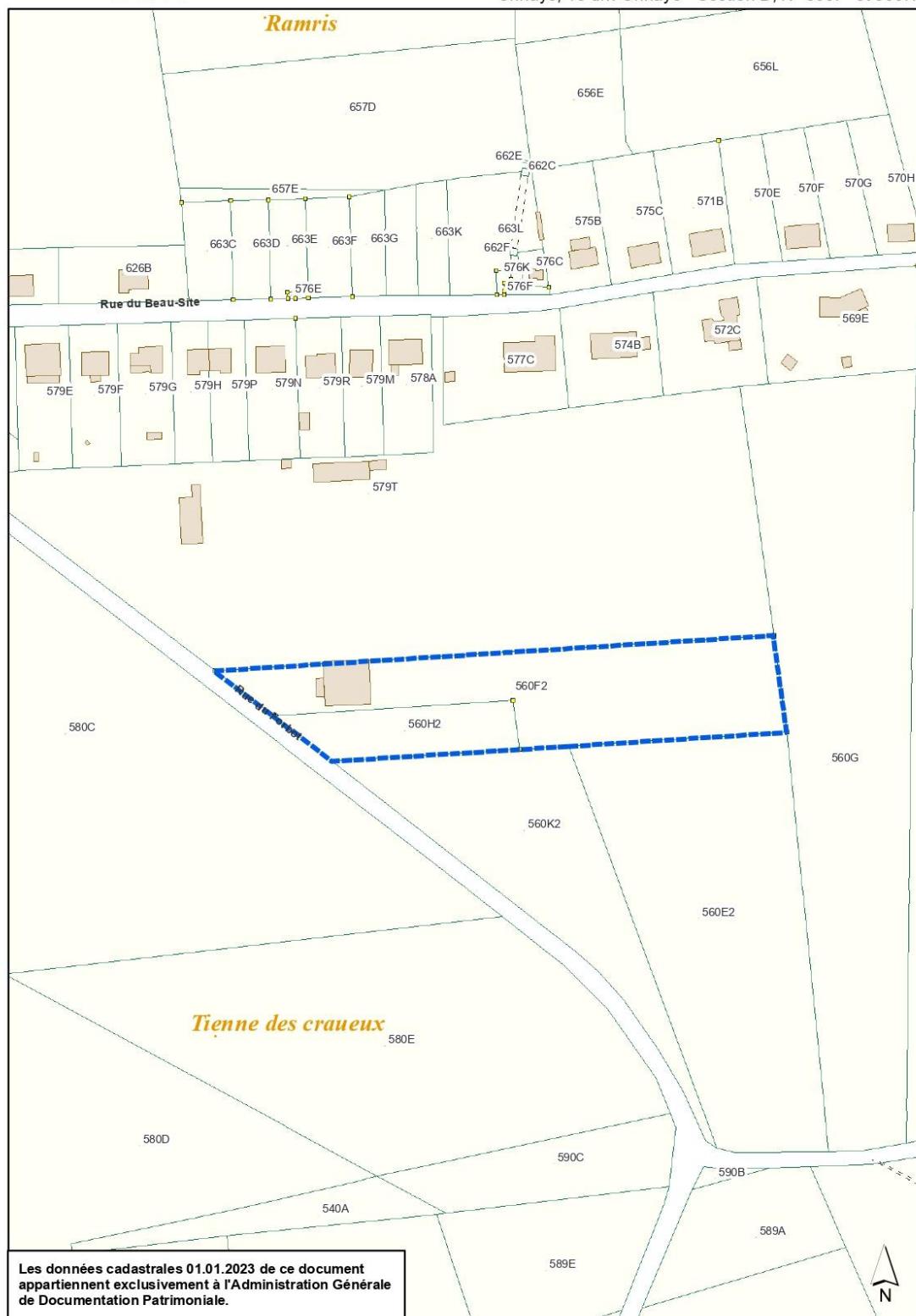
## Annexe 1 : Plan de situation



**Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral**

Situation cadastrale

Echelle : 1/2.000

Onhaye, 1e div. Onhaye - Section D, N° 560F<sup>2</sup> et 560H<sup>2</sup>

**Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur**

**Annexe 3 : Reportage photographique et Annexe 4 État des lieux**



**Annexe 5 : Estimation détaillée**

Extension de l'infrastructure footballistique et  
création d'une maison de village à Onhaye

Estimation FICHE du 28/11/2023

Intitulé du poste	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>	
T0 Entreprise / Chantier	181.125,00
T1 Terrassements / Fondations	156.285,00
T2 Eléments de structures	596.418,75
T3 Travaux de toiture	204.671,25
T4 Fermetures / Finitions extérieures	258.750,00
T5 Fermetures / Finitions intérieures	517.500,00
T6 HVAC - Sanitaire	310.500,00
T7 Electricité	155.250,00
T8 Travaux de peinture / Traitements de surface	207.000,00
T9 Abords	0,00
<b>TOTAL HTVA</b>	<b>2.587.500,00</b>

**CALCUL DES FRAIS**

Auteur de projet	6%	155.250,00
PEB		2.000,00
Coordination sécurité/santé		3.000,00
Etudes de stabilité et techniques spéciales	3,1%	80.212,50
Raccordement ORES		3.000,00
Raccordement eau potable		2.000,00
Certibau		1.000,00
Essais de sol et percolation		1.200,00
Walterre et RQT		2.500,00
Hors équipements bar et mobilier des salles		
Hors équipements vestiaires		
Hors abords		

<b>Total HTVA</b>		<b>2.837.662,50</b>
<b>TVA</b>	21%	<b>595.909,13</b>
<b>Total TVAC</b>		<b>3.433.571,63</b>

**Annexe 6 : Liste des activités**

*S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets.*

Le projet consiste à construire une maison rurale à Onhaye de grande capacité. Cette maison rurale sera une infrastructure communale polyvalente, destinée à accueillir des activités associatives, sociales, culturelles ou festives, initiées par des habitants et/ou des associations locales. De nombreuses activités ont déjà été listées par les citoyens :

- Projection de film
- Pièce de théâtre
- Anniversaire et mariage
- Soirée 3 x 20
- Fête scolaire
- Gym douce
- CEB
- Activités organisées par la bibliothèque
- ...

**Annexe 7 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune**

Onhaye dispose de plusieurs salles communales :

- Salle Les Echos de la Molignée à Falaën ;
- Salle Su-l'Wez à Gérin ;
- Salle de Giey à Weillen ;
- Salle espace multisports à Sommière ;
- Salle de l'ancienne poste à Anthée ;
- Salle du Football d'Onhaye ;
- Salle du Football de Sommière ;
- Salle des Jeunes d'Onhaye ;
- Salle de l'extrascolaire ;
- Salle de réception « Le Mazamet » à Anthée.
- Complexe sportif et associatif de Miavoye.

Toutefois, aucune de ces salles ne répond aux fonctions envisagées par le présent projet, à savoir une maison rurale avec une dimension culturelle et avec une capacité importante.

Il n'existe donc pas de projet de même fonction sur la commune.

<b>Création d'un atelier rural</b>	Fiche n° M-1.05
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 1
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Création d'un hall relais / Atelier rural	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## Création d'un atelier rural

### 1. Description du projet

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale. L'atelier rural est loué par la commune pour une durée limitée aux petites et moyennes entreprises, soit :

- ✓ En phase de lancement (période reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise) : il permet d'éviter les investissements lourds de départ tel que l'achat d'un bâtiment ;
- ✓ En voie d'expansion ou de diversification : il apporte l'aide nécessaire pour s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

La Commune est en charge de concevoir, de construire et d'aménager l'atelier rural sur un terrain ou un bâtiment qui lui appartient ou qu'elle acquiert à cette fin. C'est également elle qui devra prendre en charge la gestion de l'atelier. Étant destiné à être loué par la Commune à un entrepreneur, il va générer des recettes. Celles-ci peuvent être réinvesties dans d'autres projets du PCDR.

Le projet d'atelier rural à Onhaye se situe en zone d'activité économique, plus particulièrement dans le futur parc d'activités économiques d'Anthée (projet inscrit dans le PCDR précédent).

Il a pour but de mettre un bâtiment à disposition des petites entreprises locales en voie de développement. Le bâtiment a pour atout d'avoir des espaces modulables et pourrait donc accueillir plusieurs entreprises à la fois avec des locaux communs (sanitaires, local technique, cuisine, secrétariat,...) à partager.

L'atelier rural serait composé d'un grand espace d'atelier de +/- 500 m<sup>2</sup> qui peut être adapté en deux espaces d'atelier de +/- 250 m<sup>2</sup> avec chacun ses accès. Les locaux communs qui peuvent être partagés seraient repris dans un plus petit volume et composés d'une salle de réunion et d'un espace secrétariat de 17 m<sup>2</sup> chacun, d'une réserve et d'un espace de stockage ou deux espaces de stockage/réserve de 12,5 m<sup>2</sup> chacun, d'un local technique et de sanitaires.

Une attention toute particulière sera portée sur l'intégration paysagère du bâtiment. Le recours à un bardage bois pourrait être envisagé.

L'accent sera également mis sur la réduction des déperditions de chaleur et de la consommation énergétique. Malgré qu'il s'agisse d'un bâtiment de type « industriel », l'isolation sera renforcée pour tendre vers une consommation très réduite. La méthode de chauffage pourra éventuellement comprendre une chaudière à bois ou à pellets.

Enfin, le solde de la zone sera aménagé pour répondre aux besoins de stationnement et d'amélioration de l'attractivité et de la visibilité (plantations, mobilier...).

## 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence la volonté des citoyens de soutenir l'économie locale via la promotion des producteurs locaux et la transformation des produits du terroir. Cet engouement va de pair avec le développement des circuits-courts alimentaires (marché, marché du terroir, vente directe à la ferme, productions locales commercialisées dans les magasins).

De plus, l'économie locale peut s'appuyer sur un nombre d'entreprises important. Une zone économique à Anthée va d'ailleurs être créée pour les soutenir. Cette zone économique pourra accueillir des entreprises artisanales, des surfaces commerciales et le développement de nouveaux logements. Ce projet permettra également de créer des nouveaux emplois et donc de permettre aux habitants de trouver un emploi sur la commune plutôt que d'aller travailler dans les pôles d'emploi important comme Dinant et Namur.

Suite à ces constats, la CLDR a identifié l'enjeu prioritaire suivant : le soutien et la promotion des acteurs économiques locaux.

Afin de favoriser le développement du tissu économique local, les habitants souhaitent le développement d'un système d'accompagnement des petites entreprises et des indépendants.

En effet, les petites entreprises et les indépendants n'ont pas toujours facile à lancer leur business à cause du prix des bâtiments. L'atelier rural leur permet dans un premier temps de bénéficier d'ateliers et de bureaux avec un coût moins élevé, ce qui diminue les risques au départ.

Le projet va permettre également de soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois sur le territoire. Les projets d'atelier rural sont officiellement reconnus comme un levier pour le développement stratégique des communes rurales wallonnes.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.2 Développer des services adaptés à tous et notamment aux séniors
<b>2. Une commune en transition</b>
2.2. Favoriser et promouvoir la production et la consommation locale
2.4 Développer une stratégie communale en matière de transition, d'énergie propre et de réduction des consommations
<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.2 : Favoriser la cohérence urbanistique et le caractère rural des villages

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable et renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble ; être une commune porteuse d'un secteur économique dynamique et basé sur la proximité ;
- **Plan de cohésion social** : Favoriser le tissage de liens.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Mise en lien/réseau d'acteurs économiques locaux
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Réduction des émissions de CO2 grâce à une consommation locale (production et distribution)
<b>ÉCONOMIE</b>	Création et ancrage d'emplois au niveau local

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :</b> <b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d'emploi productif et un travail décent pour tous</b> – Elaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mettre en valeur la culture et les produits locaux ; Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs ; Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation.
	<b>Objectif 12 – Consommation et production responsables :</b> <b>Établir des modes de consommation et de production durables</b> – Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Éviter toute sorte de gaspillage et de perte de produits alimentaires ; Réduire la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation.

#### 5. Localisation et statut

- **Localisation :** Rue Delcour à Anthée
- **Statut de propriété :** Propriété communale
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'activité économique mixte

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune d'Onhaye
- **Partenaires :** /
- **Sources de financement :** DGARNE-DDR

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La commune s'est inscrite dans une démarche de transition et est favorable à mettre la priorité (lot 1) sur la création d'un atelier rural afin de développer l'emploi local.

##### État du dossier :

Esquisse réalisée

### **Programme des travaux et/ou aménagements :**

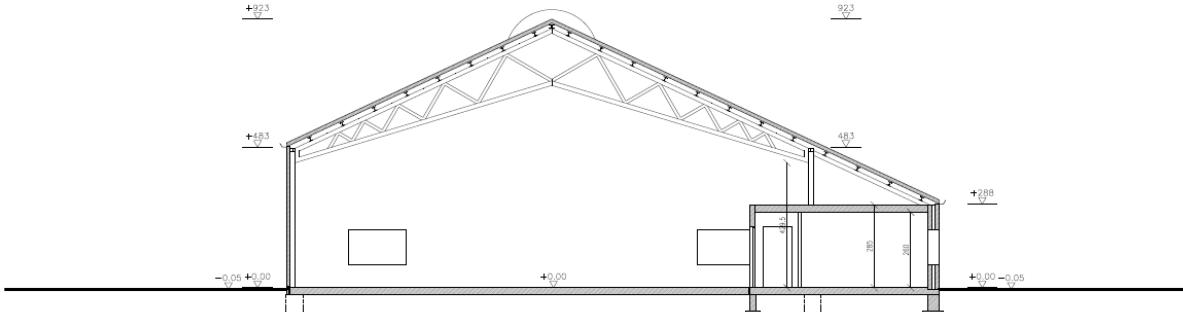
Il s'agit d'une nouvelle construction sur un terrain vierge.

La planification des travaux sera à réaliser par l'auteur de projet désigné. L'auteur de PCDR a envisagé l'esquisse suivante :



Grande surface modulable et pouvant être divisée en deux parties, accompagnée d'un petit volume comprenant des locaux pouvant être partagés telle qu'une salle de réunion/kitchenette, un espace secrétariat, une réserve et un espace de stockage, un local technique et des sanitaires.

Coupe AA

Echelle  
1:100

### **Planification :**

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

### **Démarches administratives à réaliser :**

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Le projet nécessite la mise en place d'un règlement concernant les critères d'attribution de l'atelier rural. Un comité sera mis en place afin d'assurer la bonne application de ce règlement.

### **8. Estimation globale du coût**

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux	701.950,00	DGARNE – DDR
Honoraires	74.775,50	Catégorie 4 – Atelier rural –
<b>Total HTVA</b>	<b>776.725,50</b>	Économie - 60 % (plafond à
<b>TVA (21 %)</b>	<b>163.112,36</b>	510.000 €)
<b>Total TTC</b>	<b>939.837,86</b>	Solde pris en charge par la commune

Projet rémunérateur : Oui (revenus locatifs)

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Construction d'un atelier rural	1	Commune d'Onhaye

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Installation d'entreprises	4	Commune d'Onhaye
Nombre d'emplois créés	15	Commune d'Onhaye

## 10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]

### Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :

#### Contraintes naturelles existantes :

Aucune contrainte naturelle n'a été identifiée.

#### Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

Zone d'activité économique mixte au plan de secteur.

Pas de contrainte spécifique identifiée.

### Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
  - Superficie totale de la parcelle : +/- 95490 m<sup>2</sup>
  - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : +/- 95490 m<sup>2</sup>
  - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : +/- 94790m<sup>2</sup>
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**  
Le réseau et système d'égouttage n'a pas encore été investigué à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

### Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Utilisation des énergies renouvelables : éventuellement panneaux solaires photovoltaïques et thermiques
- Isolation des bâtiments : isolation par l'intérieur
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : non défini à ce jour
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

De manière générale, à ce stade du projet (fiche/ Esquisse), ces éléments n'ont pas encore été étudiés de manière précise mais feront bien entendu l'objet d'une attention et d'une préoccupation particulière lors des phases futures (dès l'avant-projet) Il sera à charge de l'auteur de projet de les définir.

#### **Mesure en faveur de la sobriété du projet :**

Le projet est au stade d'esquisse et se veut sobre dans la construction et le choix des matériaux. Il sera à charge de l'auteur de projet d'en tenir compte

#### **Mesure en faveur de la biodiversité :**

Le projet est au stade d'esquisse. Il sera à charge de l'auteur de projet d'en tenir rigueur.

#### **Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Le projet est au stade d'esquisse. Il sera à charge de l'auteur de projet de le définir.

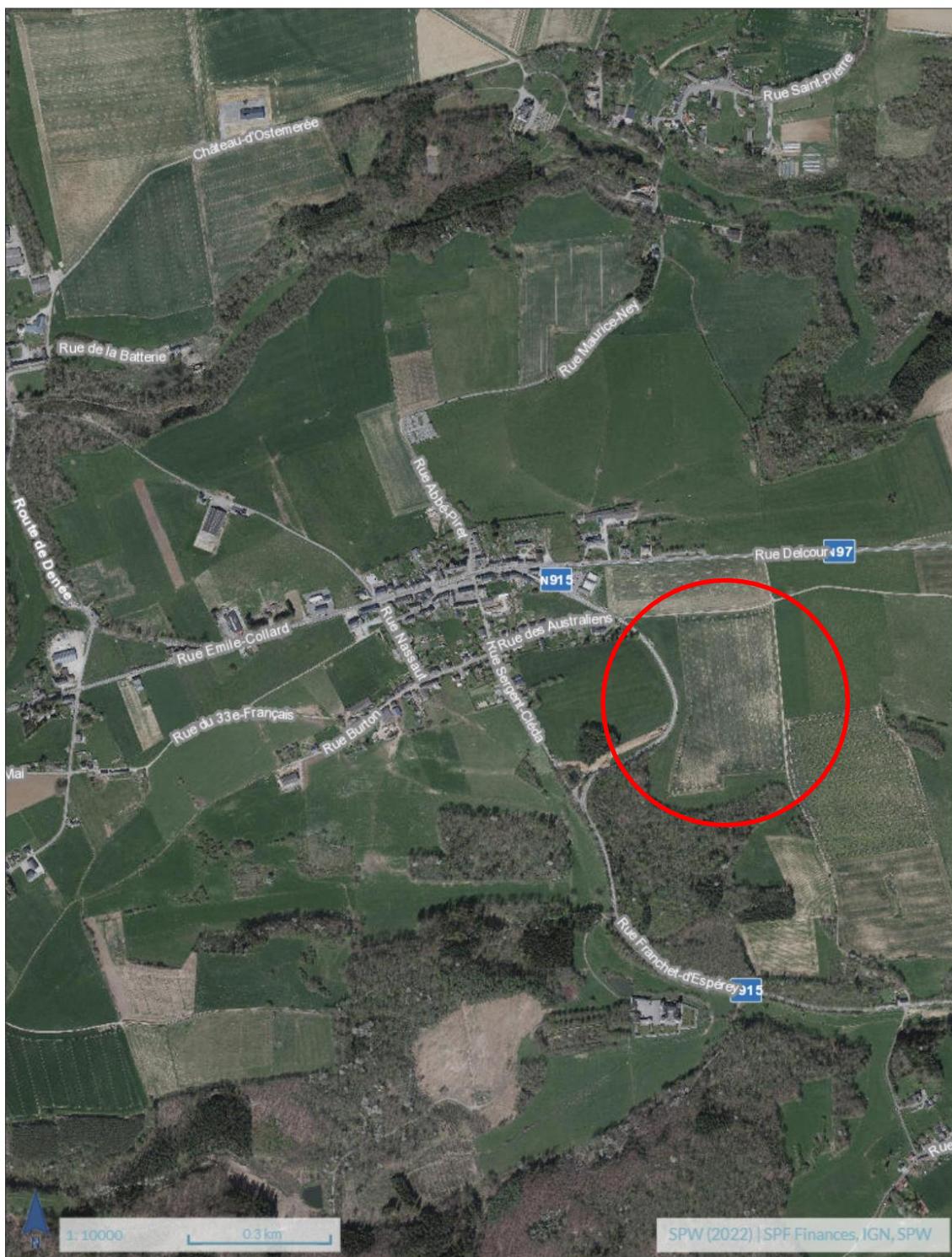
#### **Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Exemples de points d'attention :

- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : Non défini à ce jour
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

#### **Intégration du projet dans l'environnement :**

- **Impact positif ou négatif du projet sur le paysage :** Néant. Le projet se situe en zone d'activité économique qui est spécifiquement destinée à recevoir des activités de ce type.
- **Impact sur le voisinage :** Néant
- **Mesures envisagées :** /

**11. Annexes****Annexe 1 : Plan de situation**

**Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral**

Situation cadastrale

Echelle : 1/3.000

Onhaye, 3e div. Anthée - Section B, N° 244B et 244H



**Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur**

**Annexe 3 : Reportage photographique et Annexe 4 État des lieux**

**Annexe 5 : Estimation détaillée****Construction d'un atelier rural à Anthée**

Estimation FICHE du 28/11/2023

Intitulé du poste	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>	
Gros-œuvre et parachèvements	505.738,00
Menuiseries extérieures	39.450,00
Techniques spéciales	156.762,00
<b>TOTAL HTVA</b>	<b>701.950,00</b>

**CALCUL DES FRAIS**

Auteur de projet	6%	42.117,00
PEB		1.200,00
Coordination sécurité/santé		750,00
Etudes de stabilité et techniques spéciales	3%	21.058,50
Raccordement ORES		3.000,00
Raccordement eau potable		2.000,00
Certibeau		450,00
Essais de sol et percolation		1.200,00
Walterre et RQT		3.000,00
Hors abords		

<b>Total HTVA</b>	<b>776.725,50</b>
<b>TVA</b>	<b>163.112,36</b>

<b>Total TVAC</b>	<b>939.837,86</b>
-------------------	-------------------

**Annexe 6 : Liste des activités**

*S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets.*

Néant

**Annexe 7 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune**

Néant

<b>Mise en place d'outils urbanistiques dont prioritairement un schéma de développement communal</b>	Fiche n° I-1.01
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : /	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en place d'outils urbanistiques dont prioritairement un schéma de développement communal	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'OUTILS URBANISTIQUES DONT PRIORITAIREMENT UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

### 1. Description du projet

Le projet vise à mettre en place des outils urbanistiques pour gérer l'aménagement et le développement du territoire d'Onhaye. Il s'agit plus spécifiquement de la réalisation d'un Schéma de Développement Communal (**SDC**).

Le SDC est établi à l'initiative du conseil communal par un auteur de projet agréé qu'il désigne.

Il définit une stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur base d'une analyse contextuelle. Il a une valeur indicative et comporte deux parties :

- Une analyse contextuelle qui comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité, ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire ;
- Une stratégie territoriale qui définit, d'une part, les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, d'autre part, les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales, et enfin, la structure territoriale qui identifie et exprime les aspects cartographiques.

Il peut également comporter des mesures de gestion et de programmation (densité de logements par ha, périmètre de réflexion urbanistique d'ensemble, etc.) et des propositions de révision du plan de secteur.

L'objectif initial est de préserver la structure typique des villages et de gérer de manière raisonnée l'aménagement du territoire.

Outre les questions de développement territorial et de structuration du territoire, un accent plus particulier sera porté sur la préservation du cadre bâti et la mobilisation cohérente du potentiel foncier. Le SDC définira des mesures visant à guider l'urbanisation, des densités de logement, etc.

Par ailleurs, le SDC évaluera la faisabilité et les principes pour le développement de nouvelles formes d'habitat (habitat léger).

Il conviendra également d'intégrer la notion de centralité ou de trajectoire de réduction de l'étalement urbain, telle qu'actuellement définie dans le Schéma de Développement Territorial (SDT). Cela passe par l'identification et la cartographie des centralités et des espaces excentrés.

Parallèlement ou dans la foulée du SDC, d'autres outils pourront éventuellement être mis en place comme un Guide Communal d'Urbanisme (GCU). Le GCU est établi à l'initiative du Conseil communal et a une valeur indicative. Il a pour finalité de définir des objectifs d'urbanisme et des indications, en tenant compte des spécificités du territoire sur lequel il porte. Il traite de la manière de construire.

Une alternative à cet outil officiel serait de réaliser une charte communale d'urbanisme, avec quelques lignes de conduites pour aider à la décision. Elle présente l'avantage d'être moins « lourde » à réaliser, mais ne présente pas un caractère opposable aux tiers.

Notons que selon l'arrêté ministériel du 27 décembre 1998, les villages d'Anthée, Falaën, Serville et Weillen sont soumis au RGBSR. Ils sont repris au sein de la région agro-géographique du Condroz. L'arrêté ministériel du 6 janvier 2010 ajoute à ces périmètres ceux des villages et hameaux du Miavoye, Fter et Ostemerée.

Enfin, afin de sensibiliser la population en amont, des brochures thématiques seront éditées et largement distribuées auprès des citoyens de la commune. Au vu de son expertise sur le sujet, la CCATM sera associée au projet d'élaboration ainsi que d'autres acteurs du territoire.

## 2. Justification du projet

La commune d'Onhaye ne dispose pas de programmes d'aménagement du territoire qui permettent d'avoir une vision stratégique globale et de poursuivre des objectifs cohérents en termes urbanistique.

Le diagnostic partagé a mis en évidence ce manque de cohérence urbanistique soulevé par les habitants. L'ambition est de préserver et d'améliorer la qualité paysagère du patrimoine bâti à l'aide d'outils règlementaires tout en s'ouvrant aux nouveaux principes de construction et formes d'habitat.

Les habitants craignent une mauvaise intégration des nouvelles constructions et regrettent les récentes extensions. Elles engendrent la perte de l'identité du bâti traditionnel et créent des incohérences paysagères.

Suite à ces constats, la CLDR a identifié un enjeu prioritaire qui consiste à préserver l'identité rurale des villages.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.3 Mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales
3. Un cadre environnemental protégé et valorisé
3.2 Favoriser la cohérence urbanistique et le caractère rural des villages

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024) :** Être une commune qui protège son environnement ; être une commune qui offre un cadre de vie agréable.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Identification des habitants au caractère rural de la commune
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Préservation de l'identité traditionnelle du bâti des villages et du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	Augmentation de l'attractivité socio-économique

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	--

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** SPW Territoire - territoire, logement, énergie et CCATM
- **Sources de financement :** SPW Territoire - territoire, logement, énergie

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Au vu des enjeux relevés pour la commune et de la nécessité de mettre en place des outils d'aménagement du territoire, la CLDR a classé ce projet comme prioritaire. La future entrée en vigueur du SDT et ses implications au niveau des territoires communaux nécessitent également une approche rapide et cohérente

##### État du dossier :

Sans objet

##### Programme des travaux et/ou aménagements :

Sans objet.

**Planification :**

Etablissement d'un cahier des charges pour la réalisation du SDC et du GCU.

Désignation d'un auteur de projet.

Réalisation du SDC (y compris le rapport sur les incidences environnementales).

**Démarches administratives à réaliser :**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Information et implication des citoyens.

**8. Estimation globale du coût**

Un budget total de 140.000 € HTVA est à prévoir pour les honoraires de l'auteur de projet :

- 90.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 50.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du SPW Territoire - territoire, logement, énergie, à hauteur de 60 % des honoraires en ce compris la TVA, avec un plafond de :

- 60.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 12.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.
- 16.000 € HTVA pour la réalisation du GCU.

Sur cette base, le coût pour la commune serait de 74.000 € HTVA :

- 36.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 38.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.

Des moyens humains (employé du service urbanisme) seront nécessaires mais ceux-ci seront limités à du suivi administratif.

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'un SDC	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mesures identifiées en faveur de la mobilisation du potentiel foncier dans le SDC	5	Commune
Mesures identifiées en faveur de la préservation de la typologie des villages	3	Commune
Travail d'identification des centralités	1	Commune de Bièvre

**10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]**

Sans objet.

**11. Annexes**

Sans objet.

### **3. Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans**

---

#### **Projets matériels**

- M-2.01 : Création d'une infrastructure d'hébergements et de services adaptée pour séniors
- M-2.02 : Valorisation du petit patrimoine local
- M-2.03 : Soutien à la commercialisation des produits locaux
- M-2.04 : Développement de liaisons de mobilité douce sécurisées

#### **Projets immatériels**

- I-2.01 : Valorisation de la bibliothèque de Falaën en véritable pôle culturel
- I-2.02 : Incitation au logement kangourou ou à la création d'habitations intergénérationnelles
- I-2.03 : Préservation de la biodiversité et de l'environnement au sein des villages et aux alentours
- I-2.04 : Développement d'un tourisme vert et de l'accueil touristique
- I-2.05 : Mise en œuvre d'une stratégie en matière d'énergie propre

<b>Création d'une infrastructure d'hébergements et de services adaptée pour séniors</b>	Fiche n° M-2.01
(a) Commune : Onhaye	
(b) Nom du village ou de l'entité :	Priorité : Lot 2
(c) Descriptif : Création d'une infrastructure d'hébergements et de services adaptée pour séniors	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE INFRASTRUCTURE D'HÉBERGEMENTS ET DE SERVICES ADAPTÉE POUR SÉNIORS

### 1. Description du projet

Il existe différentes solutions adaptées pour accueillir les séniors :

Les **résidences-services** accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou légèrement dépendantes. Leur objectif est de permettre aux résidents de mener une vie indépendante, tout en bénéficiant de services auxquels ils peuvent faire librement appel (repas, entretien, animations, service infirmier d'urgence, ...).

Des équipements collectifs sont mis à la disposition des résidents (salle polyvalente, buanderie, éventuellement restaurant etc.).

Pour bénéficier d'un logement en résidence-service, les résidents sont tenus de payer un prix mensuel, auquel peuvent s'ajouter certains suppléments en fonction des services choisis.

Dans ce cadre, les personnes âgées sont encouragées à participer à la gestion de l'établissement via un conseil participatif : le conseil des résidents. Celui-ci est composé des résidents ou de leurs représentants et émet des avis quant au fonctionnement général de la résidence.

Les **maisons de repos** sont des lieux où les personnes âgées résident en permanence et ne peuvent plus vivre de manière indépendante.

L'accueil est permanent pour les personnes de plus de 65 ans qui ne peuvent plus vivre seules à la maison. Ces soins permanents sont la solution de dernière instance, lorsque les soins à domicile ou les autres alternatives ne suffisent plus.

Les personnes âgées sont aidées dans leurs tâches quotidiennes lorsqu'elles ne sont plus en mesure de les assurer par elles-mêmes.

Une maison de repos qui accueille également les personnes fortement dépendantes qui nécessitent des soins plus lourds est appelée maison de repos et de soins (MRS).

Les **centres de jour** sont des infrastructures plus légères qui permettent notamment aux aidants-proches d'être soulagés d'une partie de leurs responsabilités.

Les membres de la CLDR ont manifesté une préférence pour les résidences-services (qui sont subventionnées en PPP) et les centres de jour.

## 2. Justification du projet

La commune d'Onhaye est pourvue de villages dynamiques et accueillants, où l'esprit de convivialité et d'entraide entre voisins est important. Cependant, certaines personnes âgées ne peuvent plus rester seules et ont besoin d'être accueillies dans une infrastructure professionnelle.

Au niveau des actions en faveur du logement mises en place sur la commune, des logements tremplins ainsi que des logements sociaux ont été aménagés sur le territoire afin de favoriser l'installation de nouvelles personnes sur la commune, mais il manque des logements pour les seniors.

En effet, lors du diagnostic partagé, les citoyens ont mis en évidence le manque de services de santé à destination des ainés ainsi que l'absence de structures d'hébergements pour les personnes âgées.

Le projet vise donc à répondre à ces différents enjeux en proposant de nouvelles structures d'hébergement et de soins pour seniors sur la commune.

Enfin, il répond à la stratégie élaborée pour Onhaye qui consiste à faciliter l'accès au logement pour tous et à développer les services à destination des ainés.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

1. Un territoire attractif et convivial
1.2 Développer des services adaptés à tous et notamment aux seniors
1.4 Faciliter l'installation de logements adaptés à différents publics

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualité de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ;
- **Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)** : Favoriser le bien-être et l'accès de tous aux droits fondamentaux (logement, santé, mobilité, culture, ...) ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable.

## 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Accès aux soins de santé et à une vie décente pour les seniors
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Mise en place d'un système de réduction de la consommation d'énergie
<b>ÉCONOMIE</b>	Création d'emplois via la mise en place de nouvelles infrastructures

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<b>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Réduire le taux de mortalité prématurée, maternelle et infantile par la prévention et le traitement. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé donnant accès à des services de santé essentiels, de qualité et d'un coût abordable. Réduire le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses, des abus de substances psychoactives et d'accidents de la route.
---	---

**5. Localisation et statut**

A déterminer

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Partenaires privés
- **Partenaires :** Commune d'Onhaye et Région wallonne
- **Sources de financement :** Investissement privé

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme moins prioritaire, à réaliser dans les 3 à 6 années à venir.

**État du dossier :**

Sans objet

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

A déterminer

**Planification :**

Trouver des partenaires et une localisation.

**Démarches administratives à réaliser :**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Mettre en place une équipe compétente pour assurer la logistique et les soins.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'une infrastructure pour séniors	1	Commune d'Onhaye

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombres de personnes âgées hébergées	10	Commune

<b>Valorisation du petit patrimoine local</b>	Fiche n° M-2.02
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Valorisation du petit patrimoine local	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

### 1. Description du projet

Plusieurs sites et monuments classés sont répartis sur le territoire communal, tels que les ruines du Château de Montaigle à Falaën ou le Château de Fontaine et ses alentours à Anthée. À ces sites s'ajoutent les 176 édifices repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique ainsi que les vestiges d'une villa romaine à proximité du village d'Onhaye. En outre, le Cercle d'histoire a réalisé et mis en ligne un inventaire du petit patrimoine local en collaboration avec l'asbl « Qualité-village-Wallonie ».

Le projet consiste à mettre en valeur le patrimoine historique local de la commune à travers différentes actions et ainsi à renforcer le potentiel touristique de la commune :

- Installation de panneaux didactiques : les panneaux aménagés à proximité des éléments patrimoniaux permettent de capter l'attention et de sensibiliser les citoyens et les touristes à l'histoire locale. Certains lieux plus visités peuvent également faire l'objet d'une installation plus importante, avec des bancs et un abri pour les panneaux ;
- Poursuite et développement de balades patrimoniales thématiques : les balades thématiques accompagnées d'un guide local sont des expériences dynamiques de découverte du patrimoine historique. Elles s'adressent à toutes les générations et rendent le patrimoine plus attractif, notamment pour les novices et les jeunes ;
- Création d'une application mobile : recenser les éléments patrimoniaux sur une application mobile permet d'élargir le public potentiel et de faciliter la localisation pour les visiteurs.

Les communes d'Anhée, Florennes, Mettet et Onhaye veulent créer un parc naturel dans la Vallée de la Molignée. Un lien entre la mise en œuvre de cette fiche projet et le futur parc naturel sera à réaliser.

### 2. Justification du projet

La commune dispose d'un patrimoine local de qualité, notamment avec le village de Falaën, labellisé comme l'un des plus beaux villages de Wallonie, mais aussi grâce à ses nombreux sites et monuments classés comme le château de Fontaine, les ruines du château de Montaigle, etc.

Le diagnostic partagé a mis en évidence l'importance de ce patrimoine sur le territoire mais aussi le manque de mise en valeur de celui-ci. En effet, les citoyens sont conscients de la beauté du patrimoine local mais ils considèrent qu'il n'est pas assez valorisé de manière générale. Par exemple, les lieux dits sont très peu connus et ne sont pas toujours facilement accessibles.

La CLDR avait donc identifié un enjeu lié à la valorisation de ce patrimoine local. Pour y répondre, la stratégie vise à mettre en avant toutes ces spécificités locales en déclinant diverses actions.

Le projet consiste donc à mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales en mettant en place des panneaux didactiques et des balades à thème, en fleurissant les lieux et en faisant découvrir de manière insolite les spécificités locales comme la vallée de la Molignée afin de créer davantage d'attractivité.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition

2.3 Mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable ;
- **Syndicat d'Initiative** : Faire connaître la région en collaborant avec toutes les organisations travaillant à rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale ;
- **Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore-Meuse »** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Sensibilisation des habitants au patrimoine et à l'histoire communale
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Amélioration et mise en valeur du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	Attractivité de la commune et retombées liées au tourisme

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**



### 5. Localisation et statut

A déterminer

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune,
- **Partenaires** : Syndicat d'Initiative, PPPW, Cercle d'Histoire locale d'Onhaye et futur Parc Naturel de la Molignée
- **Sources de financement** : PPPW, Fondation Roi Baudouin et budget participatif

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Les membres de la CLDR ont jugé le projet comme étant moyennement prioritaire, le classant en lot 2.

### État du dossier :

176 édifices sont repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique.

### Programme des travaux et/ou aménagements :

Installation de panneaux didactiques à proximité des éléments patrimoniaux.

### Planification :

- Déterminer les éléments devant faire l'objet d'une valorisation
- Installer des panneaux et des éléments de convivialité

### Démarches administratives à réaliser :

En fonction du statut privé ou public des éléments patrimoniaux : s'ils sont privés, des démarches avec les propriétaires doivent être engagées.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Mettre en œuvre une stratégie de communication sur le patrimoine communal et sa mise en valeur.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Installation de panneaux didactiques	Minimum 10	Syndicat d'Initiatives

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nouveaux sites repris dans les brochures touristiques	5	Syndicat d'Initiatives

<b>Soutien à la commercialisation des produits locaux</b>	Fiche n° M-2.03
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Soutien à la commercialisation des produits locaux	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## SOUTIEN À LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX

### 1. Description du projet

Le soutien aux producteurs et aux produits locaux se décline en plusieurs phases qui vont de la production à la commercialisation. Le projet consiste à développer des actions et des structures qui valorisent l'artisanat et les produits locaux tout en soutenant les producteurs tout au long de ces différentes phases.

#### Création d'une structure d'aide à l'installation de producteurs locaux et d'artisans :

La structure peut prendre la forme d'un atelier rural (FP M-1.05), c'est-à-dire une structure communale, louée à des artisans ou des transformateurs de produits locaux, qui leur permet de lancer une activité sans devoir accuser les coûts que la construction et la mise en place d'un atelier engendrent.

#### Promotion des producteurs locaux :

La promotion des producteurs peut prendre différentes formes telles que l'organisation de stages et de journées portes ouvertes à la ferme, ou l'organisation d'événements rassemblant les différents producteurs comme une petite foire (Ex. Semel, Neufchâteau). Notons qu'une marche gourmande est organisée chaque année sur la commune et rencontre un franc succès.

#### Installation de distributeurs frigos :

Les distributeurs frigos sont installés à des endroits stratégiques, faciles d'accès et aisément visibles. Ils sont alimentés par les producteurs locaux qui y voient une opportunité d'écouler localement leur production.

#### La promotion des commerces ambulants :

La structure décrite ci-dessus peut également se doter d'un camion frigo permettant de distribuer les produits locaux (et de première nécessité) dans les villages.

#### Valorisation de l'artisanat :

Pour valoriser l'artisanat local, un recensement des artisans et de leurs productions sera réalisé afin de créer un répertoire rendu accessible aux citoyens et aux touristes.

Lauréate de l'appel à projets Cœur de village, la commune va prochainement construire une halle sur la place Collignon à Onhaye. Au vu de la situation stratégique de cette future halle, celle-ci pourrait être utilisée à des fins de promotion et de commercialisation des produits locaux.

## 2. Justification du projet

L'activité agricole est bien présente à Onhaye (49 exploitations en 2018), malgré une baisse du nombre d'exploitations sur le territoire constatée également aux échelles supérieures.

Les circuits courts alimentaires se développent dans la commune, avec la création d'un marché hebdomadaire et d'un marché du terroir, la vente directe à la ferme ainsi que la commercialisation des productions locales dans les magasins.

Le développement des circuits-courts alimentaires va de pair avec l'engouement des citoyens pour promouvoir les producteurs locaux et la transformation des produits du terroir et leur volonté plus générale de soutenir l'économie locale.

Le soutien et la promotion des acteurs économiques locaux étant un enjeu important relevé dans le diagnostic partagé, le projet permet d'y répondre en mettant en place divers systèmes alternatifs d'aide aux producteurs et de commercialisation des produits locaux.

Enfin, en participant à la relocalisation de l'économie sur le territoire en soutenant l'activité agricole, le projet va permettre d'ancrer des emplois au niveau local et d'augmenter l'attractivité économique de la commune.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

### 2. Une commune en transition

2.2. Favoriser et promouvoir la production et la consommation locale

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable ; être une commune porteuse d'un secteur économique dynamique et basé sur la proximité ; être une commune qui protège son environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)** : Favoriser le bien-être et l'accès de tous aux droits fondamentaux (logement, santé, mobilité, culture, ...) ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable ;
- **Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore-Meuse »** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Augmentation des échanges et de la convivialité entre les producteurs et les consommateurs
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Réduction des émissions de CO2 grâce à une consommation locale (production et distribution)
<b>ÉCONOMIE</b>	Création et ancrage d'emplois au niveau local – Augmentation des échanges commerciaux avec les producteurs

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>	<p><b>Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changements climatiques</b></p> <p><b>Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et prévenir les conséquences naturelles engendrées par le réchauffement climatique</b> – Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. Améliorer l'éducation et la sensibilisation.</p>
 <p><b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b></p>	<p><b>Objectif 12 – Consommation et production responsables :</b></p> <p><b>Établir des modes de consommation et de production durables</b> – Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Éviter toute sorte de gaspillage et de perte de produits alimentaires ; Réduire la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation.</p>
 <p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p>	<p><b>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :</b></p> <p><b>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d'emploi productif et un travail décent pour tous</b> – Elaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mettre en valeur la culture et les produits locaux ; Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs ; Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation.</p>

#### 5. Localisation et statut

A déterminer

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Producteurs locaux et commune
- **Partenaires :** « Vitrine des produits du terroir » (Anthée), producteurs et CPAS
- **Sources de financement :** A déterminer

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme moins prioritaire, à réaliser dans les 3 à 6 années à venir.

### État du dossier :

Différentes initiatives en matière de circuit-court ont été mise en place : le marché du terroir, la commercialisation de produits locaux dans les magasins de la commune et la vente directe à la ferme.

### Programme des travaux et/ou aménagements :

A déterminer

### Planification :

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser :

Sans objet

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Communiquer largement via différents canaux sur les initiatives mises en place et les possibilités d'achat en produits locaux.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'un atelier de producteurs	1	Commune d'Onhaye
Actions de communication sur les ventes en circuits-courts	1 par semaine	Commune d'Onhaye

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de nouveaux producteurs locaux	3	Commune d'Onhaye
Taux d'habitants achetant régulièrement (au moins 1 fois par semaine) des produits locaux	60 %	Commune d'Onhaye Enquête

<b>Développement de liaisons de mobilité douce sécurisées</b>	Fiche n° M-2.04
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développement de liaisons de mobilité douce sécurisées	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DÉVELOPPEMENT DE LIAISONS DE MOBILITÉ DOUCE SÉCURISÉES

### 1. Description du projet

Un réseau de voies vertes et lentes va être aménagé sur la commune. Le projet consiste à compléter les projets existants et les projets du PIMACI (maillage de voies vertes et lentes entre 7 villages de la commune) en prenant en compte les recommandations de la CLDR :

L'accessibilité cycliste au complexe de Miavoye constitue une priorité. Il est nécessaire de trouver un aménagement correct pour aller au complexe par la rue de Pèchène (pour éviter la N915), afin de pouvoir venir du Nord vers le complexe associatif et sportif de manière sécurisée.

Le SPW n'accepte pas de marquage au sol sur cette N915. Il faudra trouver un moyen de prévenir les automobilistes de la traversée de la N915 par des vélos (sécuriser la traversée par des panneaux par exemple).

L'idée est de réserver ce chemin de Pèchène aux usagers du vélo et aux agriculteurs et d'en réguler l'accès régulier aux automobilistes. Par ailleurs, il faudra inciter les cyclistes à utiliser ce trajet sur lequel on pourrait concevoir, outre la signalisation ad hoc, une petite aire de repos.

Par ailleurs, le chemin de terre reliant le chemin de Pèchène à la ferme Laloux (en passant sur le territoire de Hastière) est intéressant en termes de biodiversité et permet de longues liaisons. Il est déjà utilisable en l'état et ne demande pas d'aménagements lourds.

En outre, la CCATM a lancé un projet de réouverture des chemins et sentiers. Ce projet consiste à nettoyer les chemins existants qui ne sont actuellement plus praticable dû au manque d'entretien. Elle pourrait donc être associée en tant que partenaire au projet.

### 2. Justification du projet

Le territoire de la commune d'Onhaye est traversé par la route nationale 97, reliant Philippeville à Havelange, qui permet de rejoindre rapidement l'autoroute E411. Malgré la présence de bus et de navettes rurales, les habitants se déplacent principalement en voiture individuelle.

Le diagnostic partagé a en effet mis en évidence le manque de liaisons douces sécurisées et un manque d'alternatives à la voiture individuelle. La commune souhaite développer cette mobilité douce sur l'ensemble de son territoire, notamment à travers son projet de création de maillage de voies lentes et vertes entre les 7 villages de la commune.

Le projet consiste donc à développer ce réseau de mobilité utilitaire en tenant compte des remarques formulées par la CLDR en réunion.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.1 Poursuivre le développement de la mobilité utilitaire depuis et vers les communes limitrophes
3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé
3.4 Confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable ;
- **Syndicat d'Initiative** : Faire connaître la région en collaborant avec toutes les organisations travaillant à rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale ;
- **Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore-Meuse »** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Sensibilisation des habitants au patrimoine naturel
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Amélioration et mise en valeur du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	Attractivité de la commune et retombées liées au tourisme

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et naturel ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

A déterminer

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune d'Onhaye
- **Partenaires** : PIMACI, Syndicat d'Initiative, CCATM
- **Sources de financement** : DR, SPW-Mobilité, PIMACY, appels à projets spécifiques

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

À défaut de localisations précises, le projet a été classé en lot 2 malgré qu'il s'agisse d'un projet important et prioritaire.

### État du dossier :

Un dossier PIMACY a été rédigé.

### Programme des travaux et/ou aménagements :

A déterminer

### Planification :

Sans objet

### Démarches administratives à réaliser :

En fonction du statut privé ou public des sentiers : s'ils sont privés, des démarches avec les propriétaires doivent être engagées.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Mettre en œuvre une stratégie de communication concernant les divers projets mis en place afin de pratiquer la mobilité douce sur le territoire.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création de liaisons de mobilité douce	3	Commune d'Onhaye

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Connexion effective et praticable pour tous les usagers	1	Commune d'Onhaye
Fréquentation des voies lentes	Au moins 20 passages quotidiens	Commune d'Onhaye Compteurs intelligents

<b>Valorisation de la bibliothèque de Falaën en véritable pôle culturel</b>	Fiche n° I-2.01
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 2
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Falaën	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Valorisation de la bibliothèque de Falaën en véritable pôle culturel	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## VALORISATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE FALAËN EN VERITABLE PÔLE CULTUREL

### 1. Description du projet



La bibliothèque est située dans le centre du village de Falaën. Elle est gérée par une équipe de bénévoles et est financée par la commune et par le produit de la location des livres. Comptant des milliers de livres et revues, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 14h à 16h et le dimanche de 10h à 12h.

Le projet consiste à valoriser la bibliothèque en véritable pôle culturel. Pour ce faire, plusieurs actions devront être mises en place :

- **Menez une réflexion sur un emplacement plus optimal** : Un espace plus grand pourrait être intéressant mais son départ de Falaën pourrait poser problème car les 4 bénévoles qui y travaillent sont de ce village.
- **Améliorer la visibilité de la bibliothèque**, par exemple, en installant des panneaux pour diriger vers la bibliothèque dans le village.
- **Vérifier si la bibliothèque ne peut pas faire office d'antenne d'une autre bibliothèque déjà reconnue**
- **Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance par la FWB**. Cela permettrait d'engager une personne fixe et d'avoir des horaires plus accessibles pour le public.
- **Développer des projets/ activités à la bibliothèque**, tel que des expositions artistiques temporaires, des théâtres de marionnettes, des conférences débats, des animations diverses, ou encore la mise à disposition d'une salle informatique pour tout public.

À termes, le pôle culturel pourrait être aménagé en Maison multiservices.

Selon l'Inspecteur de la Culture de la FBW, pour une petite commune telle qu'Onhaye, il y a 2 façons de développer les actions culturelles :

- En partant d'un opérateur existant (ex : bibliothèque, à faire reconnaître). La bibliothèque provinciale et celles des communes avoisinantes peuvent constituer des partenaires.
- Il existe un dispositif d'extension de territoire pour les Centres culturels existants. Sachant qu'il y en a plusieurs à proximité (Dinant, Hastière, ...), des discussions peuvent être entamées afin de faire avancer la réflexion.

Il est à noter que le bâtiment qui abrite la bibliothèque devrait faire l'objet dans les prochains mois d'une rénovation importante dans le cadre du premier PCDR. Cet aménagement de l'ancienne salle des fêtes de Falaën en maison de village pourrait également être une opportunité pour la bibliothèque se développer.

## 2. Justification du projet

Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance par la FBW et il n'est pas toujours possible pour les habitants de s'y rendre.

Elle organise des activités culturelles et des activités en lien avec les écoles communales afin de promouvoir la lecture chez les enfants des écoles primaires. Cependant, les participants aux consultations villageoises ont demandé à ce que l'offre culturelle soit diversifiée.

Les citoyens ont aussi insisté sur le manque de mise en valeur de la bibliothèque communale. En effet, il n'y a pas de panneau dans le village pour indiquer l'emplacement de la bibliothèque alors que celle-ci se trouvent dans le centre du village et que des activités culturelles y sont organisées.

La valorisation de la bibliothèque et sa reconnaissance par la FBW permettront d'engager une personne fixe et donc de proposer des horaires plus accessibles pour le public. Ce projet permettra également de diversifier l'offre culturelle présente sur le territoire et de faire vivre les villages et de les animer pour ne pas qu'ils deviennent des villages dortoirs.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

1. Un territoire attractif et convivial
1.2 : Développer des services adaptés à tous et notamment aux séniors
1.3 : Stimuler la convivialité et développer la culture
2. Une commune en transition
2.3 : Mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales
3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé
3.4 : Confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualité de vie, culture, sport, vie associative.
- **Accueil temps libre** : Rassembler les activités d'accueil et les animations éducatives, culturelles et sportives organisées par les clubs sportifs, les associations, l'accueil extra-scolaire.

### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	Augmentation des interactions sociales
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Amélioration du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	Développement des activités culturelles sur la commune

### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 4 : Education de qualité</b> Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### **5. Localisation et statut**

- **Localisation** : rue des Hayettes 2A à Falaën.
- **Statut de propriété** : Propriété communale
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural

### **6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet** : Bibliothèque de Falaën
- **Partenaires** : Commune, CLDR, SI, Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant, Accueil Temps Libre
- **Sources de financement** : FWB – Province de Namur, DR

### **7. Programme de réalisation**

#### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a classé le projet comme moyennement prioritaire, en lot 2.

**État du dossier :**

La bibliothèque est fonctionnelle, elle est gérée par une équipe de bénévoles.,

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

A déterminer

**Planification :**

- Développer des activités à la bibliothèque
- Améliorer la visibilité du pôle culturel

**Démarches administratives à réaliser :**

Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance par la FWB.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité (notamment au niveau des horaires) et à l'attractivité des activités culturelles.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'événements ou de manifestations culturels	Au moins 3 par an	Calendrier des activités communales
Installation de panneaux indicatifs	2	Rapport travaux communaux

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de nouvelles activités culturelles mises en place	Au moins 5 nouvelles activités pérennes au bout des 10 ans	Calendrier des activités communales

<b>Incitation au logement kangourou ou à la création d'habitations intergénérationnelles</b>	Fiche n° I-2.02
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Incitation au logement kangourou ou à la création d'habitations intergénérationnelles	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## Incitation au logement kangourou ou à la création d'habitations intergénérationnelles

### 1. Description du projet

Les logements intergénérationnels sont des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires plus âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services, ce qui les distinguent des logements kangourous. Il s'agit toutefois de logements séparés (porte d'entrée séparée).

Les logements kangourous sont des logements où deux familles cohabitent dans des parties distinctes d'un même logement. Souvent, il s'agit de deux générations de la même famille (par exemple, une personne âgée et la famille de son fils ou de sa fille). Il peut également s'agir d'un frère ou une sœur handicapé(e) ou d'une personne avec qui vous n'avez aucun lien familial. Une habitation kangourou se compose dans tous les cas de deux unités d'habitation : l'habitation principale pour la famille, d'une part, et l'unité d'habitation subordonnée, d'autre part. L'unité d'habitation subordonnée se trouve généralement au rez-de-chaussée. Les occupants ont leur propre chambre, salle de bains, cuisine et séjour. Ici, il s'agit de logements disposant de pièces communes et d'une seule entrée.

Le projet consiste à inciter à la création de logements kangourou ou d'habitations partagées intergénérationnelles afin d'y accueillir différentes générations et d'y développer des dynamiques d'entraide. Pour ce faire, différentes actions peuvent être mises en place :

- Communication sur le logement kangourou et les logements intergénérationnels (papier, mail, sur le site de la commune)
- Création de brochures explicatives
- Proposer une conférence avec des intervenants qui vivent dans une habitation partagée intergénérationnelle/ un logement kangourou pour qu'ils puissent témoigner et donner envie à d'autres personnes de se lancer dans ce genre d'habitat.

### 2. Justification du projet

Les prévisions démographiques de la commune prévoient une augmentation et un vieillissement de la population d'ici 2034. Ces évolutions vont entraîner des répercussions sur les besoins des habitants, actuels et futurs, notamment sur l'offre en logements et les services.

Au niveau du logement, il faut se rendre dans les communes voisines pour trouver des logements adaptés aux personnes âgées. De plus, les prix de l'immobilier ne cessent d'augmenter ce qui entraîne le départ des jeunes du territoire à la recherche de loyers plus abordables.

De manière plus générale, on constate un manque de liens intergénérationnels et une diminution des rencontres et échange entre les habitants. En effet, la présence d'immeuble à appartement et le renouvellement fréquent de locataires limitent les interactions et la création de liens sociaux.

La mise en place de logements intergénérationnels permettrait aux personnes âgées et aux jeunes de rester vivre sur le territoire, de réduire le prix du loyer et de favoriser les rencontres, échanges et l'entraide entre les habitants. Ce projet vise également à renforcer et diversifier l'offre en logements en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.2 : Développer des services adaptés à tous et notamment aux séniors
1.3 : Stimuler la convivialité et développer la culture
1.4 : Faciliter l'installation de logements adaptés à différents publics
<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.2 : Favoriser la cohérence urbanistique et le caractère rural des villages

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Etre une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualité de vie, culture, sport, vie associative ; Renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble et être une commune qui soutient les familles les plus fragiles.
- **Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)** : Favoriser le bien-être et l'accès de tous aux droits fondamentaux (logement, santé, mobilité, culture, ...) ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable
- **Plan Habitat Permanent** : Assurer le lien entre résidents permanents et structures susceptibles de favoriser leur réinsertion dans un logement décent et dans le tissu social et professionnel.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Création de liens sociaux, échanges et entraides
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Amélioration du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	Augmentation de l'attractivité du territoire communal

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	--

**5. Localisation et statut**

Sans objet.

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune et partenaires privés
- **Partenaires :** CPAS, CLDR, ...
- **Sources de financement :** A déterminer

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme moyennement prioritaire.

**État du dossier :**

Sans objet

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

A déterminer

**Planification :**

Mise en place des actions de communication

Recherche des partenaires

**Démarches administratives à réaliser :**

Sans objet

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Sans objet

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'une brochure d'information	1	Brochure disponible à la commune
Communications mises en place	1/an	Bulletin communal

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Habitants de la commune touchés par l'information	80%	La poste (distribution du bulletin sur toute la commune)

<b>Préservation de la biodiversité et de l'environnement au sein des villages et aux alentours</b>	Fiche n° I-2.03
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Sommière	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Préservation de la biodiversité et de l'environnement au sein des villages et aux alentours	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT AU SEIN DES VILLAGES ET AUX ALENTOURS

### 1. Description du projet

Pour préserver la biodiversité et l'environnement, différentes actions peuvent être mises en place :

#### Actions de sensibilisation :

- Faire connaître l'action « Ambassadeur propreté » qui met à disposition des citoyens bénévoles des sacs poubelles et des équipements gratuits pour effectuer des actions de nettoyage ;
- Mener des actions de sensibilisation et d'éducation dans les écoles (en collaboration avec la Communauté française).

#### Aménagements de sites ou de couloirs écologiques :

La commune d'Onhaye est engagée dans de multiples projets liés à la préservation de la biodiversité, notamment via l'appel à projets BiodiverCité qui est reconduit chaque année. Dans ce cadre, de multiples projets peuvent être subventionnés, comme l'aménagement ou la réhabilitation de sites et la création de couloirs écologiques favorables à la présence de la biodiversité.

#### → Exemple de site à réhabiliter :

L'ancien abreuvoir près du bois de Besèce, à Sommière, est actuellement très pollué par des déchets de toutes sortes et il est envahi par la végétation. Le site est ancien trou à immondices, il a donc besoin d'être assaini, par exemple en plantant des arbres spécifiques.

Les berges sont en mauvais état et la cuvette ne joue plus son rôle de bassin d'orage. En période de forte pluie, le bassin déborde et le ruisseau qu'il alimente inonde la route entre Weillen et Sommière.

Le projet consiste à réhabiliter cet ancien abreuvoir pour y améliorer la biodiversité en restaurant le bassin d'orage et y créer un lieu didactique et convivial.

Pour ce faire, plusieurs actions pourront être réalisées :

- Evacuation des déchets ;
- Mise en place d'une étude sur les interventions à réaliser pour restaurer le site (réaménagement de la berge, ...) ;
- Aménagement d'une petite zone de convivialité (table de pique-nique et/ou zone d'observation de la faune) ;

- Mise en valeur du chemin balisé qui longe le bassin, via l'installation de panneaux explicatifs sur la faune, la flore et le milieu, le long du sentier qui longe le bassin.

En outre, les actions de développement du tourisme vert (FP I-2.04) intégrées dans le PCDR vont favoriser la sensibilisation à la biodiversité et la protection de l'environnement rural de la commune.

## 2. Justification du projet

La Commune possède un cadre paysager préserver, avec la présence de nombreuses spécificités naturelles comme des sites Natura 2000, une réserve naturelle, des sites de grand intérêt biologique et des arbres et haies remarquables. La majorité du territoire est également reprise en périmètre d'intérêt paysager.

La commune a montré à plusieurs reprise son engagement en faveur de l'environnement avec son adhésion au Contrat de rivière Haute-Meuse, à l'action combles et clochers, à la convention « bords de route – fauchage tardif », et sa participation à la semaine de l'arbre. On peut également noter la présence d'un éco conseiller à la commune et un bon entretien des « points » verts (chemins, paysages, cadre de vie).

Les participants de la CLDR ont également été fort enthousiastes lorsque la thématique « biodiversité » a été abordée, et ont proposés de mener des actions afin de préserver la biodiversité et l'environnement au sein des villes et aux alentours.

Ce projet va permettre à la commune de poursuivre ses démarches en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'environnement, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'augmenter l'attractivité touristique. De plus, l'installation de panneaux informatifs permettra de sensibiliser les personnes qui se promènent sur le chemin balisé.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.3. Mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales
3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé
3.1. Entretenir et valoriser le cadre environnemental
3.2. Favoriser la cohérence urbanistique et le caractère rural des villages

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Syndicat d'Initiative** : Faire connaître la région en collaborant avec toutes les organisations travaillant à rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale.
- **Contrat de rivière Haute-Meuse** : Concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.
- **Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse »** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.
- **Programme Stratégique Transversal (2019-2024)** : Etre une commune qui protège son environnement ; être une commune qui offre un cadre de vie agréable.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

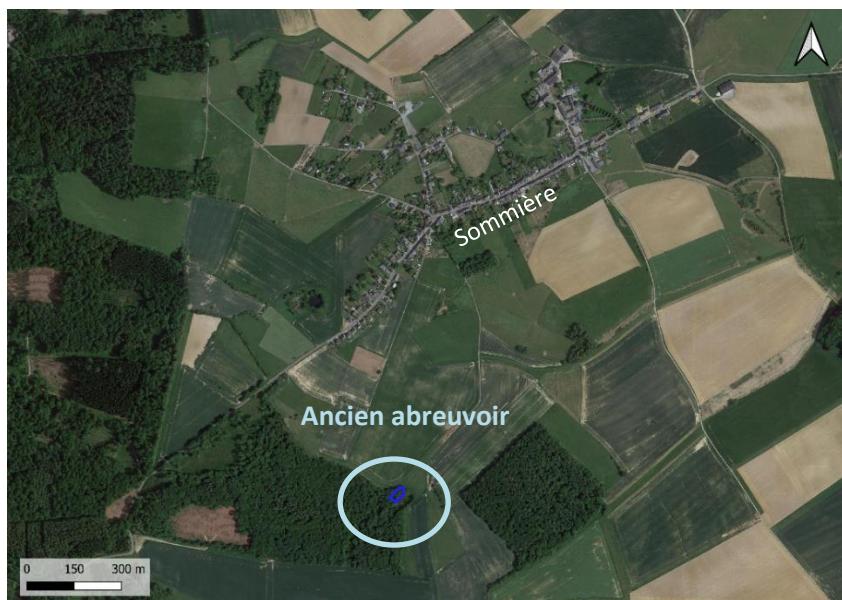
<b>SOCIAL</b>	Amélioration de la convivialité
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Amélioration du cadre environnemental et du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	Apport d'un élément touristique supplémentaire

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 15 – Vie terrestre :</b> <b>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b> – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.
---	---

#### 5. Localisation et statut

- Localisation : Ancien abreuvoir situé dans le bois Besèce, près de Sommière



- Parcelle cadastrale : 43



- **Statut de propriété** : Propriété communale
- **Statut au plan de secteur** : Zone forestière et zone d'eau.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CLDR, Be Wapp, SPW
- **Sources de financement** : Appel à projets BiodiverCité

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a classé ce projet comme moins prioritaire, en lot 2.

### État du dossier :

L'appel à projets BiodiverCité est reconduit chaque année et offre une enveloppe de subvention aux communes mettant en place des projets de préservation de la biodiversité.

### Programme des travaux et/ou aménagements :

- Évacuation des déchets
- Restauration du site
- Aménagement d'un espace de convivialité

### Planification :

Création d'un dossier pour répondre à l'appel à projets BiodiverCité.

**Démarches administratives à réaliser :**

Sans objet

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

Organiser l'entretien régulier des sites aménagés.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réhabilitation de sites	2	Commune d'Onhaye

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Reconnaissance de nouveaux SGIB	3	Commune d'Onhaye

<b>Développement d'un tourisme vert et de l'accueil touristique</b>	Fiche n° I-2.04
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développement d'un tourisme vert et de l'accueil touristique	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME VERT ET DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE

### 1. Description du projet

Le projet consiste d'une part à favoriser un tourisme vert au moyen de diverses actions, et d'autre part, à développer l'accueil touristique en partenariat avec le Syndicat d'Initiative.

#### Développement d'un tourisme vert :

Grâce à son potentiel en termes de promenades, la commune d'Onhaye a été reconnue comme commune pédestre en 2019.

Afin de développer ce tourisme de promenades, des balades à thèmes vont être mises en place et davantage de panneaux signalétiques et didactiques - valorisant également le patrimoine - seront installés à des endroits stratégiques.

Bien qu'un parage vélo soit prévu dans le projet de Halle couverte sur la place d'Onhaye, le projet vise à multiplier ces espaces de parage (notamment pour vélos électriques) sur la commune.

#### Développement de l'accueil touristique :

Le projet consiste également à développer l'accueil touristique ; un local a été mis à la disposition du Syndicat d'Initiative par la commune.

### 2. Justification du projet

La commune de Onhaye dispose d'un cadre de vie calme et agréable propice au tourisme vert et diffus. La majorité de son territoire est repris en périmètre d'intérêt paysager et elle est pourvue de nombreuses spécificités naturelles avec 40% de zone Natura 2000, plusieurs sites de grand intérêt biologique et une réserve naturelle.

Elle possède un bâti traditionnel préservé avec un potentiel touristique, comprenant 5 sites et 3 monuments classés par la région wallonne. Falaën, est également repris comme l'un des plus beaux villages de Wallonie et possède une attractivité touristique importante..

Le territoire est pourvu d'un réseau de promenades important et fortement apprécié par la population, ce qui lui a permis d'être labellisé « commune pédestre ». La commune est attentive à la qualité des sentiers, notamment à travers son projet de création de maillage de voies lentes et vertes entre les 7 villages de la commune.

Le potentiel touristique d'Onhaye est donc important grâce son cadre environnemental et rural de qualité, mais également grâce à quelques attractions touristiques présentes sur le territoire.

Le Syndicat d'Initiative installé dans un nouveau local gagnera en visibilité et permettra de diffuser plus largement les informations relatives aux balades et attractivités touristiques de la commune, augmentant ainsi le nombre de visiteurs.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.3 Mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales
<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.4 Confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui protège son environnement ; être une commune qui offre un cadre de vie agréable ;
- **Syndicat d'Initiative** : Faire connaître la région en collaborant avec toutes les organisations travaillant à rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale ;
- **Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse »** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Épanouissement des citoyens grâce au potentiel de balades et d'activités nature
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Préservation du cadre environnemental et paysager de la commune
<b>ÉCONOMIE</b>	Développement de l'attractivité touristique du territoire et retombées économiques

**Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**

	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b> <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	---

### 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune et Syndicat d'Initiatives
- **Partenaires** : CGT
- **Sources de financement** : A déterminer

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme moins prioritaire, l'inscrivant en lot 2.

#### État du dossier :

Onhaye a été reconnue « Commune pédestre » en 2019.

#### Programme des travaux et/ou aménagements :

Sans objet

#### Planification :

Trouver une localisation pour le Syndicat d'Initiative.

#### Démarches administratives à réaliser :

Sans objet

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Engager un employé à temps partiel pour assurer l'ouverture et l'accueil du Syndicat d'Initiative.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

#### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Ouverture élargie du Syndicat d'Initiative	+ 50 %	Syndicat d'Initiatives

#### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation du SI	+ 25 %	Syndicat d'Initiatives

<b>Mise en œuvre d'une stratégie en matière d'énergie propre</b>	Fiche n° I-2.05
(a) Commune : Onhaye	
(b) Nom du village ou de l'entité :	Priorité : Lot 2
(c) Descriptif : Mise en œuvre d'une stratégie en matière d'énergie propre	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE PROPRE

### 1. Description du projet

La politique énergétique de la commune n'est pas encore fort développée, bien qu'elle ait adhéré à la convention des Maires et qu'un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC) a été mis en place.

Aux côtés des communes d'Anhée, Dinant, Hastière et Houyet, Onhaye a lancé l'opération Rénov'Energie, un service d'accompagnement pour aider à la rénovation énergétique des bâtiments et qui pourrait devenir un partenaire pour aider à la réalisation de certaines actions du projet.

Celui-ci consiste tout d'abord à réaliser une étude de la dépendance énergétique globale de la commune, afin de pouvoir dans un second temps développer une stratégie cohérente en matière d'énergie propre.

La stratégie comprendra une partie contenant des actions de sensibilisation, et une autre partie des actions de mise en œuvre visant l'autonomie des habitants grâce à une production locale :

#### Actions de sensibilisation :

- Incitation à l'isolation des bâtiments ;
- Création d'une brochure avec des « Bons exemples » destinés aux habitants ayant un projet de rénovation.

#### Actions de mise en œuvre :

- Créer une coopérative citoyenne en matière d'énergie propre ;
- Développer des projets pilotes avec des ressources locales.

### 2. Justification du projet

La commune d'Onhaye commence à s'engager dans une dynamique de transition énergétique. Elle bénéficie maintenant d'un service « énergie » qui répond à différents appels à projets, et elle participe à l'opération transcommunale « Rénov'Energie ». Un projet d'implantation d'éoliennes est également en cours de réflexion entre Anthée et Dinant.

Cependant, la population aimerait voir se développer une stratégie communale cohérente et proactive en matière de réchauffement climatique et d'énergie propre.

La CLDR a donc identifié un enjeu important concernant cette thématique, l'inscription du territoire communal dans la transition écologique et énergétique.

Le projet répond à l'objectif qui vise à développer une stratégie communale en matière de transition, d'énergie propre et de réduction des consommations en sensibilisant la population et en mettant en œuvre des actions valorisant les ressources énergétiques locales.

La création d'une coopérative va en outre permettre de diminuer la facture énergétique des habitants et favoriser la consommation d'énergie verte et locale.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.4 Développer une stratégie communale en matière de transition, d'énergie propre et de réduction des consommations

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable ; être une commune qui protège son environnement.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	Développement de la cohésion sociale à travers la mise en place de projets communs (coopérative)
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Réduction de la dépendance énergétique – Réduction des émissions de CO2 – Production d'énergie à partir de ressources locales
<b>ÉCONOMIE</b>	Réduction de la facture énergétique

### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<b>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :</b> Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique. Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement.
	<b>Objectif 12 – Consommation et production responsables :</b> Établir des modes de consommation et de production durables – Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Éviter toute sorte de gaspillage et de perte de produits alimentaires ; Réduire la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation.

## 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune (Service énergie) et citoyens
- **Partenaires** : CoRenove
- **Sources de financement** : A déterminer

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR estime le projet important mais moins prioritaire, le classant en lot 2.

### État du dossier :

La commune bénéficie d'un service énergie.

### Programme des travaux et/ou aménagements :

Sans objet

### Planification :

- Réaliser une étude de dépendance énergétique
- Mettre en place une stratégie
- Créer une coopérative

### Démarches administratives à réaliser :

Sans objet

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Désigner une personne responsable de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'énergie propre.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation d'un audit énergétique	1	Service énergie de la commune d'Onhaye
Élaboration d'une stratégie communale en matière d'énergie propre	1	Service énergie de la commune d'Onhaye – Document de stratégie

Mise en place d'une coopérative	1	PV de la 1ere réunion de la coopérative
---------------------------------	---	---

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution de la facture énergétique des participants	- 25 %	Ores

## 4. Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans

---

### Projets matériels

- M-3.01 : Mise en place d'infrastructures pour les cyclistes
- M-3.02 : Installation de posters géants dans les villages
- M-3.03 : Aménagement d'un parking de covoiturage
- M-3.04 : Aménagement d'un espace de co-working
- M-3.05 : Valorisation de la place d'Onhaye
- M-3.06 : Création de logements tremplins
- M-3.07 : Mise à disposition d'un local à Serville, Anthée et Sommière
- M-3.08 : Aménagement de l'intermarché en maison de village
- M-3.09 : Construction d'une passerelle enjambant la vallée de la Molignée
- M-3.10 : Aménagement d'un parking pour camions

### Projets immatériels

- I-3.01 : Economie et valorisation des déchets
- I-3.02 : Création de groupements associatifs et d'un comité
- I-3.03 : Fleurissement des villages
- I-3.04 : Mise en place d'un service de brico-dépannage
- I-3.05 : Création d'une épicerie participative
- I-3.06 : Création d'un starter-pack pour les nouveaux habitants
- I-3.07 : Développement des formations et de l'encadrement scolaire
- I-3.08 : Création d'un poulailler partagé
- I-3.09 : Création d'une charte de la ruralité
- I-3.10 : Faciliter l'intégration de l'habitat léger
- I-3.11 : Création d'une ADL

<b>Mise en place d'infrastructures pour les cyclistes</b>	Fiche n° M-3.01
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Tous les villages de la commune	
(c) <b>Descriptif</b> : Mise en place d'infrastructures de type bornes de recharge, parking vélo et zones de repos pour les cyclistes.	

## MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES POUR LES CYCLISTES

### 1. Description du projet

Le projet consiste à installer des aménagements pour les cyclistes tels que des bornes de recharge pour les vélos électriques, des parkings vélo et des zones de repos pour les cyclistes avec ombrages.

Pour se faire, il faudra :

- **Localiser les emplacements adéquats** : L'idéal serait d'avoir au moins un aménagement dans chaque village de la commune.
- **Identifier les besoins** : Définir quels aménagements doivent être mis en place suivant la place et les besoins des habitants.

Les emplacements seront à définir. L'idéal serait d'avoir un ou plusieurs de ces aménagements dans chaque village de la commune, à un endroit stratégique. L'aménagement sera défini suivant la place disponible pour l'aménagement et les besoins.

Des poubelles devront également être installées et un entretien devra être effectué afin de garder le lieu accueillant et propre.

Ce projet pourrait être mis en place avec le projet M-3.02\_Installation de poster géants dans les villages. Cela permettrait d'avoir à la fois un endroit où s'arrêter et des renseignements sur l'histoire et des anecdotes du village.

Exemple d'aire de repos sur le RAVeL ligne 48 (Vennbahn) à la gare de Sourbrodt :



Exemple d'aire de repos sur le RAVel ligne 150 (de Houyet à Jemelle)



## 2. Justification du projet

De nombreux cyclistes traversent la commune d'Onhaye et certains habitants utilisent le vélo pour se déplacer. Cependant, le manque d'infrastructure pour les cyclistes a été souligné par les habitants. En effet, il manque des zones de repos et des bornes de recharge pour les vélos électriques.

De plus, les citoyens craignent le vol de vélo. Ils souhaitent donc avoir des parkings ou racks à vélo, en tenant compte des vélos électriques, dans chaque village, à proximité des commerces, pour pouvoir garer leur vélo en toute sécurité.

Ce projet permettra à la commune de tendre vers ses objectifs de stimuler la convivialité et de confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.3. Stimuler la convivialité et développer la culture
<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.4. Confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

Plan stratégique transversal (2019-2024) : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable.

<b>Installation de posters géants dans les villages</b>	Fiche n° M-3.02
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Tous les villages de la commune	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Installation de posters géants dans les villages représentant les villages d'autrefois.	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## INSTALLATION DE POSTERS GEANTS DANS LES VILLAGES

### 1. Description du projet

Le projet consiste à installer des posters géants dans les villages représentant les villages d'autrefois. Les posters pourront également contenir quelques informations concernant l'histoire du village où des anecdotes. Les posters seront placés à des endroits stratégiques, par exemple les places de villages, afin que les touristes de passage puissent les voir facilement.

Un parcours cycliste pourrait être créé avec comme thématique « Les villages d'autrefois ». Il relierait les différents villages en faisant passer par les posters.

Ce projet pourrait être mis en place avec le projet M-3.01\_Mise en place d'infrastructure pour les cyclistes. Cela permettrait d'avoir à la fois des renseignements sur l'histoire et des anecdotes du village, ainsi qu'un endroit où s'arrêter.

### 2. Justification du projet

La commune d'Onhaye dispose de beaux villages, dynamiques et conviviaux. Cependant, les habitants ne connaissent pas tous l'histoire de leur village, ni même à quoi ils ressemblaient avant. Les participants de la CLDR ont donc proposé d'installer des posters géants dans les villages représentant les villages d'autrefois pour créer un point d'intérêt dans chaque village et partager histoires et anecdotes.

Ce projet permettra à la commune de tendre vers ses objectifs de stimuler la convivialité et développer la culture, ainsi que de confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.3. Stimuler la convivialité et développer la culture
<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.4. Confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Etre une commune qui offre un cadre de vie agréable.
- **Syndicat d'Initiatives** : Faire connaître la région en collaborant avec toutes les organisations travaillant à rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale

- **Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse »** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.

<b>Aménagement d'un parking de covoiturage</b>	Fiche n° M-3.03
(a) Commune : Onhaye	
(b) Nom du village ou de l'entité :	
(c) Descriptif : Aménagement d'un parking de covoiturage	
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT D'UN PARKING DE COVOITURAGE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à aménager un parking pour le covoiturage, équipé d'une prise de recharge et d'un parking pour les vélos.

De préférence accessible et proche des grands axes, il va permettre aux covoitureurs de rejoindre facilement un point de rendez-vous commun et d'entamer leur covoiturage.

Les localisations envisagées sont le SPAR ou le terrain de football.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence un manque de liaisons douces sécurisées et un manque d'alternative à la voiture individuelle.

En effet, malgré la présence de bus et de navettes rurales, les habitants se déplacent principalement en voiture et de manière individuelle.

Aménager un parking de covoiturage va inciter les automobilistes à partager leur automobile et à s'organiser collectivement afin de réduire leur consommation.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

#### 2. Une commune en transition

2.4 Développer une stratégie communale en matière de transition, d'énergie propre et de réduction des consommations

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui protège son environnement.

<b>Aménagement d'un espace de co-working</b>	Fiche n° M-3.04
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Sommière	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Aménagement d'un espace de co-working	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE CO-WORKING

### 1. Description du projet

Le projet consiste à aménager un espace de co-working.

Le coworking est une méthode d'organisation du travail qui regroupe un espace de travail partagé et un réseau de travailleurs pratiquant l'échange et l'ouverture ; juridiquement cela se traduit par une location d'espaces partagés de travail.

Les points d'attention pour l'aménagement sont :

- Définir les espaces de travail
- Prévoir des espaces évolutifs
- Inclure des rangements personnalisés
- Prévoyez des fauteuils de bureau réglables
- Créer des espaces de réunion
- Aménager une zone de repos

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence la volonté des citoyens de soutenir l'économie locale. Par ailleurs, l'économie locale peut s'appuyer sur un nombre d'entreprises important. Une zone économique à Anthée va d'ailleurs être créé pour les soutenir. Cette zone économique pourra accueillir des entreprises artisanales, des surfaces commerciales et le développement de nouveaux logements. Ce projet permettra également de créer des nouveaux emplois et donc de permettre aux habitants de trouver un emploi sur la commune plutôt que d'aller travailler dans les pôles d'emploi important comme Dinant et Namur.

Suite à ces constats, la CLDR a identifié l'enjeu prioritaire suivant : le soutien et la promotion des acteurs économiques locaux.

Afin de favoriser le développement du tissu économique local, les habitants souhaitent le développement d'un système d'accompagnement des petites entreprises et des indépendants.

En effet, les petites entreprises et les indépendants n'ont pas toujours facile à lancer leur business à cause du prix des locaux. L'espace de co-working permettra d'en faciliter l'accès tout en mettant en place des systèmes de partage et de synergies entre les utilisateurs.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

#### 2. Une commune en transition

2.2. Favoriser et promouvoir la production et la consommation locale

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable et renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble ; être une commune porteuse d'un secteur économique dynamique et basé sur la proximité ;
- **Plan de cohésion social** : Favoriser le tissage de liens.

<b>Valorisation de la place d'Onhaye</b>	Fiche n° M-3.05
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Onhaye	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Valorisation de la place d'Onhaye	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>
<b>Valorisation de la place d'Onhaye</b>	

## VALORISATION DE LA PLACE D'ONHAYE

### 1. Description du projet

Lauréate de l'appel à projets Cœur de village, la commune va prochainement construire une halle sur la place Collignon à Onhaye.

Au vu de la situation stratégique de cette future halle et des potentialités qui y sont liées en termes de vie sociale et de cohésion, valoriser la place d'Onhaye est une opportunité à saisir pour l'aménagement global et cohérent du centre du village.

Le projet consiste donc à mettre en valeur la place Collignon à l'aide de plantations et autres aménagements qui favorisent la convivialité du lieu.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence le manque de cohérence urbanistique et le souhait des habitants de préserver et améliorer la qualité paysagère du patrimoine bâti.

Les citoyens ont également pointé du doigt le manque d'espaces de convivialité et le manque de liens entre les différentes générations.

Le projet répond à ces deux enjeux dans le sens où il va permettre d'aménager le cœur de village et la place de manière cohérente et intégrée, tout en offrant aux habitants un lieu accueillant et convivial, favorable à la création de lien.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.3 Stimuler la convivialité et développer la culture
<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.2 Favoriser la cohérence urbanistique et le caractère rural des villages

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui protège son environnement ; être une commune qui offre un cadre de vie agréable ;
- **Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse »** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.

<b>Création de logements tremplins</b>	Fiche n° M-3.06
(a) <b>Commune :</b> Onhaye	
(b) <b>Nom du village ou de l'entité :</b>	
(c) <b>Descriptif :</b> Création de logements tremplins	
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer des logements tremplins sur le territoire communal.

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

La construction des logements tremplins peut être réalisée de manière à économiser l'énergie en recourant à différentes techniques (isolation, production) et ainsi répondre à la philosophie du développement durable.

Selon les communes, les candidats locataires doivent répondre à plusieurs critères pour accéder à un logement tremplin comme être de bonne conduite, vie et mœurs, être âgé de 18 à 30/45 ans, être ou avoir été domicilié dans la commune ou y avoir son lieu de travail, ne pas être propriétaire d'un autre logement et le niveau salarial. En effet, celui-ci ne peut être ni trop élevé, ni trop faible, les logements tremplins n'étant pas des logements sociaux mais bien destinés à favoriser l'accès à la propriété immobilière sur la commune.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence, le manque d'accessibilité aux logements pour les jeunes ménages à cause de l'augmentation des prix de l'immobilier.

Suite à ce constat, la CLDR a identifié l'enjeu prioritaire suivant : renforcer et diversifier l'offre en logement en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future.

Les logements tremplins répondent à cet enjeu important dans le sens où ils favorisent l'installation des jeunes sur le territoire et sur le long terme.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

#### 1. Un territoire attractif et convivial

1.4 Faciliter l'installation de logements adaptés à différents publics

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées.

<b>Mise à disposition d'un local à Serville, Anthée et Sommière</b>	Fiche n° M-3.07
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Serville, Anthée et Sommière	
(c) <b>Descriptif</b> : Mise à disposition d'un local à Serville, Anthée et Sommière	
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À SERVILLE, ANTHÉE ET SOMMIÈRE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à mettre à disposition des habitants, et particulièrement des jeunes, des locaux aménagés de manière conviviale et sécurisée.

Vu l'absence de salle de village sur Serville (reprenant également Ostemerée et Fter), la nouvelle infrastructure sera mise à disposition de tous les habitants et pas spécifiquement les jeunes.

Des localisations doivent être trouvées dans les trois villages, soit des bâtiments existants à réaménager, soit des terrains pour y construire des locaux avec des espaces de stockage pour les associations.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence le manque d'infrastructure à destination des jeunes. En effet, le manque de locaux pour les jeunes et de lieux de rencontre ou de rassemblement impactent les jeunes entre 15 et 25 ans. En outre, les citoyens ont pointé du doigt le manque d'espaces de convivialité et le manque de liens entre les différentes générations.

Le projet vise donc à répondre à ces besoins formulés par les habitants, particulièrement pour les jeunes de ces trois villages. Mettre à leur disposition des locaux accessibles et accueillants va permettre de stimuler la convivialité et les échanges entre eux, et de leur offrir la possibilité de développer des activités.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.1 Donner à la jeunesse l'opportunité de développer son autonomie et la solidarité
1.3 Stimuler la convivialité et développer la culture

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ;
- **Plan de Cohésion Sociale** : Développer les différents quartiers et lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité en travaillant sur le logement, la santé, le tissage de liens et la réinsertion professionnelle.

<b>Aménagement de l'Intermarché en maison de village</b>	Fiche n° M-3.08
(a) <b>Commune :</b> Onhaye	
(b) <b>Nom du village ou de l'entité :</b>	
(c) <b>Descriptif :</b> Aménagement de l'Intermarché en maison de village	

## AMÉNAGEMENT DE L'INTERMARCHÉ EN MAISON DE VILLAGE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à aménager le bâtiment de l'Intermarché en salle de village.

Pour ce faire, une procédure d'achat du bâtiment doit être entamée et négociée avec les propriétaires actuels.

Une fois l'Intermarché acquis par la commune, un auteur de projet sera désigné afin de définir les aménagements spécifiques à la maison de village.

### 2. Justification du projet

La commune d'Onhaye est pourvue de villages dynamiques et accueillants, où l'esprit de convivialité et d'entraide entre voisins est important.

Le tissu associatif local est riche et contribue à la dynamique des villages en organisant des activités de tout genre (sport, culture, comité des jeunes) et des festivités sur la commune.

Le diagnostic partagé a toutefois mis en évidence un essoufflement de cette vie associative avec un manque de croissance du nombre de bénévoles et un manque de visibilité des associations et de leurs activités.

Le projet vise à remédier à cet enjeu lié à la vie associative en offrant aux habitants de la commune une nouvelle maison de village accessible à tous et propice aux rencontres entre associations.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.1 Donner à la jeunesse l'opportunité de développer son autonomie et la solidarité
1.3 Stimuler la convivialité et développer la culture

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ; et être une commune qui offre un cadre de vie agréable ;

- **Plan de Cohésion Sociale** : Développer les différents quartiers et lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité en travaillant sur le logement, la santé, le tissage de liens et la réinsertion professionnelle.

<b>Construction d'une passerelle enjambant la vallée de la Molignée</b>	Fiche n° M-3.09
(a) <b>Commune :</b> Onhaye	
(b) <b>Nom du village ou de l'entité :</b>	
(c) <b>Descriptif :</b> Construction d'une passerelle enjambant la vallée de la Molignée	

## CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ENJAMBANT LA VALLÉE DE LA MOLIGNÉE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer une passerelle de « Crêtes à crêtes » qui enjambe la vallée de la Molignée.

La vallée de la Molignée est un site pittoresque qui reprend une zone Natura 2000 de grand intérêt biologique, et le village de Falaen, classé comme l'un des plus beaux villages de Wallonie.

### 2. Justification du projet

La commune de Onhaye dispose d'un cadre de vie calme et agréable. La majorité de son territoire est repris en périmètre d'intérêt paysager. Le territoire est pourvu d'un réseau de promenades important et fortement apprécié par la population, ce qui lui a permis d'être labellisé « commune pédestre ». La commune est attentive à la qualité des sentiers, notamment à travers son projet de création de maillage de voies lentes et vertes entre les 7 villages de la commune. Enfin, le potentiel touristique d'Onhaye est important grâce à ce cadre environnemental et rural de qualité.

La construction d'une passerelle va offrir aux promeneurs et aux touristes la possibilité d'observer la qualité des paysages de la vallée de la Molignée tout en sensibilisant les habitants à la préservation de leur cadre environnemental de qualité.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé</b>
3.1 Entretenir et valoriser le cadre environnemental
3.4 Confirmer Onhaye dans un tourisme diffus et intégré

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; et être une commune qui offre un cadre de vie agréable.

<b>Aménagement d'un parking pour camions</b>	Fiche n° M-3.10
(a) <b>Commune :</b> Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité :</b>	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif :</b> Aménagement d'un parking pour camions	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉNAGEMENT D'UN PARKING POUR CAMIONS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à trouver une localisation stratégique pour y installer un parking pour camions.

Le parking devra s'intégrer dans l'environnement et respecter la Charte de la ruralité (I-3.09).

### 2. Justification du projet

Le territoire de la commune d'Onhaye est traversé par la route nationale 97, reliant Philippeville à Havelange, qui permet de rejoindre rapidement l'autoroute E411. Cette situation engendre un trafic important de camions sur la commune.

Le diagnostic partagé a en effet mis en évidence un manque de sécurité dans les villages lié en partie au nombre de poids lourds de plus en plus important sur les routes traversant le territoire.

L'aménagement d'un parking destiné aux camions permettra de minimiser les impacts négatifs liés à leur présence pour les habitants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

#### 3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé

3.3 Établir une vision à long terme de sécurisation des voiries et des coeurs de villages, en tenant compte des spécificités de chacun

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable.

<b>Économie et valorisation des déchets</b>	Fiche n° I-3.01
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Économie et valorisation des déchets	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ÉCONOMIE ET VALORISATION DES DÉCHETS

### 1. Description du projet

Le projet consiste d'une part à inciter aux économies d'emballage, et d'autre part à valoriser les déchets, verts et autres.

#### Économies d'emballage :

Afin d'inciter aux économies d'emballage et de diminuer en amont la quantité de déchets, des actions de sensibilisation telles que des formations au zéro déchet seront données aux citoyens.

#### Valorisation des déchets :

Les déchets verts peuvent être valorisés de multiples façons.

#### Compostage :

Des actions de sensibilisation au compostage peuvent être menées en organisant des journées portes ouvertes dans le verger partagé. Cet événement permettra d'apprendre aux habitants à fabriquer un compost avec les déchets de pelouse. Ce sera également l'occasion de réfléchir à la façon de valoriser un compost (jardin, verger, fleurs).

#### Biomasse :

La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques pouvant se transformer en énergie. On entend par matière organique aussi bien les matières d'origine végétale (résidus alimentaires, bois, feuilles) que celles d'origine animale (cadavres d'animaux, êtres vivants du sol).

La valorisation énergétique de la biomasse peut produire différentes formes d'énergie utile, en fonction du type de biomasse et des techniques mises en œuvre.

### 2. Justification du projet

La population est particulièrement sensible aux conséquences du réchauffement climatique et à la thématique de l'énergie propre.

Elle a défini un enjeu important pour le territoire qui relève de l'inscription de la commune dans la transition écologique et énergétique.

Un objectif a été formulé afin de répondre à cet enjeu, il consiste à développer une stratégie communale en matière de transition, d'énergie propre et de réduction des consommations.

Le projet vise donc à mettre en œuvre la stratégie de la commune en matière de transition énergétique.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.4 Développer une stratégie communale en matière de transition, d'énergie propre et de réduction des consommations
3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé
3.1 Entretenir et valoriser le cadre environnemental

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024) :** Être une commune qui offre un cadre de vie agréable ; être une commune qui protège son environnement.

<b>Création de groupements associatifs et d'un comité</b>	Fiche n° I-3.02
(a) Commune : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création de groupements associatifs et d'un comité	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE GROUPEMENTS ASSOCIATIFS ET D'UN COMITÉ

### 1. Description du projet

La commune compte actuellement diverses associations (troupe de théâtre etc.), comités (des jeunes, des fêtes, de la brocante, ...) et un Cercle d'histoire locale.

Afin de dynamiser notamment les liens intergénérationnels, le projet consiste en partie à créer un groupe de joueurs de jeux de société, une chorale et un mouvement de jeunesse.

D'autre part, afin de coordonner les associations et les jeunesse des différents villages, un comité des associations va être mis en place. Il comprendra au minimum un représentant de chaque association et se réunira au moins 3 fois par an.

### 2. Justification du projet

Le tissu associatif local est riche et contribue à la dynamique des villages en organisant des activités de tout genre (sport, culture, comité des jeunes) et des festivités sur la commune. La présence de salle communale dans chaque village facilite l'organisation de leurs activités.

Toutefois, le diagnostic partagé a mis en évidence un essoufflement de la vie associative avec un manque de croissance du nombre de bénévoles et un manque de visibilité des associations et de leurs activités.

Les citoyens ont également pointé du doigt le manque de liens entre les différentes générations.

Suite à ces constats, la CLDR a identifié les enjeux prioritaires suivants : soutenir le tissu associatif local et renforcer la convivialité au sein des villages

Le projet consiste donc à stimuler la convivialité sur le territoire en soutenant et en fédérant les associations.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire convivial et attractif</b>
1.1 Donner à la jeunesse l'opportunité de développer son autonomie et la solidarité
1.3 Stimuler la convivialité et développer la culture

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ; et être une commune qui offre un cadre de vie agréable.
- **Plan de Cohésion Sociale** : Favoriser le bien-être et l'accès de tous aux droits fondamentaux (logement, santé, mobilité, culture, ...) ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable.

<b>Fleurissement des villages</b>	Fiche n° I-3.03
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> :	Priorité : Lot 3
(c) <b>Descriptif</b> : Fleurissement du patrimoine et des habitations	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## FLEURISSEMENT DES VILLAGES

### 1. Description du projet

Le projet vise à embellir les villages en les fleurissant davantage.

D'une part, le projet vise le fleurissement des éléments du patrimoine (176 édifices repris au patrimoine monumental de Belgique) et d'autre part, il vise à inciter davantage les habitants à fleurir leurs habitations.

Afin d'inciter les habitants, des actions peuvent être mises en place telles que la distribution de fleurs, l'organisation d'une journée d'échange (de pots, de graines) etc.

Pour le patrimoine, il convient tout d'abord de dresser une liste des éléments à mettre en valeur grâce au fleurissement. Pour ce faire, la commune fera appel aux citoyens pour les identifier et les classer.

Ensuite, une fois les éléments patrimoniaux fleuris, il faudra veiller à l'entretien (arrosage etc.) et désigner des personnes responsables.

### 2. Justification du projet

La commune dispose d'un patrimoine local de qualité, notamment avec le village de Falaën, labellisé comme l'un des plus beaux villages de Wallonie, mais aussi grâce à ses nombreux sites et monuments classés comme le château de Fontaine, les ruines du château de Montaigle, ...

Le diagnostic partagé a mis en évidence l'importance de ce patrimoine sur le territoire mais également le manque de mise en valeur de celui-ci. En effet, les citoyens sont conscients de la beauté du patrimoine local, mais considèrent qu'il n'est pas assez mis en valeur.

Suite à ces constats, la CLDR a identifié l'enjeu de valorisation du patrimoine local. Pour mettre en valeur les éléments patrimoniaux, les habitants ont proposé notamment de les fleurir.

La population est également fort attachée à son environnement et son cadre de vie. Inciter à fleurir les habitations est une action qui relève de cet attachement au cadre rural des villages.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.3 Mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales
3. Un cadre environnemental et rural protégé et valorisé
3.1 Entretenir et valoriser le cadre environnemental

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable ; être une commune qui protège son environnement ;
- **Maison du tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore-Meuse »** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière.

<b>Mise en place d'un service de brico-dépannage</b>	
<b>(a) Commune :</b> Onhaye	Fiche n° I-3.04
<b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b>	
<b>(c) Descriptif : Mise en place d'un service de brico-dépannage</b>	
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE BRICO-DÉPANNAGE

### 1. Description du projet

Les services de brico-dépannage peuvent prendre différentes formes, en fonction du fait qu'il soit mobile ou non, bénévole ou encadré par un employé communal, gratuit, participatif ou payant. Celui pourra par exemple prendre la forme d'un repair-café.

En fonction de ces différents critères le projet peut être construit de plusieurs manières :

- En créant un service communal dédié à la pratique du brico-dépannage
- En créant une association avec des bénévoles ayant des compétences liées à l'électronique etc.
- En créant un service mobile, de type camion aménagé et outillé, qui se rend à domicile sur demande (notamment pour les aînés et les personnes peu mobiles)
- ...

### 2. Justification du projet

Onhaye est pourvue de villages dynamiques et accueillants, où l'esprit de convivialité et d'entraide est important.

La commune propose une offre de services relativement diversifiée, avec de nombreuses infrastructures participant au dynamisme des villages.

Les citoyens ont toutefois relevé lors du diagnostic partagé, le manque de services à destination notamment des aînés.

Adapter et pérenniser l'offre de services selon les publics (jeunes, aînés) et anticiper le vieillissement de la population prévu par les projections démographiques sont donc ressortis comme deux enjeux importants pour l'avenir de la commune.

Le projet y répond en créant un service particulièrement favorable aux aînés et aux personnes seules ou à mobilité réduite.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.2 Développer des services adaptés à tous et notamment aux séniors
<b>2. Une commune en transition</b>
2.4 Développer une stratégie communale en matière de transition

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ; être une commune qui offre un cadre de vie agréable.
- **Plan de Cohésion Sociale** : Développer les différents quartiers et lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité en travaillant sur le logement, la santé, le tissage de liens et la réinsertion professionnelle.

<b>Création d'une épicerie participative</b>	Fiche n° I-3.05
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Création d'une épicerie participative	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE ÉPICERIE PARTICIPATIVE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer un outil citoyen de solidarité et de coopération concernant l'alimentation.

L'épicerie participative est mise en place par des citoyens de la commune, dans le souci de se procurer une alimentation saine, éthique et respectueuse de l'environnement à des prix raisonnables, tout en valorisant la production alimentaire locale.

L'épicerie s'approvisionne directement auprès de producteurs locaux dans la mesure du possible et propose des produits bio ou en conversion en vrac, dans le but de limiter au maximum les emballages.

Le fonctionnement de l'épicerie est participatif et est autogérée par une communauté de membres actifs.

La participation de chaque membre aux permanences et à ses différentes tâches permet l'ouverture du magasin et de payer des prix avantageux pour des produits de qualité.

### 2. Justification du projet

Plusieurs idées de projets impliquant les citoyens ont émergé lors de l'élaboration du PCDR, dans les diverses thématiques de réflexion, mais toujours dans une volonté de transition vers une société plus respectueuse de la planète. De plus, l'idée même d'encourager les initiatives citoyennes solidaires est revenue à plusieurs reprises.

Alimentation plus saine et moins chère

Collaborer au bon fonctionnement de l'épicerie permet aussi à chaque membre d'entrer dans une dynamique et de créer du lien social en plus de repenser son alimentation de façon plus saine, éthique et écologique.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.2 Développer des services adaptés à tous et notamment aux séniors
<b>2. Une commune en transition</b>
2.2. Favoriser et promouvoir la production et la consommation locale

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui offre un cadre de vie agréable ; être une commune porteuse d'un secteur économique dynamique et basé sur la proximité ; être une commune qui protège son environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)** : Favoriser le bien-être et l'accès de tous aux droits fondamentaux (logement, santé, mobilité, culture, ...) ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable ;

<b>Création d'un starter-pack pour les nouveaux habitants</b>	Fiche n° I-3.06
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Onhaye	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Création d'un starter-pack pour les nouveaux habitants	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN STARTER-PACK POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

### 1. Description du projet

Un starter-pack est composé de brochures explicatives et informatives reprenant tous les services proposés par la commune, les associations actives dans les villages, leurs activités, les évènements organisés, etc.

Il peut également comprendre des échantillons de produits locaux et de cette manière promouvoir les producteurs et artisans de la commune.

Ce starter-pack est destiné aux nouveaux habitants venant s'installer dans la commune.

### 2. Justification du projet

La commune propose une offre de services relativement diversifiée, avec de nombreuses infrastructures participant au dynamisme des villages comme les infrastructures scolaires et sportives, la bibliothèque, des plaines de jeux, la nouvelle maison médicale, les salles et espaces mis à la disposition des habitants, ... Le starter-pack va permettre de les faire connaitre auprès des nouveaux habitants.

D'autre part, le diagnostic partagé a mis en évidence un essoufflement de la vie associative avec un manque de croissance du nombre de bénévoles et un manque de visibilité des associations et de leurs activités. Le projet destinés aux nouveaux arrivants va apporter de la visibilité à ces associations et permettre de communiquer sur les activités mises en place.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>1. Un territoire attractif et convivial</b>
1.3 Stimuler la convivialité et développer la culture
<b>2. Une commune en transition</b>
2.2 Favoriser et promouvoir la production et la consommation locale

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ;
- **Plan de Cohésion Sociale** : Développer les différents quartiers et lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité en travaillant sur le logement, la santé, le tissage de liens et la réinsertion professionnelle.

<b>Développement des formations et de l'encadrement scolaire</b>	Fiche n° I-3.07
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Onhaye	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Développement des formations et de l'encadrement scolaire	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ENCADREMENT SCOLAIRE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à développer des formations d'une part, et à améliorer l'encadrement scolaire d'autre part.

#### Formations :

- Organisations de formations sur les nouvelles technologies à destination des aînés ;
- Organisation d'ateliers divers : cuisine, tricot, etc. à vocation intergénérationnels.

#### Encadrement scolaire :

- Création d'écoles de devoirs ;
- Mise en place d'un système de remédiation scolaire.

### 2. Justification du projet

Lors du diagnostic partagé, les citoyens ont mis en évidence le manque de services particulièrement à destination des aînés et des jeunes au niveau de la réussite scolaire.

Un enjeu important consiste effectivement à adapter et pérenniser l'offre de services selon les publics (jeunes, aînés) tout en anticipant le vieillissement de la population prévu par les projections démographiques.

Le projet répond à l'objectif relatif à l'adaptation des services en offrant des formations diverses aux aînés et en mettant en place des structures d'encadrement des jeunes à l'école.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

1. Un territoire attractif et convivial
1.2 Développer des services adaptés à tous et notamment aux séniors

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ;

- **Plan de Cohésion Sociale** : Développer les différents quartiers et lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité en travaillant sur le logement, la santé, le tissage de liens et la réinsertion professionnelle.

<b>Création d'un poulailler partagé</b>	Fiche n° I-3.08
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Onhaye	
(c) <b>Descriptif</b> : Création d'un poulailler partagé	<input checked="" type="checkbox"/>
Version initialisée	<input checked="" type="checkbox"/>
Version actualisée ( / /20 )	<input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN POULAILLER PARTAGÉ

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer un poulailler partagé par les habitants du village concerné. Il sera géré de manière collective et les œufs redistribués aux membres de du collectif.

Une localisation stratégique doit être trouvée afin de faciliter l'accès au plus grand nombre, notamment des personnes âgées.

### 2. Justification du projet

La commune d'Onhaye est pourvue de villages dynamiques et accueillants, où l'esprit de convivialité et d'entraide entre voisins est important. Le projet va notamment permettre de renforcer ces liens en créant un collectif autour du poulailler.

En outre, le diagnostic partagé a mis en évidence le manque d'espaces de convivialité et le manque de liens entre les différentes générations. La création d'une activité partagée telle qu'un poulailler va offrir aux habitants un espace de rencontre et d'échange spontanés qui favorisent la convivialité et les liens intergénérationnels.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

1. Un territoire attractif et convivial
1.3 Stimuler la convivialité et développer la culture

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ;
- **Plan de Cohésion Sociale** : Développer les différents quartiers et lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité en travaillant sur le logement, la santé, le tissage de liens et la réinsertion professionnelle.

<b>Création d'une Charte de la ruralité</b>	Fiche n° I-3.09
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Onhaye	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Création d'une Charte de la ruralité	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE CHARTE DE LA RURALITÉ

### 1. Description du projet

Une Charte de la Ruralité a communément pour objectif de rassembler les éléments essentiels à la compréhension de la vie rurale et de son rythme, afin de permettre aux nouveaux habitants, néoruraux, mais également aux citoyens des villages de mieux comprendre et d'accepter les impératifs de la vie à la campagne.

Un modèle de charte pour mieux vivre ensemble en milieu rural a été élaboré par l'Union des Villes et Communes de Wallonie, avec l'appui de sa Commission Ruralité.

Ce modèle aborde plusieurs thèmes qui peuvent être adaptés en fonction des circonstances locales, le cas échéant avec la CLDR afin d'assurer la bonne appropriation du document par les citoyens.

### 2. Justification du projet

Onhaye est une commune rurale qui présente toutes les particularités de la vie à la campagne, notamment grâce à l'activité agricole encore bien présente.

Afin de conserver ce cadre de vie rural et de protéger ses habitants, la CLDR a choisi de mettre en place une charte applicable à tous les citoyens et particulièrement les nouveaux arrivants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.3 Mettre en avant le patrimoine et les spécificités locales

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées.

<b>Faciliter l'intégration de l'habitat léger</b>	Fiche n° I-3.10
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Onhaye	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Faciliter l'intégration de l'habitat léger	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## FACILITER L'INTÉGRATION DE L'HABITAT LÉGER

### 1. Description du projet

Le projet consiste à aménager au Domaine du Mayeur François un terrain destinés à accueillir des habitations légères de type tiny houses, yourtes, etc.

L'aménagement consiste à amener l'eau et l'électricité et à fournir pour chaque habitat un compteur personnalisé.

Outre les facilités matérielles, le projet à faciliter et alléger les démarches administratives pour les potentiels habitants.

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence, le manque d'accessibilité aux logements par les jeunes ménages à cause de l'augmentation des prix de l'immobilier.

Suite à ces constats, la CLDR a identifié l'enjeu prioritaire suivant : renforcer et diversifier l'offre en logement en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future. L'objectif consiste à faciliter l'installation de logements adaptés à différents publics afin de faire face à l'augmentation démographie.

Le projet va permettre de faciliter l'installation de plusieurs personnes sur la commune en prenant en compte la diversité des conceptions de l'habitat.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

1. Un territoire attractif et convivial
1.4 Faciliter l'installation de logements adaptés à différents publics

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées ;
- **Plan de Cohésion Sociale** : Développer les différents quartiers et lutter contre toutes formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité en travaillant sur le logement, la santé, le tissage de liens et la réinsertion professionnelle.

<b>Création d'une ADL</b>	Fiche n° I-3.11
(a) <b>Commune</b> : Onhaye	Priorité : Lot 3
(b) <b>Nom du village ou de l'entité</b> : Onhaye	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) <b>Descriptif</b> : Création d'une ADL	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE ADL

### 1. Description du projet

Les agences de développement local (ADL) mettent en réseau des partenaires locaux issus des secteurs public, privé et associatif afin de faire émerger des projets créateurs d'activités économiques et d'emplois.

Les ADL doivent être agréées pour pouvoir exercer leurs activités. Un premier agrément est octroyé pour une période de trois ans. Un renouvellement d'agrément est, quant à lui, octroyé pour une période de six ans renouvelable.

Missions et projets d'une ADL :

- diagnostiquer les atouts et les faiblesses de son territoire
- établir un plan stratégique de développement économique durable
- définir les actions à mener et se donner les moyens de les évaluer
- réunir les acteurs locaux pour mener des actions créatrices d'emploi
- susciter et coordonner les actions partenariales définies dans le plan d'actions
- accueillir les porteurs de projets, les accompagner et les orienter vers les partenaires utiles
- stimuler des réseaux au service de l'entreprenariat
- mettre en évidence les ressources et le savoir-faire

### 2. Justification du projet

Un objectif économique important pour la commune d'Onhaye consiste à promouvoir la production et la consommation locales sur son territoire.

La mise en place d'une ADL va permettre rassembler les forces vives de la commune impliquées dans l'économie locale et de développer des projets mettant en valeur les productions et les producteurs du territoire.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

2. Une commune en transition
2.2 Favoriser et promouvoir la production et la consommations locales

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Être une commune qui répond aux besoins de la population en termes de qualités de vie, culture, sport, vie associative ; renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble, et être une commune qui soutient les familles les plus fragilisées.